

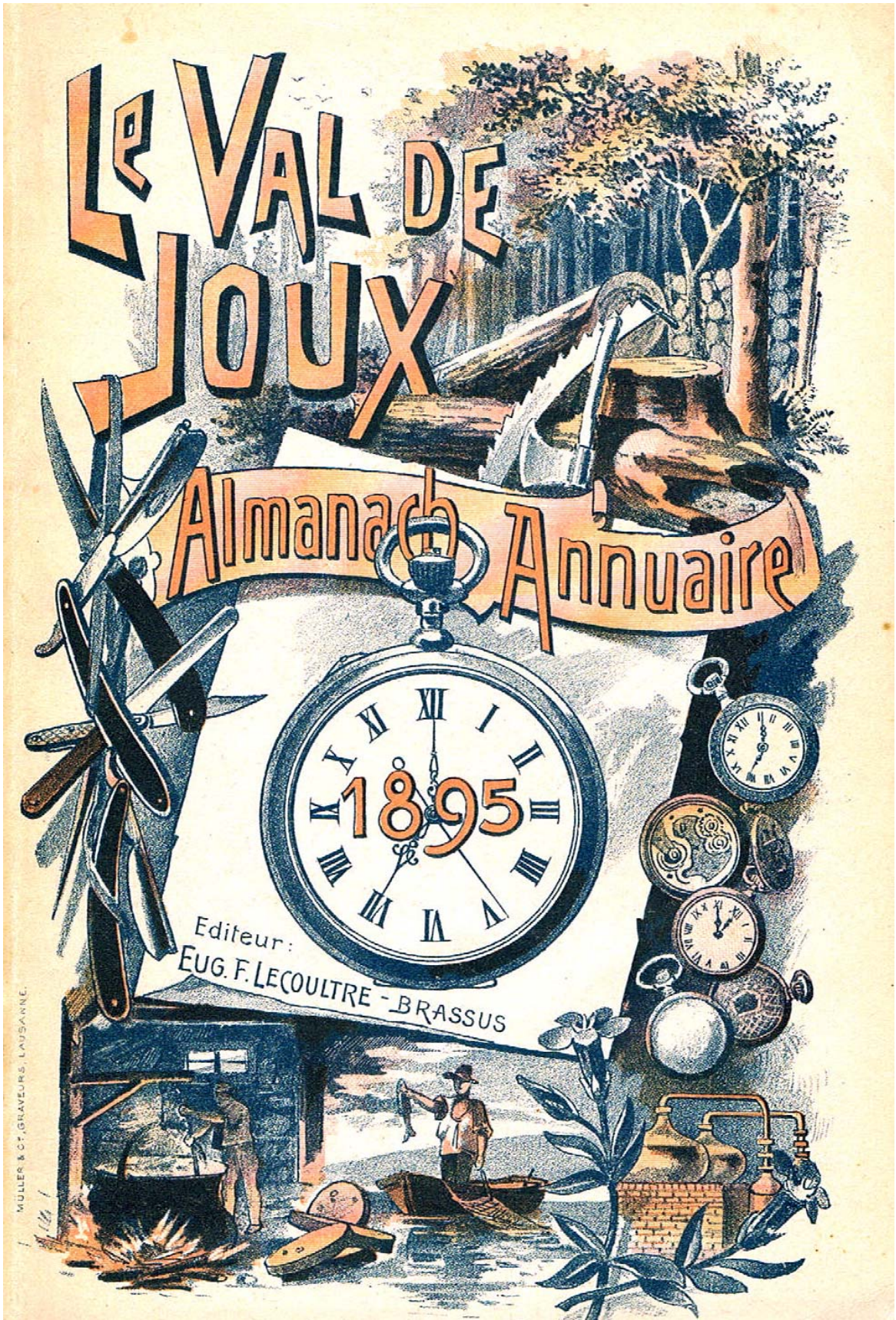
LE VAL DE LOUX

Almanach Annuaire



Editeur:
EUG. F. LECOULTRE - BRASSUS

MULLER & CO. GRAVEURS, LAUSANNE.



JANVIER

1 M Circoncision
 2 M Abel
 3 J Isaac
 4 V Tite ☽
 5 S Siméon
 6 D **Les 3 Rois**
 7 L Lucien
 8 M Appollin
 9 M Julien
 10 J **Guillaume**
 11 V Hygin ☽
 12 S Satyr
 13 D *F. I. Hil. 20^e jr.*
 14 L Félix
 15 M Maure
 16 M Marcel
 17 J **Antoine**
 18 V Claire ☾
 19 S Sulpice
 20 D *F. 2. Fabien*
 21 L Agnès
 22 M **Vincent**
 23 M Raimond
 24 J Timothée
 25 V **Conv. s. Paul** ●
 26 S Polycarpe
 27 D *F. 3. Jean. Cr.*
 28 L Charlemagne
 29 M François de S.
 30 M Martine
 31 J Pierre Nol.

FÉVRIER

1 V Brigide
 2 S **Purific. N. D.**
 3 D *F. 4. Blaise* ☽
 4 L Véronique
 5 M Agathe
 6 M Dorothee
 7 J Hélène
 8 V Salomon
 9 S Apolline ☽
 10 D *F. Sept. Schol.*
 11 L Severin
 12 M Damien
 13 M Jonas
 14 J Valentin
 15 V Faustin
 16 S Julienne ☾
 17 D *F. Six. Sylv.*
 18 L Siméon
 19 M Boniface
 20 M Constantin
 21 J Léonore
 22 V **Chaire s P.**
 23 S Josué
 24 D *F. Quinq.* ●
 25 L Victor
 26 M **Mardi gras**
 27 M **Cendres Sara**
 28 J Léandre

MARS

1 V Aubin
 2 S Simplicie
 3 D *F. Inc. Marin*
 4 L Adrien ☽
 5 M Eusèbe
 6 M **4 Temps**
 7 J Thomas d'Aq.
 8 V Jonathan
 9 S 40 martyrs
 10 D *F. Rem. Franç.*
 11 L Cunibert ☽
 12 M **Grégoire**
 13 M Nicéphore
 14 J Mathilde
 15 V Longin
 16 S Héribert
 17 D *F. Oc. Gertr.*
 18 L Gabriel ☾
 19 M **Joseph**
 20 M Joachim
 21 J Benoit
 22 V Nicol. de Flue
 23 S Théodore
 24 D *F. Laet. Sim.*
 25 L **Annonc. N. D.**
 26 M César ●
 27 M Lydie
 28 J Ruppert
 29 V Eustase
 30 S Quirin
 31 D *F. Jud. Balb.*

AVRIL

1 L Hugues
 2 M Nisier ☽
 3 M Eugène
 4 J Isidore
 5 V Chrétien
 6 S Sixte, Celse
 7 D *F. Rameaux*
 8 L Prochore
 9 M Dionise ☽
 10 M Ezéchiel
 11 J **Cène, Léon**
 12 V **Vendredi saint**
 13 S Justin
 14 D *F. PAQUES*
 15 L **Lundi saint**
 16 M Daniel
 17 M Rodolphe ☾
 18 J Apollon
 19 V Sévère
 20 S Sulpice
 21 D *F. Quas. Ans.*
 22 L Soter et Cajus
 23 M **Georges**
 24 M Albert
 25 J **Marc, év.** ●
 26 V Amélie
 27 S Anastase
 28 D *F. Mis. Vital*
 29 L Robert
 30 M Sigismond

MAI

1 M **Phil. Jacques**
 2 J Athanase ☽
 3 V **Invention s Cr.**
 4 S Florian
 5 D *F. Jub. Pie V*
 6 L Jean portelat.
 7 M Stanislas
 8 M Appar., Mich.
 9 J Béate ☽
 10 V Sophie
 11 S Mammert
 12 D *F. Cant. Panc.*
 13 L Gervais
 14 M Boniface
 15 M Isidore
 16 J Pérégrin ☾
 17 V Pascal
 18 S Théodose
 19 D *F. Rog. Pot.*
 20 L Blanche
 21 M Constant
 22 M Julie
 23 J **ASCENSION**
 24 V Jeanne ●
 25 S **Urbain**
 26 D *F. Ex. Philip.*
 27 L Lucien
 28 M Germain
 29 M Maximilien
 30 J Félix
 31 V Pétronelle ☽

JUIN

1 S Nicodème
 2 D *F. PENTECOT.*
 3 L **Lundi saint**
 4 M Edouard
 5 M **4 Temps Bon.**
 6 J Claude
 7 V Norbert ☽
 8 S **Médard**
 9 D *F. Trinité*
 10 L Marguerite
 11 M Barnabé
 12 M Leon III
 13 J **Fête-Dieu**
 14 V Basile
 15 S **Vite, Mod.** ☾
 16 D *F. 1 ap. Tr.*
 17 L Justine
 18 M Montan
 19 M Gervais
 20 J Sylvère
 21 V L. de Gonz.
 22 S Paulin ●
 23 D *F. 2. Basile*
 24 L **Jean-Baptiste**
 25 M Eloi, Prosper
 26 M **Jean et Paul**
 27 J 7 Dormeurs
 28 V Léon II
 29 S **Pierre et Pl.** ☽
 30 D *F. 3. C. d. s Pl.*

Le Val de Joux

ALMANACH-ANNUAIRE

Description des quatre saisons de l'année 1895.

HIVER

Commencement le 21 décembre de l'année précédente, à 8 h. 57 minutes du soir, quand le *Soleil* entre au signe du *Capricorne*. La *Lune* se trouve au 29° degré de la *Balance*, *Mercury* au 18° du *Sagittaire*, *Vénus* au 5° du *Capricorne*, *Mars* au 26° du *Bélier*, *Jupiter* rétrograde au 1^{er} de l'*Ecrevisse*, *Saturne* au 4° du *Scorpion*, la tête du *Dragon* au 26° des *Poissons* et la queue du *Dragon* au 26° de la *Vierge*.

ÉTÉ

Commencement le 21 juin, à 5 h. 43 minutes du soir, lorsque le *Soleil* entre au signe de l'*Ecrevisse*. La *Lune* se trouve au 13° degré des *Gémeaux*; *Mercury* rétrograde au 14° de l'*Ecrevisse*, *Vénus* au 14° du *Lion*, *Mars* au 6° du *Lion*, *Jupiter* au 13° de l'*Ecrevisse*, *Saturne* rétrograde au 0° du *Scorpion*, la tête du *Dragon* au 16° des *Poissons* et la queue du *Dragon* au 16° de la *Vierge*.

1895

PRINTEMPS

Commencement le 20 mars à 9 h. 48 minutes du soir, lorsque le *Soleil* entre au signe du *Bélier*. La *Lune* se trouve au 29° degré du *Capricorne*, *Mercury* au 1^{er} des *Poissons*, *Vénus* au 26° du *Bélier*, *Mars* au 10° des *Gémeaux*, *Jupiter* au 27° des *Gémeaux*, *Saturne* rétrograde au 6° du *Scorpion*, la tête du *Dragon* au 21° des *Poissons*, et la queue du *Dragon* au 21° de la *Vierge*.

AUTOMNE

Commencement le 23 septembre à 8 h. 9 minutes du matin, quand le *Soleil* entre au signe de la *Balance*. La *Lune* se trouve alors au 6° degré des *Poissons*, *Mercury* au 0° du *Capricorne*, *Vénus* au 14° du *Scorpion*, *Mars* au 6° du *Sagittaire*, *Jupiter* rétrograde au 8° du *Lion*, *Saturne* au 15° du *Scorpion*, la tête du *Dragon* au 6° des *Poissons* et la queue du *Dragon* au 6° de la *Vierge*.

Le régent de cette année est *Saturne*.

A mes concitoyens !

Que l'union et l'entente, ô ! mes concitoyens, soit notre devise.

Le but que l'éditeur de l'Annuaire-almanach *Le Val-de-Joux* s'est proposé est, tout en comblant une lacune, de faire, dans le pays et au loin, mieux connaître qu'elle ne l'est une contrée susceptible, lorsque toutes les ressources qu'elle renferme en aptitudes pour le travail industriel seront connues, d'un développement considérable, de lui faciliter les échanges dans une mesure plus large et de servir ainsi de moyen de propagande pour son commerce et son industrie.

Une partie historique, nécrologique, ainsi que des articles touchant les questions d'actualités et faits saillants, rédigée avec soin et impartialité, formera les annales de notre vallée et, à ce titre, *Le Val-de-Joux* trouvera sa place dans chaque foyer.

Il pense ainsi mériter l'estime et l'appui de ses concitoyens et forme les vœux les plus sincères pour que, par l'union et l'entente de tous les bons éléments que nous possédons, survienne, pour le bien général de notre contrée, une marche sérieuse en avant.

Brassus, décembre 1894.

L'éditeur,

Eug.-F. LECOULTRE.

A nos combourgeois habitant l'étranger.

En publiant cet annuaire, nous avons pensé à vous, chers combourgeois, disséminés aux quatre vents des cieux.

Que la fortune vous ait souri et se soit montrée généreuse, ou que, constatant le fait, vrai bien souvent, « que les pierres sont dures partout », nous vous adressons, à tous, nos vœux de bonne année.

Persuadés que le souvenir de la patrie absente n'est pas éteint dans vos cœurs, nous espérons que la lecture de cet annuaire, comme les harmonies lointaines d'un temps qui n'est plus, comme les réminiscences de la jeunesse égaiant les vieillards, le fera vibrer encore.

Puisse ce souvenir se conserver longtemps chez vous, et nous, par nos progrès, par nos travaux et par nos vertus civiques, puissions-nous, en étant toujours un messenger de bonnes nouvelles, venir vous réjouir pendant de longues années.

Remerciements

L'Editeur du Val de Joux, remercie ici publiquement les personnes qui n'ont pas craint de se grouper autour du drapeau « Concorde-Union » pour, dans la mesure du possible, imprimer à notre vie locale une marche sérieuse et progressive et, pour le bien de tous, faire apprécier au loin, nos aptitudes au travail industriel.

Ces personnes sont :

MM. LUCIEN REYMOND, député.

J.-J. ROCHAT, député.

PAUL LECOULTRE, ancien député.

G. PIGUET.

Société industrielle (M. A. AUBERT).

ÉCLIPSES DE L'AN 1895

Cette année il y aura cinq éclipses, dont trois de soleil et deux de lune; dans notre contrée les deux éclipses de lune seules seront visibles.

La première éclipse est une totale de lune, le 11 mars, de 2 h. 53 minutes jusqu'à 6 h. 25 du matin. L'éclipse totale durera de 3 h. 51 min. jusqu'à 5 h. 27 minutes. Avant l'entrée de la lune dans l'ombre de la terre et après la sortie, on remarquera la pénombre de la terre sur le disque de la lune. On observera cette éclipse dans l'Asie sud-ouest, en Europe, en Afrique, dans la mer Atlantique, l'Amérique et la moitié orientale de la mer Pacifique.

La seconde éclipse est une partielle de soleil qui se montrera le 26 mars de 9 h. 39 min. du matin jusqu'à 0 h. 40 min. du soir. On l'observera en Norvège, dans les îles Britanniques, les pointes Nord-Ouest de la France et de l'Espagne, la partie boréale de la mer Atlantique, les côtes nord-est de l'Amérique du Nord et les contrées arctiques limitrophes.

La troisième éclipse est une partielle de soleil qui aura lieu le 20 août, de 1 heure 4 minutes jusqu'à 3 h. 15 min. du soir. Elle sera vue dans la Russie orientale, l'Asie nord-ouest et les contrées arctiques limitrophes.

La quatrième éclipse sera une totale de lune qui aura lieu le 4 septembre de 5 h. 0 min. jusqu'à 8 h. 54 min. du matin. L'éclipse sera totale de 6 h. 6 min. jusqu'à 7 h. 47 min. Comme la lune se couchera déjà à 5 h. 47 min., on n'observera dans notre contrée que le commencement de l'éclipse. Avant l'entrée de la lune dans l'ombre de la terre, elle restera dans sa pénombre. Cette éclipse sera visible dans les parties occidentales de l'Europe et de l'Afrique, la mer Atlantique, l'Amérique et la mer Pacifique.

La cinquième éclipse sera une partielle de soleil, le 18 septembre, de 7 h. 49 min. jusqu'à 11 h. 28 min. du soir. On l'apercevra dans l'Australie orientale, la Nouvelle-Zélande, la partie sud-ouest de la mer Pacifique et dans la mer antarctique.

NOTICE HISTORIQUE

La vallée du lac de Joux tire son nom de son lac, isolé autrefois et, pour ainsi dire, perdu au milieu de vastes forêts. Il était synonyme de *lac des forêts*, car, en vieux langage, le mot *Joux* désignait une forêt de sapins.

Par sa latitude et sa hauteur, la Vallée de Joux devrait, semble-t-il, jouir d'une température plus douce et produire des blés et des fruits, mais diverses causes accidentelles et particulières tendent à y augmenter l'âpreté du climat et la rigueur des hivers.

Le lac a une altitude de 1008 mètres au-dessus de la mer ; celle du Risoux est de 1380 mètres, celle du Mont-Tendre de 1680 et celle de la dent de Vaulion de 1487 mètres. Les villages du Brassus et du Lieu ont une altitude égale de 1040 mètres et celle du Sentier est de 1026 mètres.

La base minéralogique de la Vallée de Joux est celle de tout le Jura, c'est-à-dire les roches calcaires de l'époque tertiaire. Le néocomien ou calcaire jaune existe au pied des deux versants. Au-dessus, en gravissant les coteaux opposés, on trouve d'abord l'urgonien et le valangien, ensuite une zone de corallien et enfin le jurassique, qui forme les crêtes des montagnes.

Ces différents calcaires sont disposés par zones longitudinales et parallèles au vallon. Cette régularité qu'on remarque dans tout le Jura et qui lui donne un aspect monotone, quelquefois ennuyeux, vient de ce que le soulèvement de ses couches a eu lieu sans secousses, d'une manière lente, tandis que les Alpes doivent leurs pointes saillantes et leurs profondes déchirures à un mouvement brusque et subit, postérieur à celui du Jura.

En fait de métaux, la Vallée ne possède que le fer. Il en existe plusieurs filons qui, pendant les derniers siècles, ont été exploités dans le chaînon du Risoux. Des hauts fourneaux furent alors établis pour cela aux Charbonnières, au Bas-du-Chenit, au Brassus et à l'Abbaye. Le renchérissement du bois et surtout le peu

de richesses de ces filons ont été la cause de leur abandon. La dent de Vauban a autrefois acquis une certaine célébrité pour ses prétendues mines d'or ; mais on peut tenir pour à peu près certain que ce métal, aussi dangereux qu'utile, en est totalement absent et que ces riches et introuvables gisements aurifères n'ont existé que dans l'imagination de quelques mineurs aussi infatigables que crédules.

Il existe une source d'eau minérale sur la montagne de la Bur-tignière. Il y a soixante-dix ans environ, elle avait acquis une certaine réputation, mais des travaux qui y furent entrepris pour la capter ayant été mal dirigés et mal exécutés, mélangèrent cette eau avec celle des marais environnants.

La Vallée a ses rivières et ses lacs à elle. Elle a eu aussi ses petits déluges particuliers, ses révolutions neptuniennes en miniature. Les lacs de Joux et de Brenet sont formés par la rivière de l'Orbe qui prend sa source au lac des Rousses appelé autrefois *lac Quisonnet*. Ce nom d'Orbe est très ancien, il doit son origine aux courbes nombreuses que décrit cette rivière, car Orbe signifie un orbite, une ligne courbe. Ce nom prouve qu'à l'époque romaine déjà elle était envisagée comme la même rivière qui a sa source à Vallorbe, et a donné son nom à l'ancienne *Urba* (Orba).

Elle coule au plus bas du vallon et est grossie considérablement par un grand nombre d'affluents dont les principaux sont le Biblanc, le Brassus et la Lionne.

La longueur totale du lac de Joux est de 8,460 m. Sa longueur moyenne est de 986 mètres. Il recouvre donc un sol d'environ 1855 poses ou 334 hectares 74 ares 82 centiares. Sa plus grande profondeur en face de l'Abbaye est d'environ 33 mètres. Le lac Brenet, relié au lac de Joux par un canal, a, dans la direction des rochers de Bonport, une espèce de chenal dont la profondeur ne dépasse pas quinze mètres, en dehors il est peu profond.

Ces lacs, qui reçoivent beaucoup d'eau, n'ont d'autre écoulement que les fissures des rochers appelées entonnoirs, ce qui a dû avoir pour effet d'amener des variations dans leur niveau.

Cette intéressante question de l'écoulement des eaux de nos lacs a fait l'objet de patientes recherches et de rapports spéciaux trop longs pour être mentionnés ici ; nous nous contenterons de résumer les faits principaux résultant de trente ans d'observations.

Les entonnoirs sont tous situés sur la rive occidentale des lacs ; il n'en existe aucun de l'autre côté. Ce ne sont pas, comme on est porté à le croire de prime abord, des ouvertures béantes où les eaux se précipitent et circulent comme dans des canaux ; elles ne rencontrent au contraire que des fissures provenant de la désagrégation des couches calcaires, produite lors de leur soulèvement, ne correspondant pas toujours les unes avec les autres et variant constamment de grosseur et de direction. Nulle part on ne trouve une ouverture de quelque importance se prolongeant un peu loin, l'eau entre un peu partout le long des rochers. C'est dans l'ensemble un grand filtre où les eaux disparaissent lentement comme dans le fond d'un panier. Elles ne tardent pas à se mêler aux eaux de toute la partie occidentale de la vallée et du Mont Risoux, qui filtrent aussi dans l'intérieur de la montagne et en remplissent toutes les cavités inférieures.

L'écoulement de ces eaux est réglé par leur orifice de sortie et par de nombreux passages souterrains. Leur niveau varie et s'élève toutes les fois qu'il pleut abondamment sur les versants du Risoux. C'est ce qui nous explique pourquoi plus le lac monte et moins les entonnoirs débitent. Ce qu'on appelle le reflux est produit par la même cause ; c'est tout simplement que, lorsque le niveau des eaux souterraines arrive au-dessus de celui du lac, elles déversent dans ce dernier.

C'est là, du reste, une loi prouvée par l'expérience ; bouchez une des fissures servant au passage de l'eau, ou ouvrez-en de nouvelles, la quantité qui s'écoule est toujours la même. Peu importe qu'on agrandisse l'entrée de l'eau, si on n'agrandit pas la sortie ; on a beau agrandir la bonde d'un vase, si on n'agrandit pas aussi la boîte, la circulation du liquide ne sera pas augmentée.

Les administrations cantonales et communales, dans un but très louable, se sont, à plusieurs reprises, occupées de cette question de la régularisation du niveau des lacs. Ces dernières années encore, on a dépensé des sommes importantes en travaux pour agrandir l'ouverture des entonnoirs et retrouver ces légendaires fissures qui devaient engloutir le lac, mais toutes les constatations faites ont confirmé la théorie exposée ci-dessus et l'écoulement du lac se produit dans les mêmes conditions que précédemment.

Par la force, aussi bien que par la logique des choses, on en reviendra au seul moyen pratique, celui d'un canal d'écoulement. On comprendra que, seule, cette construction peut résoudre cette question de la régularisation des eaux de nos lacs tout en procurant une des plus belles forces hydrauliques de la Suisse.

L'histoire des origines de cette vallée est fort obscure, comme celle de toutes nos montagnes. Lorsque Jules-César, à la tête de ses légions victorieuses, pénétra dans les Gaules, le Jura était inhabité, couvert de forêts et d'un abord difficile. Sous la domination romaine, on voit seulement que les préfets d'*Ebrodunum* (Yverdon) et de *Noviodunum* (Nyon) expédiaient par les lacs, le Rhône et le Rhin, des bois du Jura pour la marine impériale. Une route fut construite depuis *Urba* à *Viscontia* (Besançon), mais c'est tout; le colon romain n'a jamais pénétré dans cette sombre vallée qui, pendant tant de siècles, a conservé son aspect sauvage, ses vastes forêts et leurs mystérieuses solitudes.

C'est donc à l'époque monacale qu'il faut chercher l'origine de la population de nos hautes vallées du Jura. Ce sont des moines laboureurs qui, les premiers, la pioche et la hache à la main, y ont planté leurs tentes et ont entamé ces antiques futaies.

En 425, un moine nommé saint Romain, originaire d'Isernore dans le Bugey, vint fonder un monastère dans les forêts du Jura en un lieu appelé le *Condat*. Ce monastère, qui prit plus tard le nom, qu'il a conservé, de St-Claude, fut le premier établissement du Jura.

Ce même saint Romain ayant, par sa grande réputation, attiré un grand nombre de disciples, vint fonder le monastère de Romainmôtier, auquel il a donné son nom, car le vieux mot de *mottier*, dérivé de *monastérium*, signifiait une église.

Un peu plus tard, au commencement du VI^e siècle, on voit la colonisation des moines s'avancer toujours davantage dans l'intérieur du Jura. C'est à cette époque ou à peu près qu'on peut fixer la fondation d'un premier établissement à la Vallée de Joux.

Un moine du nom de Pontius ou Poncet fut chargé par l'abbé St-Claude de venir, à la tête de quelques religieux, fonder un établissement sur un petit mamelon situé à l'ouest du village actuel du Lieu. L'existence de ce monastère a été d'environ un siècle. Vers l'an 610, Romainmôtier fut détruit par les Allémanes qui

envahirent la Bourgogne transjurane. C'est à cette époque qu'il faut reporter la ruine du couvent du Lieu.

Avec ce monastère, disparut de la Vallée de Joux toute trace d'habitants et de culture. Ce ne fut qu'en l'an 1126, c'est-à-dire cinq siècles plus tard, qu'un ardent missionnaire nommé saint Norbert, après avoir fondé, dans le diocèse de Laon, en Champagne, une nouvelle congrégation, sous la dénomination de Preimonty, entreprit de se rendre à Rome pour obtenir du pape la confirmation de la règle austère qu'il venait d'établir. C'est alors qu'il traversa le Mont Risoux et, pénétrant dans la Vallée, qu'il trouva complètement déserte et couverte de forêts, il conçut le projet de fonder un établissement sur les bords de la *Léona* (la Lionne).

Cet établissement, patronné par les barons de La Sarraz, propriétaires féodaux de la Vallée, doté par toutes les familles nobles du pays de Vaud et enrichi par des dons pies, ne tarda pas à devenir une Abbaye de premier ordre et un des plus importants monastères de l'Helvétie romande. Il fonda un grand nombre de prieurés, entr'autres à Mont-la-Ville, à la Coudre, à Rueyres sur Chardonne, dans le Jorat, à Bussy, à Trévelin, près Aubonne, etc., etc.

Les moines et le personnel attaché au service du couvent furent, jusqu'au commencement du XIX^e siècle, les seuls habitants de La Vallée.

A cette époque, quelques colons vinrent se fixer du côté occidental du lac et commencèrent le village du Lieu. Vers 1395, leur nombre ayant augmenté, ils se constituèrent en communauté du Lieu, comprenant toute la Vallée.

Lors de la prise de possession du Pays de Vaud par les Bernois, le couvent des Prémontrés fut supprimé. Ses propriétés en bâtiments et en prés furent vendues par lots à des particuliers qui fondèrent le village actuel de l'Abbaye. Ce village, ainsi que celui du Pont, s'étant rapidement agrandis, leurs habitants se séparèrent du Lieu en 1571 et formèrent la communauté de l'Abbaye.

La population, exclusivement concentrée au Lieu pendant deux cents ans, commença, dans le courant du XVI^e siècle, à fonder des établissements ruraux dans la partie supérieure de la Vallée, appelée le Chenit, où plusieurs d'entre eux finirent par se fixer définitivement.

En 1590, ces premiers habitants du Chenit, au nombre de trente-deux, s'associèrent pour construire le premier moulin de la contrée.

En 1612, ils construisirent une église au Sentier et, en 1646, ils se séparèrent du Lieu et formèrent la commune du Chenit qui est devenue la plus grande et la plus peuplée des trois.

La commune du Chenit a une population de 3474 habitants.

»	de l'Abbaye	»	»	1064	»
»	du Lieu	»	»	989	»
			Total,	<u>5527</u>	»

Malgré le démembrement de l'ancienne communauté du Lieu, ce village resta, pendant toute la durée du régime bernois, le siège des autorités judiciaires de l'époque.

En 1803, la Vallée fut érigée en district. L'importance que commençait à prendre le Sentier et sa position centrale le firent désigner comme chef-lieu. La commune du Chenit forma le cercle de ce nom et celles de l'Abbaye et du Lieu formèrent le cercle du Pont.

Depuis longtemps déjà, l'augmentation toujours croissante de la population du Chenit et l'importance que prenait le Brassus faisaient désirer un partage de la paroisse, désir qui fut réalisé en 1837 par la formation d'une nouvelle paroisse au Brassus.

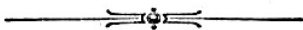
Jusqu'au milieu du siècle passé, il n'avait existé, pour la circulation entre les différentes localités, que des chemins scabreux à ornières profondes. A cette époque, les administrations communales, sollicitées par le gouvernement, commencèrent à améliorer les routes et chemins. Le passage du Marchairuz fut ouvert en 1766, la route de l'Abbaye au Pont fut construite en 1770. En 1780 et les années suivantes, on fit la route du Pont au Brassus, passant par le Sentier, et celle du Solliat, par Derrière-la-Côte. La route du Brassus à l'Orient, passant par le Campe, a été construite en 1826. Celle du Bois-d'Amont en 1845.

Depuis trente ans, un grand nombre d'importantes améliorations ont été apportées à nos voies de communication. Les routes d'accès, par Pétrafélix sur Orbe et Cossonay, ont été reconstruites ; les rayons intérieurs ont été améliorés et modifiés sur presque toute leur longueur.

En 1860 (12 avril), le télégraphe, ce fil magique, messenger aussi prompt et aussi rapide que la pensée elle-même, est venu mettre nos montagnes isolées en relation immédiate avec le monde entier.

Enfin, après dix-huit ans de démarches et de luttes, les flancs du Mont-d'Orzeire ont été attaqués par la pioche et la barmina ; le 25 octobre 1886, on en vit sortir la locomotive, si impatientement attendue, qui, par son roulement et ses sifflements, réveillait les échos de notre vallée.

Reste, pour compléter ces améliorations, la construction du chemin de fer Pont-Brassus dont on s'occupe éventuellement et qui, espérons-le, ne tardera pas à devenir une réalité.



Le Collège industriel du Chenit

Inauguré le 1^{er} novembre 1894.

Heureux sont les pays où l'on bâtit des collèges et belles doivent être les fêtes qui président à l'inauguration de ces monuments du développement et du progrès.

Mais dans celle-ci il y avait plus encore : à voir la foule qui se pressait ce jour-là aux abords du beau et spacieux bâtiment construit au hameau de Chez-le-Maitre (position la plus centrale pour les nombreux villages et hameaux formant la commune du Chenit) ; à entendre les discours auxquels elle prêtait une attention soutenue, on jugeait bientôt que la signification de cette fête n'était pas tout entière dans le fait que les élèves de l'école secondaire, au nombre d'une cinquantaine, allaient en prendre possession.

Non, ce qui préoccupait particulièrement les esprits, c'était la pensée que par l'érection de ce bâtiment, cette institution avait enfin acquis sûrement son droit de cité chez nous, et qu'elle était le sceau d'une union plus intime entre les paroisses du Brassus et du Sentier.

Puis encore, et surtout, que non seulement elle était destinée à se développer, à se prêter de mieux en mieux aux besoins de la

contrée, mais qu'à ses côtés se créerait sans nul doute une autre institution encore plus importante, ardemment désirée par tous ceux qui ont examiné avec soin l'état et les conditions d'avenir de l'industrie horlogère de la Vallée, si peu rémunératrice aujourd'hui, une école d'horlogerie, en un mot, qui, suivant les projets déjà élaborés, serait établie, non sur le modèle de celles actuellement existantes dans les cantons voisins et à l'étranger, mais organisée à moins de frais et plus pratiquement, ne réunissant ses élèves que pour les leçons théoriques et le dessin industriel, et les confiant pour la partie pratique à des praticiens chargés de leur enseigner leur art à leurs domiciles respectifs.

Voilà de quels côtés s'en allaient les préoccupations de la plupart des assistants, et, ce qui provoquait leur joyeux émoi, c'était le légitime espoir qu'un jour peu éloigné cet édifice abriterait tout ce qu'il faut pour développer heureusement et fructueusement la jeune génération d'une population vouée à la fabrication de l'horlogerie la plus variée et la plus coûteuse.

Il faut pourtant le dire, les appréhensions d'un certain nombre venaient encore mettre une sourdine au contentement général. En effet, on ne voit pas le travail manquer à tant de bras, les salaires aller de diminution en diminution, les ouvriers les plus capables atteints plus fortement encore que les simples ouvriers de fabrique, sans se laisser aller au découragement et en venir à douter qu'il soit possible d'y porter remède.

Pourtant il faut réagir vigoureusement et intelligemment, sous peine de tomber plus bas encore ; et maintenant qu'il est surabondamment prouvé que la fabrication de l'horlogerie en blanc a trop de bras à son service, la voie est toute indiquée : il faut qu'un certain nombre d'ouvriers passent petit à petit au terminage de la montre, et que les plus entreprenants aillent à l'étranger chercher des débouchés pour nos belles pièces.

Puis, s'il le faut, qu'au lieu d'expédier par milliers et par milliers tous les genres courants de répétitions et de chronographes, qui se terminent en général dans le canton de Neuchâtel et se vendent sur place à de grands négociants exportateurs, on en termine aussi quelque peu chez nous.

C'est justement pour cela qu'il est grand temps de faciliter et de perfectionner les apprentissages, car la principale condition du

succès réside encore là-dedans et c'est une chose qui ne s'improvise pas, il faut un effort soutenu pour y arriver.

Il semble du reste évident que les beaux jours soient passés pour l'industrie horlogère comme pour beaucoup d'autres. L'humanité suit au point de vue économique (nous ne nous occupons que de celui-là) un tournant de route où toute perspective lointaine fait défaut et où rien ne semble indiquer que peut-être elle est prochaine.

Il n'en ressort sans conteste qu'une chose, c'est qu'il faut employer tous les moyens qui sont à notre portée pour améliorer et faire valoir notre fabrication.

Qui aurait pu prévoir, il n'y a pas demi-siècle, que ces grands agents du progrès, la vapeur sur terre et sur mer et le télégraphe, qui semblaient vouloir assurer la prospérité matérielle à tous les peuples, aboutiraient si tôt à cette production à outrance, souvent mauvaise et à vil prix, qui est comme un dérèglement de l'activité humaine.

Et ce sont précisément les brillants débuts de cette période qui en ont été la cause : l'industrie n'était pas alors capable de produire beaucoup, de sorte que les nombreux débouchés qui s'ouvraient au-devant de ses produits leur donnaient d'autant plus de valeur.

Attirés par ces avantages, les habitants des campagnes ne tardèrent pas à venir en foule se fixer dans les villes, dans les grandes surtout, des cités industrielles surgirent de terre, les besoins de toutes les classes de la société devenaient plus variés et coûteux. Bref, on marchait vers l'impasse où l'on est arrivé aujourd'hui.

Aussi, maintenant, les questions économiques priment-elles toutes les autres ; il y a un vrai empressement du haut en bas de l'échelle sociale pour chercher des remèdes aux maux dont on se plaint ; on légifère, on protège à tort et à travers, on enseigne, on subventionne ; il y a des associations, des syndicats ; des expositions succèdent à d'autres expositions ; la réclame va grand train. Fait-on parfois fausse route ? peut-être. Mais il est quand même à espérer qu'après cette étourdissante moitié du XIX^e siècle, l'on reprendra quelque aplomb et quelque stabilité.

Mais n'allons pas plus loin sur ce sujet trop complexe pour no-

tre plume, c'est d'école que nous voulions parler et nous y revenons.

Pendant ce temps heureux dont il vient d'être question, il a été un peu partout immensément fait pour l'instruction primaire, mais on a quelque peu négligé l'éducation, passablement l'hygiène et beaucoup l'enseignement professionnel. Aujourd'hui l'on s'aperçoit qu'il faut changer de système et vouer à tous ces points une sollicitude égale, car ce sont les quatre pierres d'angle de l'édifice social.

En effet, une grave question se pose. La société qui s'arroge le droit de prendre l'enfant à ses parents dès sa septième jusqu'à sa seizième année, a-t-elle rempli tous ses devoirs envers lui lorsqu'après une dizaine d'années de classe, elle le rend à ses parents avec une certaine dose d'instruction, c'est vrai, mais sans aucune préparation à ce qui, pour la plupart, sera dorénavant leur obligation de chaque jour, le travail manuel. Pour les classes aisées, peut-être, pour la classe agricole peut-être encore, car il a fait forcément une partie de son apprentissage à côté de ses heures d'école, mais pour les fils d'artisans, d'ouvriers de fabrique, on peut dire hardiment non.

Il n'y a toutefois pas lieu de s'étonner outre mesure si tout n'est pas encore parfait dans ces matières ; l'humanité a traversé les siècles et les civilisations sans connaître l'instruction primaire obligatoire et dans la forme et les rigueurs où nous la connaissons ; elle est toute récente et par conséquent en pleine période d'expérimentation.

Nul ne peut dire au juste quelles seront ses méthodes définitives dans les âges futurs, mais ce que l'on voit déjà, c'est que, pour les populations industrielles surtout, elles peuvent être améliorées grandement en introduisant par degrés le travail professionnel, quitte si l'on veut prolonger dans une certaine mesure l'instruction proprement dite. Ainsi l'on suivrait un système rationnel et harmonieux propre à stimuler toutes les facultés de l'enfant sans le fatiguer.

D'ailleurs est-il bien prouvé que des élèves en sauraient moins au bout du compte. Est-ce qu'en exerçant leur activité d'une manière conforme à leur nature, on n'arriverait pas à tirer meilleur

parti des vingt mille heures qu'ils emploient en moyenne pour leur instruction tant à l'école qu'à la maison.

Que doit penser un pauvre ouvrier, par exemple, lorsqu'il voit ses enfants penchés sur une carte de géographie et s'endormant à chercher des infiniments petits, leur esprit se refusant à être le réceptacle d'une kyrielle de mots dérivant de toutes les langues et destinés à disparaître promptement de leur mémoire, après n'avoir servi qu'à les hébêter et à leur masquer le plan général de notre globe et ses lignes principales. Et ainsi pour d'autres choses encore.

N'aurait-il pas le droit, cet ouvrier, de penser que ceux qui font les lois et les appliquent ne se rendent pas bien compte de tout ce que signifient ces mots : Gagner son pain à la sueur de son visage.

Heureusement pourtant, qu'en écrivant ceci, nous enfonçons une porte entr'ouverte. Ceux qui font les lois ont précisément voulu réagir contre cette méthode exclusive, stérile et imprudente qui fait de l'enfant du peuple un petit déclassé.

En effet, la dernière assemblée constituante vaudoise s'est montrée favorable à l'introduction des travaux manuels à l'école primaire et, un peu plus tard, le Grand Conseil a voté une loi sur l'enseignement secondaire qui donne toutes facilités aux communes pour créer dans leurs collèges des sections professionnelles où certaines branches du programme secondaire pourront être supprimées et remplacées par une préparation théorique et pratique en vue de telle ou telle profession, formant ainsi plutôt un complément de l'école primaire au point de vue de l'instruction générale qu'une préparation à l'enseignement supérieur, qui bien souvent n'a pas de suites.

Nul ne méconnaîtra l'importance d'un tel programme et la large place qu'il prendrait forcément partout où les circonstances se prêteraient à sa mise en vigueur.

De ce qui précède ne résulte-t-il pas que nous ne nous avançons pas trop en disant que l'inauguration du Collège industriel était bien plus que ce que semble dire ce mot. Car c'était aussi en même temps l'inauguration de ce que l'on pourrait appeler « une nouvelle ère pédagogique » dans laquelle le Chenit peut s'engager en des conditions tout particulièrement favorables, et dont

les résultats intéresseront vivement au près et au loin tous ceux qui s'occupent des questions scolaires et économiques, en un mot tous ceux qui désirent voir la société se rapprocher du but qu'elle doit aspirer à atteindre ; c'est-à-dire faciliter l'existence à tous ceux qui sont victimes des inévitables inégalités sociales.

A. A.

Discours de M. P. Lecoultre

PRONONCÉ A L'INAUGURATION DU COLLÈGE INDUSTRIEL

*Monsieur le Syndic,
Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs.*

Ce n'est pas sans un sentiment de profonde émotion, mêlé de joie, que nous venons, au nom de la Commission des écoles, vous remercier et remercier les autorités communales pour le magnifique bâtiment scolaire dont vous nous ouvrez les portes aujourd'hui. Il n'est pas nécessaire de retracer toutes les péripéties de sa fondation ; vous le savez, Mesdames et Messieurs, il était attendu avec impatience. Maintenant nous avons le bonheur de posséder des locaux convenables et spacieux où nos enfants trouveront, avec une instruction supérieure, toute l'hygiène voulue.

Nous adressons nos sincères remerciements à toutes les personnes qui ont apporté leur concours à cet édifice, particulièrement aux citoyens de Vers-chez-le-Maitre pour leur grande générosité en offrant à la commune gratuitement le terrain et un droit de fontaine ; comme nous, elles ont compris que l'instruction est la base du développement et de la prospérité d'un peuple.

Monsieur le délégué du Département de l'instruction publique et des cultes, pour nous vous n'êtes pas un étranger, ayant été professeur de notre collège industriel pendant quelques années, et c'est en qualité d'ami que nous vous remercions d'être venu prendre part à notre joie et rehausser par votre présence cette petite solennité.

Nous vous prions, Monsieur le délégué du Département, d'être notre interprète auprès du Conseil d'Etat pour lui exprimer toute

notre gratitude pour l'appui moral et financier qu'il nous a donné dans cette circonstance. Nous aimons à croire que le Conseil d'Etat, s'inspirant de nos vœux, comprenant nos intérêts les plus chers, au point de vue économique de notre vallon, se montrera toujours bienveillant, lorsque nous solliciterons de nouveau son appui. Aujourd'hui que l'horlogerie s'est répandue dans tous les pays et y a pris une extension considérable, nous avons à lutter contre cette concurrence effrénée, nous avons à maintenir la réputation de l'horlogerie de La Vallée, principale industrie qui est le gagne-pain de notre population ; nous sentons le besoin de faciliter les apprentissages de nos jeunes gens par la création d'une école professionnelle d'horlogerie où ils puissent recevoir, à côté de l'enseignement pratique, un bon enseignement théorique, qui les mette à même d'obtenir une vocation honorable et lucrative et de soutenir la concurrence toujours plus grande.

Et vous, chers enfants, qui attendez avec impatience le moment d'entrer dans ces nouvelles salles, nous voudrions que vous comprissiez le sacrifice que votre commune vient de s'imposer pour vous et que vous nous montrassiez votre reconnaissance par votre application au travail. Ah, si nous avions eu le privilège de recevoir une instruction aussi solide et approfondie que celle qui est mise à votre portée, soyez certains que nous en aurions été heureux et que nous en aurions largement profité.

Les années d'école sont les plus belles de la vie ; c'est à ce moment que, sans souci du lendemain, vous devez travailler avec assiduité, recevoir avec zèle et bonne volonté l'enseignement qui vous est donné, profiter de tous les avantages qui sont mis à votre disposition pour vous instruire, pour cultiver votre esprit et votre cœur, pour acquérir toutes ces connaissances qui faciliteront votre carrière et vous rendront des citoyens utiles à la famille, à la société et à la patrie.



Le livre de la vie est le livre suprême
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix.
Le passage adoré ne s'y lit pas deux fois ;
Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même.
On voudrait revenir à la page où l'on aime,
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts.

LAMARTINE.

NOTICE INDUSTRIELLE

Malgré leur isolement et les conditions défavorables où ils se trouvaient placés, les habitants de La Vallée ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'insuffisance des ressources que leur offrait le sol et à chercher à se créer des industries.

Une des premières fut celle du charbon. Ils en chargeaient des radeaux que, par l'Orbe et le lac, ils conduisaient à la Tornaz où il existait un grand charbonnier servant d'entrepôt et d'où des voituriers le transportaient à Vallorbes.

* * *

Dès une époque très ancienne, ils se sont occupés de boissellerie. Les Bernois achetaient là les vases pour leurs vins. On voit par exemple qu'en 1680, le bailli de Romainmôtier commanda aux communes de La Vallée deux cents fustes pour les vendanges. Cette industrie a été importante, et aujourd'hui elle est encore l'occupation d'un grand nombre de chefs de famille, surtout dans la commune du Lieu. Ils fournissent des cuves pour les vendanges, des baquets, des *brantes*, des *seilles*, des seaux, etc. Tous ces divers ustensiles sont, en général, de bonne qualité et d'une grande perfection de travail.

* * *

En 1712, un jeune homme du Sentier, nommé Joseph Guignard, alla au Pays de Gex apprendre l'état de lapidaire. Il forma des élèves et introduisit cette industrie dans la contrée. Cette introduction eut une grande importance pour La Vallée; elle fit entrevoir à ces braves gens la puissance de l'industrie et du commerce et leur apprit de quoi ils étaient capables. C'est de cette époque que date réellement l'ère des progrès qui se sont accomplis. L'établissement de ces nouveaux ateliers obligea à changer l'architecture très primitive des maisons, surtout à agrandir les fenêtres et à introduire des poëles, inconnus auparavant. Aussi, les ouvriers de cette profession, qui devinrent rapidement nombreux, jouissaient d'une grande considération; il y avait dans chaque auberge,

à l'usage des lapidaires, un tonneau du meilleur vin, auquel nul autre ne s'avisait de toucher.

Cette industrie s'est maintenue à un haut degré de prospérité jusqu'il y a cinquante ou soixante ans ; elle a commencé dès lors à perdre graduellement de son importance. Plusieurs causes y ont contribué ; d'abord la formidable concurrence de la localité de Sepmoncel, dans le Jura français ; ensuite la grande extension de l'horlogerie, qui, offrant de plus grands bénéfices aux ouvriers, les engagea à se vouer à cette industrie.

* * *

Peu d'années après l'établissement des lapidaires, on commença à s'occuper de la fabrication des fromages sur une échelle un peu vaste. Nos grands et beaux pâturages avaient, d'une manière imparfaite, été exploités par des étrangers. Les habitants de La Vallée ne savaient faire autre chose de leur lait que ce qu'ils appelaient des *tommes* ou petits fromages de mauvaise qualité pour leur usage. Ils commencèrent à devenir fermiers des montagnes et à fabriquer pour le commerce. Cette fabrication s'améliora rapidement et son produit ne tarda pas à atteindre le degré de perfection qu'il a aujourd'hui. Le plus important progrès obtenu dans la manipulation du lait a été la fabrication des *présures*. Les *fruitiers* et *fruitières* d'autrefois mettaient, pour obtenir le fromage, la peau de *cailler* détremper dans la chaudière.

La fabrication des fromages vacherins n'est, relativement, pas ancienne. Elle a commencé, il y a environ quatre-vingt ans chez nos voisins d'outre-Risoux, sur les pâturages et dans les fermes du Mont-d'Or, d'où leur est venu le nom de fromages du Mont-d'Or.

Il y a septante ans environ que cette industrie fut importée aux Charbonnières où, pendant quarante ans, elle a été le monopole presque exclusif de ce village.

La laiterie des Charbonnières, qui date d'environ trente ans, s'est fait une spécialité de cette production et y a apporté tous les perfectionnements dont elle est susceptible. Et, quoique ayant eu de nombreux imitateurs, elle a maintenu sa vieille réputation de ne livrer que des produits excellents. Aussi a-t-elle obtenu des récompenses aux expositions d'Yverdon, de Zurich et de Genève.

Il y a cinq ans, c'est-à-dire avant l'application du tarif doua-

nier actuellement en vigueur, en vue de soutenir avantageusement la concurrence déloyale que les vacherins français faisaient aux nôtres, les principales laiteries de La Vallée, Les Charbonnières, Le Pont, Le Lieu, Le Séchey, Le Solliat, le Brassus, etc., se sont syndiqués sous la raison syndicale des *Laiteries de La Vallée* et ont adopté une marque de fabrique commune.

Un comité est à la tête de cette entreprise ; par des visites fréquentes, il s'assure de la bonne fabrication de la marchandise et de la bonne tenue de la laiterie, exerçant ainsi un contrôle sérieux sur tout ce qui se rapporte aux vacherins.

A l'Exposition d'Yverdon, le syndicat a exposé 24 vacherins. Il a obtenu le prix d'honneur de 50 fr. et la première prime de 50 fr.

Ce commerce des vacherins prend une extension toujours plus grande.

Il se fabrique aussi à La Vallée les *chevrotains* ou tommes de chèvre et quelques fromages appelés *persillés*.

* * *

Il y a environ un siècle, un Neuchâtelois nommé Audétat introduisit à La Vallée la fabrication des dentelles ; elle prit un rapide essort ; hommes, femmes et enfants étaient occupés au *coussin*. Ce travail, qui était peu lucratif, devenu le monopole des fabriques, est depuis longtemps abandonné.

* * *

Les *rasoirs* de La Vallée, perfectionnés sous l'habile direction de M. Jaques Lecoultre, de ses fils et petits-fils, ont acquis une grande réputation et sont expédiés dans les contrées les plus éloignées.

* * *

Mais, de toutes ces industries, la plus importante, celle qui était destinée à faire marcher à grands pas notre contrée dans la voie du progrès, est sans contredit l'horlogerie.

Au commencement du siècle passé, on faisait déjà un peu de ce qu'on appelait la grosse horlogerie. Les pendules avec le cadran en étain et dont on voit encore quelques spécimens, étaient fabriquées par les frères Isaac et Henri Golay de Derrière-la-Côte. Les mêmes firent une horloge pour l'église du Sentier.

En 1740, Samuel-Olivier Meylan, jeune homme du hameau de Chez-le-Maitre, alla apprendre le métier d'horloger à Rolle, où un Français l'avait introduit, dit-on, au commencement du siècle. Deux de ses camarades, Abram-S^el Meylan, de l'Orient-de-l'Orbe, et Pierre-Henri Golay de la famille Chez-la-Jourdan, allèrent aussi faire un apprentissage à Fleurier, dans le canton de Neuchâtel. En rentrant chez eux, ils durent d'abord commencer par créer eux-mêmes leur outillage et ne tardèrent pas à éprouver de nouvelles difficultés.

Les ouvriers de Rolle s'étaient répandus dans plusieurs localités du pays et avaient formé des maîtrises à Lausanne, à Bonmont, à Rolle, à Nyon, à Moudon et à Vevey. Il y avait de plus quelques horlogers libres à Payerne, à Aigle et à Gessenay.

Ces maîtrises étaient une espèce de compagnonnage, des associations obligatoires créées de par l'Etat dans le but de perfectionner cette industrie et de former de bons ouvriers. (C'était à peu près ce qu'on appelle aujourd'hui des syndicats). Pour être reçu maître ou membre de la maîtrise, il fallait, après trois ans d'apprentissage, faire ses preuves, c'est-à-dire présenter une montre juste et bien finie, faite de sa main. Après cela, ce nouvel admis devait travailler cinq ans comme *rassujetti* sous la surveillance immédiate d'un maître, pour se perfectionner.

Olivier Meylan, ayant formé des apprentis, fut attaqué juridiquement par la maîtrise de Rolle. Il dut aller faire ses preuves à Moudon, où il fut reçu maître. Le nombre des ouvriers s'étant rapidement accru, ils obtinrent du gouvernement bernois, en 1756, une maîtrise pour La Vallée. Cette association élaborait un règlement très sévère. Les femmes ne pouvaient travailler aux montres qu'à la suite d'une permission spéciale et à des ouvrages désignés à l'avance. Les maîtres devaient assister aux séances avec l'épée au côté, sous peine d'amende. Les lapidaires furent aussi soumis aux mêmes formalités et aux mêmes règles.

La maîtrise dura vingt ans; en 1776, elle fut dissoute par ordre de LL. EE., sur la demande des horlogers eux-mêmes. Les ouvriers devinrent libres de faire des élèves et de travailler comme ils l'entendaient, ce qui amena la concurrence et favorisa le développement de l'industrie horlogère.

A cette époque, les horlogers vaudois faisaient des montres

entières, mais on ignore le parti qu'ils en tiraient et où ils les vendaient. On sait seulement qu'ils avaient le monopole de ce commerce dans le pays, puisque LL. EE. décrétèrent une loi interdisant la vente des montres dans leur Etat de Vaud ; mais il y a apparence qu'ils éprouvaient d'assez grandes difficultés pour en réaliser la valeur, ce qui se comprend, à cette époque où les relations commerciales étaient difficiles et peu étendues. Ils durent alors renoncer à fabriquer des montres et se contenter de faire des blancs pour les établissemens de Genève, système qui a été cause de la grande émigration de nos bons ouvriers pour cette ville où ils trouvaient un champ plus vaste pour leurs talents et des débouchés plus faciles pour leurs produits.

C'est vers cette époque que fut fait par *Timothée Golay* un régulateur à équation, marchant une année, avec compensation au balancier, copié sur les ouvrages de Berthoud.

Déjà aux environs de 1760, on commença à faire des *cadra- tures*. Les noms des premiers maîtres ne sont pas connus ; parmi leurs élèves, on doit citer *Philippe Meylan*, qui a travaillé beaucoup au développement de cette branche importante de l'horlogerie. Après lui viennent *Georges Golay* et *Louis Audemars*. Ce dernier reprit la suite de l'établissement de l'horlogerie en blanc de Philippe Meylan. A la fin du siècle, *Abel Golay* commença à former et à tailler des pignons à la fraise.

Louis Audemars et ses fils ont continué à donner une grande impulsion à cette industrie. Leur but constant a été de ramener à La Vallée la fabrication de la montre entière et d'y fixer la population horlogère, surtout les bons ouvriers.

D'un autre côté, pendant que les horlogers marchaient dans la voie du progrès, leurs concurrents du canton de Neuchâtel et d'ailleurs, en perfectionnant les outils servant à exécuter un bon nombre de pièces de la montre et en montant de grandes fabriques, menaçaient de les déborder et de finir par leur enlever la fabrication toute entière des mouvements, ce qui a eu lieu en effet. C'est pour contrebalancer cette concurrence redoutable que M. Antoine Lecoultre a travaillé longtemps à composer des machines-outils et il est arrivé à soutenir la lutte pour l'horlogerie du commerce. Il a fondé un établissement d'une grande importance pour la contrée et qui est en voie de prospérité.

L'horlogerie de La Vallée est expédiée dans tous les pays connus ; elle a acquis une réputation universelle, et se distingue surtout par un cachet de bien fini, par une certaine beauté dans les détails, qui en font un objet de luxe très recherché.

Moïse Piguet, associé de Philippe Meylan, inventa les montres à carillon par des lames d'acier mises en vibration, à l'instar des ressorts timbres. On fit plus tard, sur ce premier modèle, des tabatières ou boîtes à musique, dans le commencement du siècle. Cette fabrication est devenue le monopole de Ste-Croix.

A part quelques moments de ralentissement et même d'arrêt cette belle industrie n'a cessé de se développer et a été à son apogée depuis 1850 à 1875 environ. Depuis lors, une baisse commença à se produire dans les prix et des difficultés surgirent pour l'écoulement. On crut y voir une de ces crises momentanées et périodiques, comme il s'en était produit déjà à d'autres époques ; mais, ce qu'on croyait une crise s'est perpétué et est devenu l'état normal. Les perfectionnements incessants apportés à l'outillage et la grande extension que la concurrence a fait prendre à la fabrication par les machines, ont diminué, dans une grande proportion, le travail manuel en livrant au commerce des produits à des prix bien inférieurs aux anciens.

Il en résulte une longue et pénible période de transition qui oblige à une transformation complète dans la manière de travailler et dans l'écoulement des produits ; mais ces difficultés ne doivent pas être insurmontables.

Pour la partie historique des trente dernières années de cette industrie, nous renvoyons à l'excellent ouvrage de M. Hector Golay, publié en 1891 sous les auspices de la Société vaudoise d'utilité publique, nous contentant d'en citer quelques passages.

« Ce fut l'année de l'exposition de Philadelphie, où les Américains manifestèrent pour la première fois l'intention bien déterminée de se passer de notre concours industriel et même de nos produits, et on entendit le premier cri d'alarme au sujet de l'avenir de notre horlogerie. Après la reprise, pleine de promesses, qui avait succédé à l'interruption causée par la guerre de 1870, et le brillant résultat de l'exposition de Vienne en 1873, cette perspective soudaine d'un recul ou d'une défaite trouvait la population horlogère mal préparée, et même peu disposée à y croire.

» Mais les effets ne tardèrent pas à attester le bien fondé de ces craintes, et se firent sentir d'une manière toujours plus générale et toujours plus intense ; au calme dans les affaires, qui n'avait encore rien d'inquiétant, succéda bientôt le ralentissement, puis la crise ; l'ouvrage commença à affluer dans les réserves des établissements ; il fallut suspendre la fabrication en attendant l'écoulement du stock ; mais, la vente ne se faisant pas, il fallait baisser les prix ; ensuite les ouvriers, angoissés par l'attente, par une inaction forcée ou par un travail stérile, essayaient d'un autre gagne-pain, ou bien allaient demander à l'étranger l'ouvrage que leur refusait l'industrie locale. Plusieurs industriels s'appliquèrent à rechercher les causes connues ou cachées de cette longue interruption de la demande.

» Outre les perfectionnements que chaque horloger s'appliquait à réaliser pour son compte particulier, soit par l'application de la théorie mécanique, soit par la main d'œuvre, soit dans les procédés de fabrication, et qui constituaient tout une œuvre nouvelle dont la suite a révélé l'importance, les établissements et les chefs d'ateliers fondèrent une société industrielle et commerciale, qui se proposait l'étude des causes du malaise industriel et de l'avisement des prix, la réalisation des conditions générales ou d'intérêt commun, nécessaires à la reprise des affaires et au développement de l'horlogerie.

» Les tentatives pour atteindre son but ne furent pas toujours récompensées par le succès, mais la Société industrielle et commerciale eut ce bon effet de devenir le foyer central de résistance aux conditions et aux concurrences rivales, le trait d'union avec d'autres centres industriels et d'autres sociétés qui poursuivaient aussi le relèvement de l'horlogerie suisse, et le point de départ d'une activité nouvelle. Dès 1882, elle devint section de la Société intercantonale des industries du Jura et son influence morale soutint la lutte contre les préjugés funestes, éclaira le chemin, aiguillonna la légère reprise qui, en 1881-1882, semblait enfin annoncer un commencement de réaction.

» L'horlogerie de la Vallée de Joux voulant avoir à sa disposition l'heure exacte en tout temps, condition indispensable pour le réglage des pièces de précision, la Société industrielle, après avoir examiné la possibilité de réaliser ce désir, s'adressa à l'Etat

qui, dans ce but, accorda une subvention annuelle de 4000 fr. L'étude et la poursuite de ce projet nécessitèrent bien des démarches qui aboutirent heureusement.

» Les établissements d'horlogerie de La Vallée tendent aujourd'hui à s'organiser suivant deux ou trois types déterminés et imposés par les conditions actuelles de fabrication ; depuis de longues années, le village du Sentier a été pour La Vallée le centre exclusif de l'horlogerie de fabrique due au travail des machines ; le grand établissement Lecoultre et C^{ie}, qui représente cette organisation et compte 350 à 400 ouvriers, n'a cessé d'augmenter sa production et peut livrer au commerce non seulement des mouvements simples, mais encore des pièces en blanc, avec cadratures, chronographes et autres mécanismes qu'un outillage perfectionné réalise aujourd'hui sans difficulté. Un moteur à vapeur de 65 chevaux actionne les machines et outils de ses nombreux ateliers.

» Les maisons d'horlogerie du Brassus ont concentré tous leurs efforts pour arriver à la fabrication de la montre finie, en combinant, dans la mesure la plus avantageuse possible, les procédés du travail mécanique à ceux du travail manuel ; c'est là sans doute que la transformation a été la plus considérable, et les difficultés les plus grandes ; c'est là qu'est l'indépendance et l'avenir de l'horlogerie à La Vallée. A l'origine et pendant de longues années, une seule maison luttait pour atteindre ce but ; aujourd'hui c'est une dizaine d'établissements qui terminent la montre : MM. Louis-Elisée Piguet, Audemars, Piguet et C^{ie}, Ami Lecoultre-Piguet, Louis Audemars, fils, F. Audemars, Audemars, frères, Matthey Bros et C^{ie}, au Brassus, Jules-Oscar Nicole et fils, Emile Baud, David-Lucien Golay, au Sentier ; peut-être en omettons-nous et nous ne pouvons du reste énumérer ici toutes les maisons qui font honorable figure, soit pour la production des pièces finies, soit pour l'horlogerie en blanc.

» A côté de ces deux genres principaux d'établissements, il existe aussi des fabriques qui exécutent, comme celle d'Alfred Lugrin, des mécanismes spéciaux, tels que cadratures, horloges, grandes sonneries, chronographes, quantièmes, sur des mouvements qu'elles livrent prêts pour l'échappement et le repassage. A ces établissements, on peut rattacher ceux qui se sont consacrés

à la fabrication de certains assortissements ou parties détachées de la montre ; les fabriques de pignons, de roues, etc.

Ainsi, l'effort particulier de chaque fabricant, de chaque ouvrier, comme l'action collective de l'industrie locale, ont obtenu en définitive un succès très encourageant.

* * *

A l'automne 1879, une société se fonda pour l'exploitation des glaces des lacs de La Vallée. Cette exploitation, devenue la propriété de la Compagnie du Jura-Simplon, a subi d'importantes modifications. Les installations ont été reconstruites et réorganisées d'après le système américain perfectionné. Cette glace a pour principal débouché Paris. Il en est expédié aussi à Lausanne, Genève et d'autres villes de France et de Suisse.

* * *

Par suite du terrible cyclone qui, le 19 août 1890, s'abattit sur la Vallée de Joux, le commerce et l'exportation des bois, ont pris une grande extension.

Cette quantité prodigieuse d'arbres renversés, en attirant les acheteurs étrangers, a fait connaître la qualité de ces bois et ouvert de nouveaux débouchés.

Quelques scies à eau ont, pour travailler davantage, ajouté à leurs installations une machine à vapeur. Une nouvelle scierie, exclusivement à vapeur, a été construite au Campe, sur les ruines de la tuilière. Elle débite de la boissellerie et des caisses d'emballage. Presque toutes ont des circulaires pour débiter les menus bois. Celle de M. A. Audemars, aux Moulins, possède de plus une raboteuse, une crêteuse et fabrique de la laine de bois. Il y a au Brassus une grande fabrique de caisses d'emballage.



Verbe infini qui façonnas les mondes,
 Qui dans le vide assembles l'univers...
 Toujours la vie se manifeste :
 Le ciel fût-il par ton souffle emporté,
 Le temps s'en va, mais l'Éternité reste,
 L'Éternité ! l'Éternité !

J. OLIVIER.

NÉCROLOGIE



La fin de l'année 1893 a vu disparaître un de nos combourgeois, avantageusement connu et bien estimé, M. Ami Lecoultré, juge cantonal.

Cet honorable citoyen, le premier de notre vallée qui ait été appelé à la haute magistrature du pays, fut, en 1845, appelé à la présidence du Tribunal de La Vallée, où ses aptitudes judiciaires purent se développer et furent appréciées.

Il fit partie de la Constituante de 1860 et siégeait au Grand Conseil lorsque, en 1863, une vacance s'étant produite dans le sein du Tribunal cantonal, il fut appelé à faire partie de ce corps, où, jusqu'à sa mort, il a siégé, en se faisant distinguer par son impartialité, ainsi que par son sens juste et pratique.

Chacun se rappelle son aménité, l'empressement qu'il mettait à être utile à sa contrée d'origine et les services que constamment il rendait à ses combourgeois.

Son souvenir restera vivant et sa mémoire vénérée chez tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

En octobre 1894, était rapidement emporté et regretté de nombreux amis, M. John Piguet, du Brassus. Ancien capitaine et, pendant de longues années, juge au Tribunal du district, il s'est, lui aussi, occupé activement de la réalisation de divers progrès et de plusieurs améliorations.

* * *

Le village de l'Abbaye perdait aussi un de ses honorables enfants, M. Louis-Gustave Guignard, qui, pendant une longue période, a pris une large part aux affaires municipales et, jusqu'à 83 ans, n'a cessé de s'intéresser aux questions d'utilité publique intéressant son village et sa commune.

Respect à leurs cendres et honneur à leur mémoire.

La vie est un combat, la vie est une arène
 Où le devoir grandit du triomphe obtenu ;
 C'est le sentier qui monte et, pas à pas, nous mène
 Aux sommets d'où la vue embrasse l'infini.

M^{me} E. de PRESSENSÉ.

Un cyclone dans le Jura

ROMAN

PAR

LUCIEN REYMOND

Reproduction autorisée du *Foyer domestique*

I

Si le Jura n'a pas les grandioses panoramas des Alpes, leurs pointes élancées, leurs glaciers et leurs neiges éternelles, il ne mérite pas moins cependant d'attirer l'attention et les pas des touristes. Ses vieilles sapinières, où l'arabette et la marguerite des bois balancent leurs tiges flexibles ; ses gras pâturages, où fleurissent les gentianes et les saxifrages, ne sont pas sans charmes ; ses sites, pour être moins pittoresques, ne laissent pas d'inspirer une poésie douce et mélancolique.

S'il n'a pas des cols, encaissés dans de profonds ravins, des Gemmi et des Fourca, le Jura possède quand même des routes se déroulant en contours sinueux et accidentés au travers d'une végétation riante, offrant les coups d'œil les plus variés.

Par une belle journée du mois de juillet 1890, un voyageur gravissait une de ces routes, celle du Marchairuz. C'était un homme jeune encore, de haute taille, vêtu d'habits légers de la saison et coiffé d'un chapeau de paille. Il avait à ses épaules un sac de voyage et une ceinture rouge serrait sa taille.

Ce voyageur portait une épaisse moustache, des favoris bruns entouraient son visage bronzé par le soleil, ce qui lui aurait fait donner trente et quelques années, tandis qu'il en avait beaucoup moins.

Parti le matin de Rolle, il avait traversé le village de Mont-le-Grand et, après avoir gravi les riches vignobles de la Côte, il était arrivé à Gimel. Après un moment de repos dans ce riche village qui, placé entre la plaine et la montagne, ayant d'un côté les forêts et de l'autre les vergers et les prairies, est une agréable station d'été, notre voyageur s'était remis en route.

Depuis une heure et demie environ, il était engagé dans les flancs de la longue montagne. Son habit sur son bras, s'appuyant sur une canne, il gravissait la dernière pente raide et se sentait fatigué, lorsque, pour couper au droit, il prit un sentier bordé de cytises en fleurs et arriva sur un plateau élevé. Là, passant un mouchoir sur son front mouillé, il parut reconnaître les lieux.

— Enfin, dit-il avec une satisfaction évidente, me voici au *Sapin à Siméon*, le Pré d'Aubonne n'est pas loin et je serai bientôt à l'Asile.

Assis sur le gazon, le voyageur contempla un moment le vaste et superbe panorama qui se déroulait à ses yeux. Lausanne s'étendant sur le coteau du Jorat. Les flèches des clochers de Genève, brillants, perdus dans la brume vaporeuse et lointaine du Rhône. La chaîne du Mont-Blanc et les côtes agrestes de la Savoie. Il voyait le Léman sillonné de bateaux, et de nombreuses voiles se balancer gracieusement.

Plus près, au-dessous des bois qui ornent le pied du vieux Jura, on apercevait les champs de blé ondoyer au souffle du joran ; entre les arbres et brillant au soleil, les beffrois des villages et les toits rouges des maisons de campagne. Dans les alentours, on entendait le bruit cadencé des coups de bec du pic et les miaulements de la buse, tournoyant au-dessous des forêts. Ce spectacle était si grandiose que, quoique impatient de partir, le jeune homme avait peine à s'arracher au charme de ces lieux.

Après s'être reposé, il se remit en route. La montée devenait beaucoup moins raide et les sites changeaient d'aspect. Le voyageur perdit bientôt de vue la plaine pour s'enfoncer à travers des pâturages et des jeunes forêts et, au bout d'une marche de demi-heure, il arriva à l'asile construit sur la sommité du col.

Cette route du Marchairuz (Marchia-ruz) était, avant la construction de la voie ferrée, la route principale pour la Vallée de Joux et avait ainsi une importance beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Rendue difficile en hiver et souvent cancelée par les neiges, elle a son refuge, son petit St-Bernard, moins les moines et les chiens.

Le voyageur paraissait heureux d'avoir enfin atteint le point culminant de la montagne. Tandis qu'assis à la chambre du restaurant de l'hôtel, il prenait des rafraîchissements, il écoutait la

conversation de nombreux chalands ; c'étaient des amodiateurs, fromagers et vachers des alpages des environs où se fabriquent ces beaux fromages. Tous portaient le costume de la Gruyère, la veste bleue à manches courtes et bouffantes, les bras nus, le béret de cuir crânement posé sur l'oreille et la bouche ornée d'une belle pipe Guggisberg. Tout en vidant de nombreuses bouteilles, ils devisaient de leurs affaires, des vaches, des chalets, du mauvais temps, des montagnes trop chères, etc.

— Cependant, disait l'un, on ne peut pas trop se plaindre, cette année ; d'après le prix des fromages (on parle de septante-cinq francs), il ne faut pas être trop mécontent.

— Oui, dit un autre, mais il ne faudrait pas avoir un si mauvais été, des gelées, des pluies froides, etc.

— Et trop peu d'herbe, ajouta un second.

— Et trop de mauvaises vaches qui ne font pas leur *rente*, dit un troisième.

— Et les montagnes qui sont beaucoup trop chères, s'écria un quatrième.

Un autre, vieux bonhomme, grassouillet et souriant, après avoir lentement et philosophiquement vidé son verre, ajouta d'un ton sentencieux :

— Il faut pourtant être juste, le prix des fromages, de vingt francs plus élevé que les années précédentes, fera pourtant que cette année nous perdrons un peu moins que les autres.

Ces discours insignifiants et vulgaires intéressaient quand même l'étranger. Ils lui rappelaient son passé et des souvenirs d'enfance comme quelquefois les sons fugitifs d'une musique lointaine rappellent la patrie absente.

II

Le voyageur restauré et reposé quitta l'asile. Marchant d'un pas allègre en sifflant un air de chasse, il reprit sa route dans la direction de la vallée et arriva bientôt sur les prés de Bière. Il aimait à revoir ces chalets et ces lieux qui, malgré leur aspect aride et sauvage, ne manquent pas de poésie et de charme. Il éprouvait une sensation agréable à respirer la brise fraîche et parfumée des sapins, à voir ces rochers et ces pâturages tapissés de daphné et de thym, à entendre le son des clochettes, le mugissement des troupeaux et jusqu'à la voix d'un taureau en fureur qui, frappant le

sol de son pied et le labourant de ses cornes, mêlait son beuglement à ces agrestes concerts.

Le jeune homme atteignit un autre voyageur. C'était un individu avec le costume, le bâton noueux et tous les attributs du vacher du Jura (fruitier), et portant derrière son dos le légendaire et inséparable *perquet*.

Les deux voyageurs entamèrent la conversation en parlant du temps et d'autres banalités, employées en pareil cas. Le vacher apprit à son compagnon qu'il venait du Pré-de-Denens et qu'il allait porter du beurre au Brassus.

Tout en parlant, ces deux hommes paraissaient s'observer. Le fruitier, après avoir longtemps considéré l'étranger à la dérobee, lui dit :

— Je ne me trompe pas, vous êtes bien Hermann Cluset, du Bas-du-Chenit.

Celui-ci répondit en souriant :

— En effet, vous ne vous trompez pas. Vous, vous êtes Jules Vernon, du Brassus. Je vous ai reconnu d'abord, mais je désirais voir si vous vous remettez qui je suis.

— Je suis bien aise de vous revoir, reprit le fruitier. On a bien souvent parlé de vous. On dit que vous avez été bien loin ?

— En effet, je viens de l'extrémité de l'Afrique. J'ai roulé ma bosse, depuis Madagascar, chez les Zoulous, les Cafres et les Hottentots, jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

— C'est bien loin tous ces pays. Vous devez avoir vu beaucoup de choses intéressantes, et sans doute aussi vous avez ramassé un petit magot ?

Hermann répondit après un moment de silence :

— La fortune n'est pas si facile à atteindre qu'on le croit, souvent elle échappe au moment où on espère la saisir ; mais, d'un autre côté, j'ai vu et appris beaucoup de choses, que j'aurais toujours ignorées. Si nous autres, habitants du Jura, nous avons tort quelquefois de quitter nos montagnes, de laisser un tranquille bonheur pour courir après l'incertain, nous avons tort aussi de ne pas voyager un peu plus. Maintenant que le sifflet de la locomotive réveille l'écho de nos forêts et nous relie avec le monde entier, j'espère que, sans s'expatrier, nos jeunes gens voyageront plus souvent et se familiariseront davantage avec la vie des

grands centres industriels. Ce contact plus fréquent avec les étrangers ne pourra être que très utile au développement de notre vallée.

Puis, après une pause, il ajouta :

— Quoi qu'il en soit, après avoir parcouru bien des climats divers et visité de riches colonies, après avoir vu une activité dont on ne se fait pas d'idée, les vaisseaux de toutes les nations parcourir les mers, des fortunes se faire et se défaire en un moment, on éprouve un sentiment de plaisir à revoir sa terre natale, à se retrouver dans ce petit vallon perdu au milieu du Jura.

Le vacher, qui avait écouté son interlocuteur avec une grande attention, lui dit en le regardant avec un fin sourire :

— Il y a quelqu'un au Bas-du-Chenit qui vous attend impatiemment et se réjouit de votre retour.

Hermann tressaillit, puis il répondit en rougissant légèrement et après avoir échangé un sourire avec le fruitier :

— Savez-vous comment cela va chez Jean Perrinet ?

— Cela va bien, M^{lle} Claudine vous attend avec joie et avec impatience.

Après une courte pause, Hermann répondit :

— Est-ce que vous avez des nouvelles de Charles Calchat ?

— Non, pas depuis longtemps déjà, répondit Jules Vernon. On dit que depuis votre départ il a essayé d'entrer en relations avec les Perrinet et même de demander Claudine, mais elle a constamment refusé et toujours répète que, vous ayant donné sa parole, elle voulait vous attendre.

Tout en causant, les deux voyageurs étaient arrivés sur le dernier plateau qui domine la vallée. De là ils voyaient le noir Risoux s'étendant indéfiniment à l'horizon, éclairé par les derniers rayons du soleil, descendant lentement derrière les sapins séculaires. Sur la droite, au pied de la côte, le petit et coquet village du Brassus avec ses scies qui crient sous la lime mordante. Dans le fond de la vallée, l'Orbe serpentant au travers de prés dont on commençait la récolte, et des deux côtés des petits groupes de maisons d'où l'on entendait le son cadencé des marteaux battant les faux sur l'enclume.

Hermann s'arrêta ; la vue de ces prairies paisibles où s'était écoulée son enfance lui procurait une vive émotion. Il avait fait

une rude expérience de la vie. Il avait parcouru des pays fertiles et affronté de nombreux dangers. Il avait vu des riches et florissantes cités, contemplé la civilisation dans tout son épanouissement et cependant jamais encore il n'avait éprouvé un charme aussi grand que celui qui l'envahissait en découvrant son hameau natal, la fumée du toit paternel et ces lieux où avait été son berceau.

— Salut, vallée, s'écria-t-il, salut, asile modeste et paisible. Ici je dirai adieu au bruit des cités. Je ne serai plus ballotté par les flots en courroux. Je n'entendrai plus le rugissement des lions et des panthères, ni le cri de guerre des tribus africaines, ni les clameurs de l'homme civilisé. J'espère trouver ce tranquille bonheur qu'en vain je suis allé chercher dans des contrées lointaines. A l'ombre de ces vieilles forêts, je trouverai un abri contre les orages de la vie.

Plus il approchait de ces maisons solitaires et rustiques où il avait éprouvé les premières sensations de la joie et de la douleur, et plus son émotion grandissait. Ce vallon, qui contenait ce qu'il avait de plus précieux au monde, lui paraissait bien préférable aux vastes et fertiles contrées de l'Afrique et lui rappelaient à la fois le bonheur passé et la félicité à venir.

Après un moment d'indécision sur la direction qu'il voulait prendre, Hermann dit à Jules Vernon :

— Je ne passerai pas au Brassus. Je vais directement à la maison. Ne dites à personne que vous m'avez vu. Je désire leur procurer une surprise.

— C'est entendu, dit le vacher.

Et après s'être serré la main, les deux voyageurs se séparèrent. Hermann, prenant un chemin de dévestiture sur la gauche, descendit rapidement la côte.

III

La famille Perrinet possédait une de ces habitations éparses sur la rive gauche de l'Orbe. C'était une maison de construction et d'architecture anciennes, basse et couverte en bardeaux, avec un jardin potager y attenant.

Jean Perrinet, une fourche sur l'épaule, rentrait des champs. De taille moyenne, grisonnant, il paraissait atteindre les soixante

ans, encore vigoureux et alerte. Déposant sa fourche à l'entrée de la grange, où l'on voyait un tas de foin fraîchement ramassé, il entra dans la maison. Là, malgré les apparences rustiques du bâtiment, se trouvait le confort et même un peu de luxe.

Perrinet, fatigué, avait allumé sa pipe et s'était assis près de la fenêtre, d'où, philosophiquement, il contemplait les derniers rayons de soleil éclairant le versant opposé, tandis que la mère Perrinet vaquait aux soins de son ménage. Tout en préparant le souper de la famille, elle disait à son mari :

— Claudine est allée au Brassus. Je devais y aller moi-même, cependant j'ai pensé que c'était mieux qu'elle aille faire les commissions. Cela la distraira ; mais elle reste longtemps.

— Tu as bien fait, répartit le mari. Je m'aperçois aussi que Claudine est distraite. Elle pense sans cesse à son Hermann Closet. Ces jeunes filles, une fois qu'elles ont le mariage en tête, il semble que leur cervelle se tourne de travers.

— Ce n'est pas si surprenant, mon ami, reprit la mère ; Claudine et Hermann s'aiment depuis l'école, elle n'en a point voulu d'autre, et, depuis cinq ans qu'il est parti, elle lui garde son cœur, sa parole et sa foi. Au moment où leurs désirs à tous deux vont être réalisés, un peu d'émotion est permise. A cela se joint aussi un peu d'inquiétude très légitime, car, d'après la dernière lettre d'Hermann, il devrait être de retour depuis trois semaines. Nous devons prier le Dieu qu'il arrive bientôt pour ne pas, plus longtemps, laisser Claudine dans les indécisions angoissantes où elle se trouve et faciliter le plus possible leur mariage et leur établissement.

— Qui te dit le contraire, répondit Perrinet d'un ton bourru. On dirait que je ne tiens pas autant que toi à l'avenir de notre Claudine. Je ne cache pas qu'au commencement j'aurais, pour elle, préféré Aloys Calchat, mais, puisqu'elle ne l'a pas voulu, nous n'en parlons plus. Mon intention est bien aussi de les marier et de les établir le plus promptement possible. Le menuisier est tout prêt pour faire le nécessaire. Qu'Hermann arrive seulement et nous les arrangerons.

Jean Perrinet venait de rallumer sa pipe, lorsque des pas se firent entendre dans le corridor, et Claudine entra bruyamment. C'était une belle fille de vingt-cinq ans, aux yeux noirs et vifs,

aux traits fins et à l'air intelligent. Vêtue avec goût et simplicité, elle portait un panier contenant des provisions qu'elle déposa sur la table.

Son père remarqua que, plus encore que d'habitude, la jeune fille paraissait préoccupée et en proie à une agitation inaccoutumée. Tournée sans cesse contre la fenêtre, son regard semblait interroger les voyageurs circulant sur la route qui conduisait de l'autre côté de la vallée.

— Quoi de nouveau au Brassus ? lui demanda son père.

— Oh ! papa, répondit vivement la jeune fille, il y a du nouveau. Imaginez. J'ai rencontré Jules Vernon qui m'a dit qu'il venait de descendre le Marchairuz avec Hermann Closet. J'espère qu'il ne tardera pas de venir nous voir.

Perrinet, qui avait laissé éteindre sa pipe, se contenta d'ajouter en la rallumant encore une fois :

— C'est bien le moment qu'il arrive.

Pendant cela, la mère Perrinet avait préparé la table et servi le souper. Ils venaient de terminer leur repas, lorsque l'on frappa à la porte, et un homme entra. C'était le voyageur avec qui le lecteur a déjà fait connaissance.

En criant « entrez », la jeune fille s'était cachée derrière un rideau. Hermann, étonné d'abord, finit par apercevoir la figure souriante de Claudine, qui vint se jeter dans ses bras en disant :

— Je savais que tu étais arrivé, Hermann, je t'attendais ce soir.

— Et comment as-tu pu le savoir ? répondit le jeune homme.

— Jules Vernon, que j'ai rencontré au Brassus, m'a dit qu'il t'avait vu sur la route du Marchairuz.

— Ah ! le farceur m'a manqué de parole, il m'avait promis de garder le secret. Il paraît que nos gens ne veulent pas mentir à leur réputation de babillards. Mais enfin, ils ont assez de qualités pour qu'on leur pardonne ce petit défaut.

IV

Hermann Closet était un enfant du Bas-du-Chenit. Ayant de très bonne heure perdu son père, sa jeunesse, comme celle de beaucoup d'autres, avait par moments été monotone et pénible. Sa mère, dont les ressources étaient très limitées et n'avait pas le choix des vocations pour son fils, s'estima fort heureuse lorsqu'à

dix-sept ans elle put le placer en apprentissage chez un horloger. Il se mit avec courage au travail, mais les commencements furent d'autant plus difficiles qu'une crise sérieuse commençait à sévir sur cette belle industrie. Les beaux horlogers de la Vallée de Joux, ne pouvant lutter contre la concurrence que faisaient les fabriques étrangères, voyaient baisser constamment le prix de leur travail.

Hermann aimait Claudine Perrinet, et son affection était partagée. Ils ne cachaient pas leurs sentiments. Dans les veillées du soir et aux promenades du dimanche, ils se faisaient part de leurs projets d'avenir. Seulement, pour les réaliser, ils attendaient des jours prospères qui ne venaient pas. Au lieu de se relever, l'industrie horlogère semblait baisser toujours davantage et n'offrait que des bénéfices de plus en plus restreints. Les années s'écoulaient sans amener de changement, mais l'amour et l'espérance des deux jeunes gens ne perdaient rien de leur vivacité.

Un autre jeune homme, Aloys Calchat, avait jeté les yeux sur Claudine. Il avait recherché sa compagnie et était venu quelquefois à la maison Perrinet. Calchat possédait une maison avec quelques terres et, comme on dit, avait des avances. Sa position matérielle était donc supérieure à celle d'Hermann. Aussi, le père Perrinet, en homme positif et pratique, lui donnait la préférence. Il le voyait venir avec plaisir et cherchait à engager sa fille à accepter ses avances, mais celle-ci en avait décidé autrement. Elle avait donné son amour et son cœur à Hermann Closet et voulait les lui conserver envers et contre tous.

Heureux de l'amour de Claudine, Hermann souffrait cependant beaucoup de ne pouvoir s'unir à elle. Il n'ignorait pas l'opposition indirecte de Perrinet, mais, tout en en étant profondément peiné, il reconnaissait le bien fondé d'une partie des motifs allégués en faveur de son rival. Il essayait d'améliorer sa position, mais en vain, la crise industrielle devenait toujours plus intense et les bénéfices journaliers toujours plus réduits.

C'est alors que, dans le but de se procurer un petit avoir, avec lequel, au bout de quelques années, il viendrait épouser Claudine, il conçut le projet de s'expatrier. Il en fit part à la jeune fille, qui l'approuva complètement. Elle lui promit de l'attendre aussi longtemps que cela serait nécessaire à la réalisation de leurs vœux.

Hermann avait eu un ami à Madagascar. Il avait entendu parler de cette contrée comme d'une colonie où un horloger intelligent ferait des affaires. Il fit rapidement ses préparatifs et, après avoir fait de tendres adieux à Claudine, il partit.

Calchat crut pouvoir mettre à profit l'absence de son rival, mais ayant, devant la volonté bien arrêtée de Claudine, reconnu l'inutilité de ses efforts, il quitta la contrée et alla travailler dans le canton de Berne.

V

Les premiers épanchements du bonheur de se retrouver après une si longue absence et les premiers moments de l'émotion du retour étant passés, les deux fiancés, assis l'un à côté de l'autre, leurs bras entrelacés et leurs visages rapprochés, donnaient essor à leurs sentiments si longtemps contenus.

Pendant cela, la mère Perrinet trottaït empressée. Elle avait tiré de son armoire une nappe blanche et propre qu'elle déploya sur la table et sur laquelle elle plaça, symétriquement rangées, des assiettes et tout ce qu'elle possédait de plus fin en fait de vaisselle. Ensuite, elle apporta une carafe d'un vin pétillant, un saucisson appétissant réservé pour les grandes circonstances et un morceau de fromage des Grands Plats.

Quand tout fut prêt, le père Perrinet, posant sa pipe, pria son hôte de se mettre à table. Le repas fut gai et la conversation animée. Lorsque les appétits commencèrent à être satisfaits et qu'on eut trinqué à la ronde, Perrinet demanda au jeune homme des détails sur ses voyages, dont il ne connaissait que les faits principaux. Hermann écrivait rarement, il n'avait donné que des nouvelles incomplètes de ses aventures. Aussi ne se fit-il pas prier pour satisfaire au vœu de ses hôtes, et il commença le récit suivant :

— Vous savez que quand j'ai pris le parti de m'expatrier pour tenter l'inconstante fortune, je me décidai pour Madagascar. Je pris cette détermination, parce que je savais que des horlogers avaient réussi à y faire de bonnes affaires et que, d'après leurs rapports, il y avait de l'argent à gagner.

Je m'embarquai à Marseille et passai par Suez. Je vis ainsi Alexandrie et la Basse-Egypte. Nous naviguâmes ensuite sur la

Mer Rouge, suivant la côte de l'Arabie ; nous passâmes Bab-el-Mandeb, entrâmes dans l'Océan Indien et, après quarante jours de navigation, je débarquais à Madagascar.

Je m'établis comme *rhabilleur* à Tarancoa. Je fis ensuite venir quelques montres d'Europe que je vendis en réalisant des bénéfices. La vie était assez facile. Les Malgaches, qui forment la principale population de cette grande île, sont un peuple doux et paisible. Quoique, sur quelques points, meurtrier pour les Européens, le climat est très bon et la végétation magnifique.

J'y étais depuis deux ans. Je commençais à me former aux mœurs du pays et à faire des affaires, lorsque je fis la connaissance d'un individu, originaire de la Suisse allemande, nommé Furmann. Il était horloger lui aussi, et, après avoir voyagé pour le commerce des montres, il s'était établi à Fanantara, ville sur la rive de l'Océan Indien. Ayant entendu parler de mon établissement, il vint me voir à Tarancoa. Il était aimable, beau parleur, il paraissait avoir acquis beaucoup d'expérience et une grande pratique du commerce de l'horlogerie.

Il me représenta les avantages qu'il y aurait de nous associer pour ne pas nous faire concurrence, et les brillantes affaires que nous pourrions réaliser avec la vente des montres. Son raisonnement, confirmé par ma propre expérience, me paraissait juste. Aussi je me laissai persuader. Je fis venir quelques montres de Neuchâtel. Furmann les plaça dans l'île en réalisant des bénéfices. Nous fîmes une seconde expédition qui réussit de la même manière. Encouragé par ces débuts, je fis une commande importante de montres d'Europe que mon associé devait aller vendre dans les villes de la côte du sud de l'Afrique.

Il fit ses préparatifs et partit. Six mois se passèrent sans nouvelles de lui. J'étais encore sans inquiétude. Je savais que son voyage pourrait être plus long que nous n'avions prévu et que Furmann était exposé à des retards de natures diverses. Cependant, lorsqu'une année fut près d'être écoulée, je commençai à être inquiet. Je découvris que mon homme avait pris certaines mesures prouvant son intention de ne pas revenir. Aucune illusion ne fut plus possible. J'avais été roulé par un habile escroc. J'étais dépouillé, presque tout mon travail de trois ans y passait.

Je reconnus ma naïveté d'avoir donné ma confiance à un ha-

bleur, faiseur de belles phrases. C'est notre côté faible à nous habitants des hautes vallées du Jura. Sans expérience de la vie réelle, nous entrons dans la lutte pleins d'illusions. Manquant de confiance en nous-mêmes, nous la donnons au premier venu qui essaie de nous dépouiller en se moquant de nous. Voilà pourquoi nous avons toujours échoué comme commerçants et pourquoi nous sommes restés tributaires de contrées et de gens moins habiles industriels que nous, mais plus versés dans le négoce.

J'éprouvai un profond chagrin, cependant je ne me décourageai pas. Seulement, j'aurais dû prendre bonne note de la leçon et rester où j'étais, mais n'ayant encore qu'une demi-expérience, je devais l'acquérir complète. Dans mon irritation contre Furmann, je voulus aller à sa poursuite. J'espérais l'atteindre et lui faire rendre gorge. Seconde illusion, aussi grande que la première. Comme si le monde n'était pas assez grand pour qu'un homme puisse échapper à mes recherches.

Je réalisai le peu que je possédais et me rendis à Port-Natal, où je savais que Furmann avait débarqué. J'appris qu'il avait séjourné quelque temps et fait des affaires dans cette ville, mais qu'il était parti pour Zoula. Je pris la même direction. Là aussi j'obtins quelques renseignements sur mon homme, qui devait s'être avancé dans l'intérieur, échangeant des montres contre les produits du pays.

Je m'engageai donc à travers la Cafrerie maritime, dans la direction du sud. J'errai un peu au hasard, traversant ces tribus nomades et guerrières des Koassas, des Tambouki, des Mambouk, etc., m'arrêtant dans tous les établissements européens. Je croyais être sur la trace de Furmann, mais, comme une ombre trompeuse, il fuyait constamment devant moi.

Pour voyager dans ces vastes contrées à moitié désertes et peuplées d'un grand nombre de bêtes féroces, parcourues par des troupeaux d'éléphants et de rhinocéros, j'avais engagé un Cafre avec deux mules. Nous étions armés. La nuit, nous bivouaquions autour de feux qui éloignaient les fauves, dont on entendait les rugissements. Nous trouvions facilement, avec les fruits de l'Europe, des bananes, des figues de l'Inde, des dattes, etc. Quelquefois aussi, avec nos fusils, nous réussissions à abattre un

gnou ou un antilope, dont nous apercevions de grands troupeaux parcourir les plaines que nous traversions.

Nous voyagions ainsi depuis deux semaines. Nous approchions de la limite des colonies anglaises du Cap. Ma santé avait été bonne, cependant, depuis quelques jours, je ressentais des tiraillements d'estomac, une grande altération et une diminution de forces. Il faisait une chaleur intense. Nous venions de traverser une immense plaine, déserte et sans eau. Lorsque, le soir, nous atteignîmes un bois de baobabs, j'étais anéanti. Je me jetai sur le sol dans un état de prostration complète, en proie à une violente fièvre.

Mon guide parut compatir à mon état ; il me procura quelques fruits et de l'eau fraîche qui me firent beaucoup de bien, et bientôt je tombai dans un sommeil agité et profond.

Quand je me réveillai, l'aurore blanchissait l'horizon. J'avais le cerveau alourdi. Je ne pus que lentement reprendre le fil de mes idées. Le sentiment de ma position me revint par degré. J'étais couché sur un lit de feuilles, mais je me sentais sans force, dévoré de la fièvre et d'une soif ardente, incapable de me lever et de faire aucun mouvement.

J'étais seul, les feux allumés étaient éteints. Je m'aperçus que mes armes et mes quelques bagages avaient disparu. Un vague pressentiment m'annonçait que mon guide m'avait abandonné. En effet, il était parti avec les mules, après avoir eu soin de m'alléger du peu d'argent qui me restait et de ne me laisser que les vêtements les plus indispensables.

— Oh ! que c'est horrible, interrompit Claudine, d'ainsi dépouiller un homme.

Hermann reprit en souriant tristement :

— Cela peut paraître horrible, en effet, mais, pour celui qui, comme moi, connaît les mœurs de ces peuples et l'humanité en général, je lui dois encore une profonde reconnaissance. J'étais en son pouvoir, il lui était facile de se débarrasser de moi, mais le Cafre n'est pas sanguinaire de sa nature. Il n'était pas insensible à tout bon mouvement. Ému de pitié, il m'avait couché sur un lit de feuilles sèches et placé à côté de moi unealebasse pleine d'eau, avec quelques fruits. C'est à ces précautions que je dois d'être ici. Dans ces pays et dans beaucoup d'autres, la vie

d'un homme pèse peu dans la balance. Je suis persuadé que si ma mort lui avait rapporté le plus léger profit, il n'aurait pas hésité un instant à me la donner.

VI

Hermann cessa un moment de parler ; après avoir bu un verre et trinqué à la ronde, il reprit son récit.

— Je me vis donc seul, malade, abandonné, incapable de me lever. J'entendais les rugissements des panthères et des léopards qui rôdaient dans les environs, flairant une proie. Aucune illusion n'était plus possible, ma position était désespérée.

Que de pensées diverses m'assaillirent à ce moment suprême ! Je pensais à ma patrie que je ne reverrais pas, et à toi, chère Claudine, qui pleurerai sur mon sort ignoré. Le sentiment de mourir inconnu, oublié et misérable dans ces lointaines solitudes, loin de toi et des miens, me fit verser quelques larmes, mais le souvenir de ce Dieu tout puissant qui tient en sa main les destinées des hommes me fit du bien. Lui ayant adressé une fervente prière, je me trouvai plus calme. Je bus alors un peu d'eau et mangeai un fruit ; me sentant soulagé, je me recouchai et attendis, plus tranquille, le sort qui m'était réservé.

Je tombai dans un engourdissement qui n'était qu'un demi-sommeil. Je perdis la connaissance de ma position. Je n'entendais plus qu'un bourdonnement sourd. Le temps ne comptait plus et je passai ainsi une grande partie de la journée. Le soleil descendait lorsque des bruits rapprochés me réveillèrent de ma torpeur et, en attirant mon attention, me rendirent au sentiment de la réalité. J'entendais distinctement des pas et des voix d'hommes qui s'approchaient. J'ouvris lentement les yeux et, imaginez ma surprise et ma stupeur en découvrant devant moi une demi-douzaine de bipèdes, noirs et velus, qui me regardaient d'un air, en apparence du moins, fort peu sympathique.

Ces bipèdes appartenaient bien à l'espèce humaine, mais présentaient, je crois, le type le plus remarquable qui existe par sa laideur. Imaginez des hommes noirs, les pommettes saillantes, le nez aplati, les lèvres grosses et proéminentes, et vous éprouverez une véritable frayeur. Mais, habitué déjà à ces visages, je reconnus tout de suite que j'avais à faire à des Hottentots.

Cependant je n'étais pas sans inquiétude, si j'étais tombé entre les mains des Bosjémans c'en était fait de moi. Je n'ignorais pas que ces Bosjémans, qui sont les plus sauvages et les plus farouches de tous les peuples d'Afrique, erraient dans les montagnes à la limite de la colonie du Cap où nous devions nous trouver, mais je fus rassuré en reconnaissant que j'avais à faire à des naturels établis dans la colonie. Ceux qui vivent sous la domination anglaise ont accepté la civilisation et la religion de l'Europe.

Je reconnus que leurs intentions n'étaient nullement malveillantes. C'était une petite caravane qui s'en retournait de chez les Cafres du littoral où elle était allée échanger des marchandises. Elle avait fait halte dans les environs et, par hasard, avait découvert ma retraite. Je n'étais donc pas pour ces hommes un ennemi.

Avec un peu d'anglais et quelques mots de cafre je parvins à leur expliquer ma position. Après s'être concertés, ils m'expliquèrent que non seulement ils ne me feraient aucun mal, mais qu'ils voulaient me transporter à l'établissement le plus rapproché de la colonie. Je les remerciai bien sincèrement, car c'était la seule chance de salut qui me restait.

J'étais toujours en proie à la fièvre et dans l'impossibilité presque absolue de me mouvoir. Ces Hottentots me firent avaler quelques gouttes d'une espèce de whisky qui me réconforta un peu. Ensuite, amenant une de leurs mules, ils m'aidèrent à monter dessus et, pour plus de sûreté, ils m'attachèrent solidement. Nous nous mîmes en route et pendant trois jours nous voyageâmes de la même manière, nous arrêtant la nuit dans les bois et allumant des feux. Mes nouveaux camarades me prodiguèrent tous les soins en leur pouvoir ; le soir ils me préparaient une couche de mousse ou d'herbe sèche, me faisaient boire du whisky et manger des fruits ou des tranches de viande salée.

J'étais profondément touché des soins donnés par ces hommes placés au dernier échelon de l'espèce humaine. Quant je leur témoignais ma reconnaissance, ils m'imposaient silence en m'expliquant qu'ayant étudié les principes de l'Évangile et de la charité, ils ne faisaient que les mettre en pratique.

Que ces paroles étaient touchantes dans la bouche de ces hommes primitifs, élevés dans les forêts africaines. Ils me faisaient sentir la beauté et la supériorité de cette religion que nous dédaï-

gnons et négligeons beaucoup trop. Combien d'hommes plus civilisés qu'eux, qui se disent chrétiens, n'en pratiquent pas si consciencieusement les préceptes.

Le troisième jour nous arrivâmes à Friederichsberg ; les Hottentots me déposèrent dans une espèce d'ambulance ou hôpital public. Les émotions du voyage avaient surexcité mes forces, mais elles m'abandonnèrent complètement. La fièvre se déclara d'une manière intense. Je fus plusieurs semaines entre la vie et la mort ; ma convalescence fut longue, ce ne fut qu'au bout de deux mois que je pus quitter l'hôpital.

Sans ressources, j'écrivis au consul suisse du Cap. Il me fit passer quelques secours qui me permirent de me rendre dans cette ville. Je voyageai à pied et à petites journées. Ce voyage à travers ces pays si différents du nôtre, quoique long et pénible, ne fut pourtant pas sans charme. Là s'étale une végétation dont vous ne pouvez vous figurer ni la richesse ni la magnificence. On y voit des champs d'indigo et de canne à sucre à perte de vue, et on y récolte tous les produits d'une nature féconde. Le soir je couchais dans les fermes et même quelquefois à la belle étoile, à l'ombre des baobabs. J'aimais à entendre rugir le lion et glapir le chacal, dans les forêts, à voir bondir les troupeaux de gazelles, les singes gambader dans les branches des eucalyptus et d'énormes serpents s'enrouler autour des tiges des cocotiers.

Après vingt-cinq jours de marche, j'arrivai à la ville du Cap. Je pus entrer chez un horloger, suisse d'origine. Je m'associiai ensuite avec lui et c'est là que j'ai ramassé le bien petit pécule que je rapporte et qui est loin de représenter la modeste fortune que je rêvais à mon départ. Je dois ajouter que jamais je n'ai entendu reparler de mon ancien associé Furmann.

Pour compléter mon récit, j'ajouterai encore qu'à mon retour, nous avons été assaillis par une tempête terrible. Pendant trois jours, abandonné à lui-même, le vaisseau a été ballotté sur les flots. Rien de plus imposant et de plus terrible que cette mer en courroux, qui menace à chaque instant de nous engloutir. Le temps s'étant calmé, nous avons pu atteindre l'île de Sainte-Hélène où nous avons relâché quelques jours. C'est ce qui a retardé mon arrivée et a été la cause de vos inquiétudes.

VII

Ce récit avait à un haut degré intéressé la famille Perrinet. Claudine était surtout vivement émue. Il lui semblait voir son fiancé dans les lieux qu'il décrivait et partager ses dangers. Il avait cessé de parler que, les yeux fixés sur les siens, elle croyait encore entendre le son de sa voix.

Le père Perrinet, après avoir rempli les verres et trinqué de nouveau, dit :

— Il paraît que dans ces pays les fortunes ne se ramassent pas aussi vite qu'on le croit ?

— Vous avez raison, répondit Hermann. Cependant on ne se figure pas l'activité extraordinaire et même fiévreuse qui règne dans ces grands ports des mers lointaines, fréquentées par les Européens. Des fortunes s'y créent rapidement c'est vrai, mais elles s'écroulent plus facilement encore.

Nous ne sommes pas bons pour ce métier, nous autres montagnards. Trop naïfs et trop confiants nous allons au jeu à la bonne *franquette*. Nous remarquons trop tard que nous sommes entourés de pirates et que, pour réussir, il faut être plus pirate encore. C'est une course âpre, serrée ; il faut mettre de côté certains scrupules. Des principes de l'honnêteté, pas trop n'en faut, pour réussir là-bas.

— J'ai toujours pensé, reprit Perrinet, que partout les pierres étant dures, le mieux encore pour nos jeunes gens est de rester dans notre Vallée.

— C'est juste, à certains égards, répondit Hermann, mais pour faire des affaires ici, il est bon, nécessaire même d'avoir un peu voyagé et acquis un peu d'expérience. C'est ce défaut de connaissance de la vie pratique qui a empêché la réussite de beaucoup de nos entreprises et à notre industrie de prendre toute l'extension qu'elle comporte.

Tous les membres de la famille, Claudine en particulier, pressaient Hermann de questions, sur les dangers qu'il avait courus, sur les farouches Bosjemans, sur les lions et autres bêtes féroces, etc. Ils lui demandaient de nombreux détails sur les habitants et les mœurs de ces pays. Il répondit à toutes leurs questions, leur expliquant ensuite comment, dans ces contrées, on est exposé à

des tremblements de terre, à des inondations et à beaucoup d'autres calamités; mais, ajouta-t-il, ce qu'il y a encore de plus terrible, ce sont les cyclones.

— Qu'est-ce que cela un cyclone ? demanda Claudine.

— C'est un phénomène terrible, difficile à vous expliquer. C'est une espèce d'ouragan qui éclate d'une manière subite, tournoie et passe rapidement, brisant, déracinant les arbres, renversant les maisons et dévastant tout sur son passage. J'ai vu des villages et même des villes entièrement détruites en quelques secondes et ne présentant plus qu'un amas de ruines.

— Ah ! j'ai lu quelquefois dans les journaux des récits de ce genre, dit Perrinet, mais j'ai toujours pensé que c'était beaucoup exagéré, car on a peine à comprendre quelque chose de semblable.

— Ce n'est pas exagéré, répondit le jeune homme ; j'ai vu de mes yeux les effets de ce terrible phénomène dont vous ne pouvez vous faire une idée exacte.

— Oui, mais, reprit Perrinet, c'est quelque chose qui n'arrive que dans les pays chauds. Rien de pareil ne s'est vu et ne se verra dans nos contrées.

— Espérons-le et désirons qu'il en soit ainsi, dit Hermann, sous forme de conclusion.

L'entretien continua un moment encore sur le même sujet. Perrinet le changea en disant :

— Ce n'est pas le tout, le passé est passé, il faut s'occuper de l'avenir. Que pensez-vous faire maintenant ?

Après avoir regardé Claudine en souriant, Hermann répondit :

— Avec votre permission, je compte épouser bientôt Mlle Claudine Perrinet et, puisque cette longue et malheureuse crise a cessé et qu'il y a de l'ouvrage pour tout le monde, je pense continuer mon métier d'horloger. Mettant à profit ce que j'ai appris dans mes voyages, j'essayerai de fonder un petit commerce et de profiter de mes relations dans l'extrême Afrique pour ouvrir un nouveau débouché à notre industrie.

— Voilà qui est bien parlé, s'écria Perrinet. Je ne vous cache pas que, n'ayant qu'une fille, je n'aurais pas aimé la voir s'éloigner de la maison. D'après ce que vous dites, le mieux est que vous vous mariiez sans trop tarder. Préparons-nous seulement.

La conversation continua gaie et animée ; il était une heure avancée quand, après avoir tendrement embrassé Claudine, Hermann se retira.

VIII

Quelques semaines se sont écoulées. On était au dix-neuf août. A part quelques marais des bords de l'Orbe, la récolte des fourrages était terminée. Hermann, qui faisait de fréquentes visites à Claudine, était venu dans l'après-midi.

Les deux fiancés étaient joyeux. Le père Perrinet, de bonne humeur ce jour-là, leur avait parlé en ces termes :

— Mes enfants, le moment est arrivé de penser à célébrer votre mariage.

Hermann, après avoir, en souriant, regardé Claudine qui baissa timidement les yeux, répondit :

— Vous savez, père Perrinet, que c'est le but de nos vœux et que nous attendons ce jour avec impatience.

— Je n'en doute pas, mais ce n'est pas le tout de désirer, il faut penser au côté sérieux et pratique. Aussi, pendant que vous vous becquetez comme deux tourtereaux, je me suis occupé de préparer le nid.

Puis, invitant les deux jeunes gens à le suivre, Perrinet les conduisit dans la partie supérieure de la maison, sous le pignon, où, à leur intention, il avait terminé un appartement petit et modeste, mais joli, composé de deux chambres et une cuisine. Cet appartement, meublé à neuf, semblait préparé pour une lune de miel et attendre l'arrivée d'un jeune couple.

— Voilà, disait Perrinet, une douzaine de chaises, voilà un lit, une table ronde, une carrée, etc.

Puis, continuant l'inspection, il leur fit voir une armoire contenant de la vaisselle, une autre du linge, un *établi*, préparé pour un horloger, etc. L'examen terminé, Perrinet ajouta :

— C'est petit, mais c'est suffisant pour commencer.

— C'est plus que suffisant, c'est même magnifique, répondit Hermann, et, serrant sa fiancée dans ses bras, il ajouta :

— J'aurai enfin un asile assuré contre les Bosjemans et les lions du Cap.

Et les deux jeunes gens d'embrasser affectueusement le bon papa qui, ému, ajouta :

— Ce n'est pas tout encore, à quand voulez-vous fixer la noce ?

— Nous avons pensé à jeudi de la semaine prochaine.

— Eh bien, va pour jeudi ; ça se rencontrera bien, on aura fini de faner, conclut Perrinet.

La conversation s'engagea sur les détails de la cérémonie. Les plus proches parents seraient invités. Après la cérémonie chez l'officier de l'état-civil et avoir fait bénir le mariage au temple du Brassus, on irait dîner au Pont et faire le tour du lac. Tous ces détails fixés, Hermann ajouta :

— Eh bien, c'est convenu pour jeudi, s'il ne survient pas d'empêchement.

— Il faut bien espérer qu'il n'en surviendra pas, dit Perrinet. Puis, riant malignement et d'un air un peu narquois, il ajouta :

— En tout cas, j'espère bien que ce ne sera pas un de vos cyclones d'Afrique qui empêchera la noce.

Là-dessus Hermann partit en riant, promettant de revenir dans la soirée.

La journée avait été étouffante. Il soufflait par intervalle des bouffées d'un vent chaud rappelant le sirocco. L'atmosphère était saturée de miasmes. Tout le monde éprouvait ce malaise, précurseur ordinaire des troubles violents de la nature et annonçant quelque chose d'extraordinaire.

Vers le soir, des nuages noirs commencèrent, comme un sombre linceul, à s'étendre sur les montagnes. Des éclairs illuminaient sans interruption la Vallée, projetant une fauve lueur sur la verdure de ses sapins. On eût dit un vaste embrasement de l'horizon.

Ce spectacle avait quelque chose de terrible et d'imposant à la fois. On eût cru voir des myriades de gigantesques éclairs fulgurants, irisant le lac, courant sur les prés verts, dansant sur les coteaux et dans les forêts.

La famille Perrinet avait considéré ce spectacle avec une grande inquiétude. Un pressentiment secret lui annonçait que quelque chose de grave se préparait. A la nuit close, ils rentrèrent dans leur appartement. Les éclairs, rouge foncés, continuaient avec une intensité grandissante, mais sans éclat de tonnerre. On entendait

seulement un bruit sourd, comme les décharges éloignées de nombreuses pièces d'artillerie, ou comme celui d'un terrible ouragan de grêle s'abattant dans les environs.

Vers huit heures, il tomba quelques gouttes de pluie mélangées de rares grêlons. Immédiatement après, le bruit redoubla avec une intensité extraordinaire, comme si cent ouragans se déchaînaient à la fois. La maison, ballottée, paraissait vouloir se disloquer sous les efforts d'une puissance mystérieuse et irrésistible. Les portes craquaient, les fenêtres volaient en éclats. Il semblait que le globe tout entier s'émiettait et allait tomber en poussière.

Perrinet, effrayé, suivi de sa femme et de Claudine affolées, sortit pour se rendre compte de ce qui se passait. Arrivé dans le corridor son falot s'éteignit. Il voulut ouvrir la porte d'entrée, mais impossible, elle était cancelée par l'orage. Pendant cela, le fracas avait redoublé. Il y eut un craquement épouvantable suivi d'un sifflement terrible, strident, puis ce fut tout.

Perrinet parvint à rallumer sa lampe et voulut revenir à son appartement, mais quel ne fut pas son effroi en voyant que le plafond s'était écroulé, que le lit, les meubles, le canapé sur lequel un instant auparavant il était assis, étaient brisés sous la poutraison effondrée et ensevelis sous un tas de débris.

Etonné, confondu, il se mit à regarder autour de lui. Apercevant la lueur d'un incendie, il crut que le feu était à sa maison. Impatient et fiévreux il entra dans la grange, il examina partout sans découvrir de feu. Il monta au fenil, regarda de nouveau, fureta dans tous les coins et recoins sans apercevoir aucune trace d'incendie. Il allait redescendre, lorsque, à sa grande surprise et à sa profonde stupeur, il reconnut que la lueur qu'il avait aperçue était dans l'éloignement et qu'au-dessus de lui il vit un ciel étoilé.

Plus de doute et pas d'illusions possibles, le toit et toute la charpente de son bâtiment avaient disparu. Il ne possédait plus de maison. Il ne restait qu'un tas de débris et de ruines.

IX

Perrinet ne se trompait pas, il venait de passer sur sa maison un des plus terribles phénomènes, connus dans les pays équato-

riaux, mais que les annales des peuples n'avaient jamais signalés dans notre Jura et dans les pays circonvoisins.

Ce phénomène, que les Espagnols appellent tornado, l'Académie française cyclone et les savants une trombe électrique, venait de s'abattre sur les hautes vallées du Jura.

Ayant pris naissance en France et après avoir causé d'immenses désastres à la ville de Saint-Claude, ce cyclone suivit la chaîne du Jura et pénétra à la Vallée de Joux par le bois d'Amont, en arrachant, broyant, brisant et démolissant tout ce qui se trouvait sur son passage. Quelques secondes, selon les uns, quelques minutes d'après les autres, suffirent pour accomplir cet immense désastre. Les belles forêts du Carroz et de Pré-Rodet furent anéanties avec une partie de celles de Mézery et de la Combettaz.

De là, le cyclone se dirigea par la rive gauche de l'Orbe, renversant toutes les maisons jusqu'au Crêt-des-Lecoultre. Là, déviant sur la droite, il passa l'Orbe, se dirigea à l'Est, touchant quelques bâtiments au nord du village du Brassus et ne laissant que des ruines aux hameaux du Crêt-Meylan et du Campe. Une cinquantaine de maisons furent ainsi détruites et une vingtaine d'autres fortement endommagées.

Depuis le Campe, le cyclone, prenant la côte en écharpe, continua ses ravages au travers des bois des Mollards, des Esserts, des Bioux-Dessus, brisant et déracinant les arbres, démolissant les chalets et anéantissant presque en totalité le grand bois à ban de l'Abbaye, une des plus belles forêts de la contrée. On aurait dit une faux gigantesque qui, manœuvrée par une puissance dévastatrice, avait tracé un vaste sillon.

Le lendemain, ce sillon présentait un spectacle impossible à décrire. Les prés étaient jonchés de débris de meubles, de charpentes, de planches, jetés, plantés en terre. On eût dit un champ de bataille de géants. Tandis qu'on découvrait dans les forêts, jusque dans les localités éloignées, des débris de toitures et de mobiliers détruits.

Incapable de se rendre un compte exact de ce qui venait de s'accomplir, la famille Perrinet fut atterrée. Frappée de stupeur, elle eut un moment la conviction que c'était la fin de toutes choses. Un moment aussi ils crurent être les seuls atteints, mais ils ne tardèrent pas à être détrompés. Des clameurs étranges se faisaient

entendre. Un long cri de détresse retentit dans toute la vallée. Aux maisons les plus rapprochées, des voix désespérées appelaient au secours. On commençait à voir circuler du monde avec des falots, courant, appelant, empressés et effrayés.

Des pas rapides résonnèrent sur le chemin qui conduisait à la maison et Hermann arriva haletant, essoufflé. D'un coup d'œil il se rendit compte du désastre qui frappait la famille Perrinet. Après avoir serré tendrement Claudine en larmes, il dit :

— Du courage, maintenant, vous êtes sans asile, la première chose est d'en trouver un. De l'autre côté de l'Orbe nous sommes moins fortement atteints. Il y a place chez ma mère pour vous recevoir et vous héberger.

Il leur expliqua que, sans nouvelles certaines sur l'importance des dégâts, il estimait néanmoins qu'ils devaient être considérables. Il était pour le moment impossible d'être renseigné d'une manière exacte, les arbres déracinés et les débris des maisons, qui encombraient les chemins et les prés, rendant la circulation très difficile.

Après avoir décidé la famille Perrinet à accepter l'hospitalité chez sa mère, Hermann alla rapidement voir ce qui se passait dans les environs et si, parmi tant de désastres, son aide ne pourrait pas être utile. Il se dirigea du côté d'une maison voisine où l'on appelait au secours. Le propriétaire, pris sous les débris de la charpente de son bâtiment, était en grand danger. Hermann, avec quelques autres hommes, parvinrent à le retirer, blessé, mais la vie sauve.

Un peu plus loin, un père de six enfants, après en avoir sauvé cinq, cherchait, parmi les débris de toutes sortes qui remplissaient son appartement, le sixième, un bébé de six mois. Il eut la satisfaction de retrouver le berceau renversé, mais l'enfant sain et sauf.

Partout des gens affairés, désolés, pleurant sur les restes écroulés de leurs habitations. Partout le terrain jonché de débris et les arbres couchés en travers des routes. Le joli hameau du Crêt-des-Lecoultre n'était qu'un monceau de ruines.

Hermann revenait des pays lointains, il avait bravé les bêtes fauves et affronté des dangers de toute nature, mais jamais encore un pareil spectacle ne s'était offert à ses yeux.

X

Le lendemain, comme cela a lieu presque toujours après les grandes agitations atmosphériques, une pluie diluvienne se mit à tomber, augmentant le désordre indescriptible de cette nuit terrible. En pénétrant par torrents dans les bâtiments privés de leur toiture, l'eau acheva de détériorer et de détruire ce qui, du mobilier et des appartements, aurait pu encore être préservé. Après avoir pris toutes les mesures pour loger convenablement la famille de sa fiancée, après une nuit agitée, fiévreuse, préoccupé par les événements extraordinaires et sinistres qui frappaient la contrée, Hermann était venu voir les ruines de la maison de son futur beau-père. Il constatait avec une profonde tristesse que le désastre était beaucoup plus complet et plus grand qu'il n'avait cru d'abord. La maison était presque rasée. Les chambres écroulées étaient remplies de tas de débris. Il ne restait que les murs dénudés. Quelques colonnes se dressaient seules et dépouillées dans les airs.

Le petit appartement bâti pour lui et Claudine avait disparu. Le joli mobilier préparé par la prévoyance de Perrinet avait été, en quelques secondes, enlevé par le terrible cyclone, emporté dans les airs, pulvérisé, anéanti. Et la noce qui devait avoir lieu quelques jours plus tard ? Ce riant avenir, tout était disparu, évaporé comme un beau rêve dont il ne reste plus qu'un vague souvenir.

Hermann contemplait d'un œil morne son bonheur et ses espérances évanouies à jamais. Car, en ce moment, devant ce désastre, il ne croyait plus possible à un retour et à une réparation. Cet homme, qui avait surmonté des dangers de toutes sortes, affronté les déserts et les mers, se sentait maintenant écrasé et vaincu. Appuyé contre le mur croulant de cette maison effondrée, qui devait être la sienne, une profonde tristesse s'empara de lui, des larmes commencèrent à couler de ses yeux.

Déjà le télégraphe avait porté dans tout le pays la nouvelle du désastre qui frappait cette malheureuse contrée. Des visiteurs commençaient à arriver apportant, les uns des secours matériels, les autres des consolations. Un étranger, d'une soixantaine d'années, en tube et habit noir, les cheveux et la barbe grisonnants, arriva devant la maison Perrinet. Voyant Hermann absorbé dans

son désespoir, il fut ému de pitié ; venant frapper sur l'épaule du jeune homme, il lui adressa quelques paroles sympathiques et ajouta :

— Je suis le pasteur de D... J'ai voulu, tout d'abord, juger de l'importance du désastre et, en attendant les secours matériels qui ne manqueront pas, apporter aux sinistrés quelques paroles de consolation et d'encouragement.

Hermann raconta les détails que nous connaissons de sa vie, comment il avait quitté le pays pour essayer, en tentant la fortune, d'obtenir la main de celle qu'il aimait, comment après cinq ans de voyage et de dangers, après avoir affronté les contrées sauvages du Sud-Africain, échappé aux farouches Bosjemans, au climat meurtrier et aux fièvres malignes, il était rentré dans sa terre natale et comment, à la veille de s'unir à celle qu'il aimait et qui lui avait conservé sa foi, il voyait tout son avenir disparaître et ses espérances s'anéantir.

Le pasteur avait écouté avec une grande attention le récit du jeune homme. Quand celui-ci eut fini, le fixant d'un air sympathique, il lui tint ce discours :

— Jeune homme, votre douleur est naturelle et vos regrets sont fondés, mais ne vous abandonnez pas trop à ce sentiment, son exagération est désormais le plus grand péril pour vous. Le danger lui-même est souvent moins à redouter que la peur qu'il inspire. Précisément parce que jusqu'à ce jour vous avez lutté, c'est pour vous un motif de lutter encore. Le soldat qui a été victorieux sur plusieurs champs de bataille a, moins que d'autres encore, le droit d'abandonner le combat suprême au moment décisif.

Et après tout, examinez calmement les choses, vous verrez qu'elles sont moins désespérées que vous ne supposez. Regardez dans vos alentours et vous constaterez que vous n'êtes pas le plus malheureux. Une maison écroulée n'est pas un mal irréparable, un mobilier détruit peut être remplacé. Vos vies sont sauvées à tous, vous n'avez à pleurer la mort d'aucun des vôtres. Votre fiancée ne vous est pas enlevée. Votre union n'est pas rendue impossible, elle n'est que retardée.

En envoyant ce terrible fléau, Dieu n'a cherché ni votre anéantissement, ni votre ruine. Il veut au contraire que l'homme gran-

disse par les revers et s'élève par l'adversité. Il a voulu donner un sérieux avertissement, mais il a mis le remède à côté du mal. Il n'y a qu'à savoir l'appliquer. Il nous prouve sans cesse qu'il n'abandonne pas ceux qui se confient en lui. Il faut seulement du courage, du travail et de la patience. Avec cela, vous vous relèverez, plus heureux, plus sages et plus forts. Il n'y aura que ceux qui manqueront de cette confiance qui seront abattus.

— Oh ! mon ami, les voies de ce Dieu sont si profondes et si mystérieuses, mais le jour viendra où vous reconnaîtrez qu'elles concourent toutes au bien. Si un moment il vous a jeté en dehors du chemin que vous croyez sûr, c'était pour vous ramener plus directement et plus sûrement au port, car mieux que vous il sait ce qui vous est le plus salutaire.

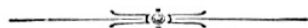
Le pasteur ajouta encore quelques paroles consolantes et quelques considérations à l'appui ; après quoi, secouant la main du jeune homme, il s'éloigna.

Hermann devint pensif. Les discours du pasteur résonnaient à son oreille comme les échos harmonieux d'une musique lointaine. On eût dit les sons éloignés d'une harpe éolienne. Des idées nouvelles envahissaient le jeune homme. Comme après une maladie on sent les forces renaître par degré, il sentait revenir en lui le courage et l'espérance. N'avait-il pas raison, ce pasteur ? une maison peut être reconstruite et un mobilier remplacé, il faut seulement du courage, de la persévérance et de la confiance en Dieu.

Hermann donna un dernier coup d'œil à ces ruines, après quoi il reprit un peu consolé le chemin de sa demeure. Il trouva sa mère, avec la famille Perrinet, triste mais résignée. Après avoir tendrement embrassé Claudine, il fit part à ses amis de la rencontre qu'il avait faite et de la détermination qu'il avait prise de ne plus s'affliger inutilement sur un fait accompli, qui n'avait pu être prévu et qu'on ne pouvait empêcher, mais de s'occuper activement de réparer le désastre.

Perrinet partagea les vues du jeune homme. Ils discutèrent longtemps sur les moyens à employer pour atteindre le but. Les jours suivants ils se mirent à l'œuvre. Ils traitèrent avec des entrepreneurs charpentiers et maçons qui purent de suite se mettre en chantier.

Secondés par des amis, soutenus par les sympathies et l'appui financier de tout le pays, deux mois plus tard la maison Perrinet revêtait une toiture neuve. Un peu plus tard encore les appartements étaient terminés et meublés à nouveau. Hermann et Claudine, unis, venaient en prendre possession. Là, goûtant un bonheur sans mélange et sans remords, ils oublieront les jours malheureux.



GRAISSE ET CIRAGE

Le cirage, cette matière d'un usage si répandu et devenue l'objet d'un commerce important est, d'une manière générale un mélange d'eau avec d'autres matières dans les proportions suivantes. 75 gr. de noir de fumée et 50 gr. huile d'olive. On y ajoute peu à peu 3 gr. bleu de prusse, 3 gr. laque de l'Inde, 25 gr. chlorhydrique et 100 gr. mélasse. On verse, en remuant, une dissolution de 12 gr. de gomme arabique dans l'eau. En variant les proportions de ces divers ingrédients, on obtient un produit plus ou moins solide, ou plus ou moins liquide.

La France, tout particulièrement Paris et Bordeaux ont eu d'abord le monopole de cette fabrication. L'Allemagne, de son côté, en produit aussi, et, en Suisse, elle prend une extension importante.

Après de longues recherches et des essais répétés, M. Eugène-Frédéric Lecoultre, au Brassus, a, dès 1887, dévouvert la fabrication d'une graisse imperméable pour la chaussure et renfermant les éléments les plus appropriés à la conservation des cuirs, et lui donna le nom d'*Indispensable du Montagnard*.

L'ayant employé d'abord pour son usage personnel, il la fit ensuite essayer à des facteurs, chasseurs, bûcherons et d'autres personnes appelées à voyager souvent à travers les neiges et les mauvais chemins; toutes très satisfaites, reconnaissant l'excellente qualité de cette graisse et encourageant son inventeur, il établit une installation et commença à en fournir les magasins.

Dès lors, agrandissant cette installation, il y a, pour la rendre

plus complète, ajouté la fabrication du cirage *éclair-éclair* qui, avec toutes les qualités du cirage proprement dit, réunit celles de cette graisse du montagnard de sa fabrication.

L'emploi de ces produits, exposés à Yverdon, où ils ont obtenu la médaille de bronze, se recommande à toute personne soucieuse du bon état et de la conservation de sa chaussure.

JEUX ET JOUETS

Parmi les industries qui, en Suisse, sont encore à leur début et à leur enfance, on peut citer celle des jouets. Jusqu'il y a peu d'années, l'Allemagne, où elle avait pris un grand développement, en avait le monopole. Cependant, l'article de Paris commence à trouver des acheteurs et à prendre place dans le commerce.

En Suisse, des efforts ont été faits aussi pour implanter cette industrie, susceptible de fournir du travail à un grand nombre d'ouvriers. Quelques personnes, encouragées par les acheteurs, notamment à Schaffhouse et à Moudon, se sont mises à fabriquer quelques jouets et ces essais paraissent vouloir réussir.

A la suite de la rupture des relations commerciales entre la France et la Suisse, prévoyant que, dans une contrée industrielle, cette fabrication avait de l'avenir, M. Eugène-Frédéric Lecoultre a fondé au Brassus une fabrique de jouets.

Surmontant beaucoup de difficultés, cette fabrication, qui occupe un certain nombre d'ouvriers, produit et livre spécialement un grand nombre d'articles en bois, soit brouettes, tombereaux, charrettes, ameublements pour poupées, petits meubles de luxe et ordinaires, bateaux, jeux de damier, de Gothard, d'Alma, etc., ainsi que tous les articles en bois qu'on demande.

Cette fabrication, actionnée par une machine à pétrole, est vraiment intéressante. Espérons que les essais faits pour la multiplier et la perfectionner seront couronnés de succès.

L'exposition d'Yverdon, où ces produits ont obtenu le diplôme, aura suffi, espérons-le, pour bien établir que c'est par la solidité surtout qu'ils se distinguent de ceux de l'étranger.



QUELQUES ÉCHOS DU PASSÉ

La Société *des Amis de la Liberté* du Chenit, siégeant au Brus-sus, n'a pris ce nom qu'au commencement du mois de Mars 1798, quoiqu'elle existât depuis plusieurs semaines avant la révolution. Elle se composa d'abord d'un petit nombre de Patriotes qui ne se laissèrent pas surprendre par les absurdités que les émissaires de l'oligarchie expirante débitaient pendant le courant de Janvier, pour entraîner la Vallée dans la ridicule coalition des montagnes des lisières.

Ce Cercle d'amis voyoit avec effroi les dangers qui menaçoient cette partie du Canton & les alarmes qu'éprouvoient à cet égard nos frères des Villes du Pays-de-Vaud : il employa toutes les voyes de persuasion que lui dictoit son amour pour la Patrie. Ce fut seulement le 27 Janvier que la révolution s'opéra à la Vallée & qu'il parvint à déconcerter les projets liberticides de ceux qui préparoient la ruine de ce district. Cette époque fut marquée par des circonstances bien surprenantes ; elles ne seront pas rapportées ici ; les Patriotes sincères savent pardonner, & il entre dans leurs principes d'épargner aux partisans de l'ancien régime la honte de leurs forfaits.

Le Cercle des Républicains, après avoir sacrifié ses veilles à déjouer les entreprises insensées de la stupide aristocratie, ne tarda pas à devenir l'objet de ses calomnies les plus absurdes : ces fabricateurs de mensonges s'appuyèrent surtout sur ce que cette société n'admettoit pas chacun dans son sein : alors voulant ôter aux méchants ce nouveau moyen de semer la défiance, elle prit le titre de *Société des Amis de la Liberté*, & déclara que les séances alloient être publiques, invitant en même tems par une circulaire tous ses concitoyens à venir prendre part à ses entretiens patriotiques.

Elle fut aussi-tôt accrue d'un grand nombre de Citoyens ; des

vieillards respectables qui ont édifié leur prochain par 60 ans de vertus, furent jaloux de participer aux travaux de cette assemblée. Elle sentit combien il importoit au Gouvernement qui commençoit à prendre de la consistance, de n'avoir pas à craindre que ces sociétés vinsent à prendre la forme d'une autorité pour entraver sa marche : l'exemple des révolutions modernes qui auroit pu lui causer des inquiétudes à cet égard, engagea celle du Chenit à rédiger sa profession de foi politique, qu'elle envoya à la Chambre Administrative du Canton Léman : depuis lors elle a continué à s'occuper avec zèle de ramener aux principes de la raison ceux auxquels des intérêts particuliers & l'ignorance avaient fasciné les yeux ; elle a combattu le fanatisme en lui opposant la lumière de l'Évangile.

On sent assez que cette société concentrée dans des montagnes où il n'y a aucune ressource pour l'éducation, ne peut être composée de savans ; des pères, des artisans & quelques marchands, voilà ses orateurs : aussi elle ne pensoit nullement à donner ce recueil à l'impression, son unique but fut d'être utile à la cause de la Liberté et non de s'afficher.

Cependant un bruit bien étrange l'a déterminée à publier ses principes : tout-à-coup on a parlé de conspiration, de contre-révolution, d'émissaires au gage des ennemis de la mère des Républiques notre chère Protectrice & puissante Alliée, d'une Vendée dans le sein de la Suisse &c. ; & parmi ces expressions terribles on a mêlé vaguement celle des sociétés populaires. . . Celle du Chenit aussi étonnée d'un tel langage qu'ignorante sur la conduite des autres sociétés (ayant repoussé toute idée d'affiliation comme contraire à la sécurité du Gouvernement) a résolu de faire connoître ses principes, sans se permettre de porter un jugement quelconque sur ce qu'elle ne connoît pas.

Elle remarque dans les discours qu'elle fait imprimer quelques phrases qui pourroient choquer quelques Ministres du culte ; elle les auroit retranchées si elle n'eut cru manquer de bonne foi en supprimant une partie de ce qui a été dit dans des circonstances qui sont peut-être particulières au District de la Vallée ; elle prie les vrais Ministres de l'Évangile d'être persuadés du respect & de l'estime dont elle est pénétrée pour eux & pour le caractère honorable dont ils sont revêtus : s'il y en a qui se reconnois-

sent en lisant ces discours, ils sont priés de pardonner à cette société cette lutte pénible, comme elle leur pardonne les égarements qui l'ont nécessité.

Du 5^e Mars 1798.

PROFESSION DE FOI POLITIQUE de la Société des Amis de la Liberté du CHENIT, siégeante au BRASSUS. Envoyée le dit jour à la Chambre administrative du Canton du Léman,

La Société des Amis de la Liberté du Chenit croit :

1^o. Que la liberté est le premier des biens de l'homme ; mais qu'elle n'est rien chez les peuples corrompus, & que pour jouir du bonheur qu'elle procure, il faut avoir des mœurs.

2^o. Elle croit que la bête des bonnes mœurs se trouve pleinement & toute entière dans l'Evangile de Jésus-Christ : que le devoir le plus sacré d'un bon Citoyen est de faire connoître & de pratiquer lui-même les vertus qui y sont enseignées, & d'inspirer à ses frères, autant qu'il est en lui, un profond respect pour la sublime morale qu'il contient.

3^o. Elle croit qu'il est possible de rendre les hommes meilleurs en les instruisant, & que c'est aux sociétés populaires, en s'instruisant elles-mêmes, de s'occuper de cet important objet.

4^o. Elle croit que ses instructions doivent toutes tendre au but salutaire, d'encourager les patriotes dans la carrière des vertus sociales, de ramener les Citoyens égarés, par des voyes de douceur & de conciliation, & d'opposer sans cesse une digue insurmontable aux entreprises insensées des aristocrates incorrigibles.

5^o. Elle croit que pour parvenir au plus haut degré de bonheur possible, il est de la plus grande importance d'inspirer à tous les Citoyens une entière soumission aux loix, une pleine confiance & un grand respect aux Autorités constituées, mais aussi de leur apprendre en même-tems à distinguer cette soumission et ce

respect, de la crainte servile qui comprime des sujets esclaves du despotisme des tyrans.

6°. Elle croit que les Autorités constituées doivent elles-mêmes donner l'exemple de cette entière soumission aux loix ; qu'elles doivent respecter la Constitution & le Peuple souverain, de qui elles tiennent temporairement leur pouvoir ; que c'est à ces conditions là que chaque individu, chaque portion du souverain & le souverain lui-même, peut & doit respecter ses mandataires.

Enfin, c'est sur la stricte observation de ces devoirs réciproques qu'est fondé le bonheur de la société civile ; & que le premier qui y porte volontairement atteinte, mérite d'en être exclu pour toujours.

DISCOURS

Prononcé le 19 Mai 1798.

CITOYENS FRÈRES ET AMIS !

En nous réunissant en société, nous avons eu pour but d'étendre nos lumières & d'en acquérir ; d'apprendre à connoître nos droits et nos devoirs, & sur-tout de purifier nos mœurs, afin que notre exemple soit le Directoire exécutif de nos principes ; nous n'avons point d'autre force armée, elle est plus que suffisante.

Tels sont les principes que nous avons consacrés dans nos réglemens, & sur-tout dans notre profession de foi politique. Puisse-t-ils faire à jamais la base invariable de notre conduite !

La tâche que nous nous sommes donnée, Citoyens frères & amis, est digne d'une société d'hommes libres, d'hommes sincèrement animés du désir d'avancer le bonheur de notre chère Patrie. Pénétrons-nous bien de l'importance de cette entreprise, & qu'une généreuse émulation aiguillonne tous les amis de la liberté ; qu'un travail assidu nous conduise à l'heureuse exécution de nos desseins, au plus cher objet de nos vœux !

Nous inviterons tous nos Concitoyens à se réunir à nous dans ce sanctuaire de la liberté & de l'égalité, nous leur adresserons

nos exhortations fraternelles, nous recevrons leurs observations, nous discuterons ensemble ; mais où sera notre récompense ? Oh combien elle est attrayante ! J'anticipe sur les tems à venir, & mon âme est émue par les plus douces sensations. Oui, pour notre récompense nous verrons un jour notre chère Patrie, l'Helvétie entière, composée d'un peuple de frères & d'amis, d'un peuple moral, vertueux & paisible, d'une seule famille, dont tous les enfans unis par les liens sacrés du patriotisme s'aimeront sincèrement, diminueront par ce saint accord les peines attachées à notre existence, & rendront enfin nos plaisirs plus purs & nos jouissances plus parfaites.

Citoyens, chers compatriotes, vous qui êtes ici spectateurs d'une société composée de vos frères & de vos amis, écoutez-nous & réfléchissons ensemble... L'abrégé de nos devoirs n'est pas si étendu que nous n'en puissions saisir en peu de tems les maximes essentielles : la nature & notre conscience nous indiquent assez ce que nous avons à faire pour être gens de bien, pour être patriotes, pour être vrais amis de cette Patrie qui est le premier objet de notre tendre sollicitude : écoutez seulement, écoutez l'article 14 de notre Constitution, & que chacun de nous en fasse son bréviaire. « Le Citoyen se doit à sa patrie, à sa famille & aux malheureux : il cultive l'amitié, mais il ne s'occupe d'aucun de ses devoirs : il abjure tout ressentiment personnel & tout motif de vanité : il ne veut que l'ennoblissement moral de l'espèce humaine : il invite sans cesse aux doux sentimens de la fraternité : sa gloire est l'estime des gens de bien, & sa conscience sait le dédommager du refus même de cette estime... »

Vous avez entendu le plus beau morceau de notre Constitution. Les grands préceptes qu'il contient découlent essentiellement des deux sacrés principes de toute vraie société, la LIBERTÉ & l'ÉGALITÉ. C'est aussi la loi & le véritable esprit de l'Évangile. Divin Jésus, abaisse un instant tes regards sur la terre, vois enfin tes enfans saisir avec enthousiasme la sublime morale que tu leur enseignas toi-même & qui subsistera toujours, lors même que quelques prêtres ambitieux, vains & fanatiques, qui oseroient se dire tes ministres, l'auroient encore éclipsée, en y substituant

l'intrigue, la superstition, la friponnerie et la plus coupable immoralité.

Citoyens Pères de familles ! qui apportez ici des intentions pures, écoutez les amis de la liberté. Vous avez été élevés dans des préjugés funestes ; on vous imposoit le devoir d'élever aussi vos enfans dans l'esclavage. Dès qu'ils commençoient à bégayer le doux nom de père, vous étiez tenus de leur apprendre à courber leurs têtes sous le joug, à trembler devant des Excellences, des Hauts & de Puissans Seigneurs. Il falloit la moitié de la vie pour s'instruire des contorsions & des humiliantes bassesses qu'il falloit faire devant un magnifique Baillif, si l'on voulait éviter ses vengeances & ses redoutables verrouils. Cette crainte servile, cette soumission aveugle tenoit lieu de vertu & de bonnes mœurs. Maintenant, Citoyens & frères, il s'agit d'élever vos enfans d'une manière plus digne de nous, il faut en faire des Républicains, des hommes. La sublime morale évangélique, mais dégagée de tout accessoire ridicule, doit être l'objet de vos premières instructions. Vous leur apprendrez de bonne heure qu'ils ont une patrie ; que la Société est fondée sur la Liberté & l'Égalité ; & sur-tout que pour en jouir, il faut avoir des mœurs pures, respecter les Autorités constituées, se soumettre aux loix, mais détester la tyrannie.

Et vous, nos jeunes amis ! nos chers Concitoyens ! l'espérance la plus chère de la Patrie ! vous ne confondrez jamais la liberté avec la licence, l'égalité avec l'insubordination ; l'aristocratie n'exercera plus sur vous un pouvoir ridicule ; l'autorité de vos parens vous sera chère ; la nature les porte à vouloir votre bien, vous serez dociles & soumis ; vous respecterez les vieillards ; vous serez sensibles & compatissans envers les malheureux ; vous aimerez tous vos Concitoyens comme vos frères & la Patrie par-dessus tout : alors vous serez des enfans dignes d'elle, dignes de vos pères qui vous auront acquis la liberté.

Citoyens frères & amis ! vous avez entendu en peu de mots les principes & les devoirs du Républicain ; mais malheureusement il nous reste quelque chose de plus à vous dire. S'il est vrai que le plus grand nombre se réunit à la cause de la liberté, nous ne pouvons nous dissimuler aussi que l'aristocratie est une hydre sans

cesse renaissante; elle s'agite dans ce moment, elle croit profiter de notre calme, de notre douceur, pour renverser l'édifice de la liberté. Ah ! que des monstres de cette nature évacuent promptement le sol de l'Helvétie ou qu'ils se convertissent ; nous avons pris pour devise UNION & SURVEILLANCE ; le glaive, la loi pend sur leurs têtes coupables ; si nos exhortations devenoient infructueuses, malheur à eux, nous avons juré de vivre libres ou de mourir. Les hommes libres ne jurent pas en vain, & la patrie sera sauvée. Vive la République Helvétique !...

Le 10 Juin 1798, trois Citoyennes du BRASSUS entrent dans la salle de la Société. Elles sont précédées par la musique, & présentent à l'Assemblée un drapeau façonné de leurs mains & dont on avoit chargé leur patriotisme. L'une d'entr'elles prononce alors le discours suivant :

Société de Frères & d'Amis que forma l'Amour de la Patrie & de la Liberté ! Recevez de nos mains cet étendart dont vous voulutes bien nous confier l'arrangement. Puissent ces trois couleurs dont l'éclat réuni ravit tous nos cœurs, être à jamais le symbole de la réunion pour tous les Enfans de l'Helvétie, & le gage du bonheur commun !

Société de Républicains ! l'épouvantail du crime & de la tyrannie ! Agrérez l'offre sincère que nous vous faisons aujourd'hui, de nous occuper avec zèle de tout ce que vous voudrez bien confier à notre amour pour la Patrie.

Nous viendrons toujours dans ce Sanctuaire de l'Egalité, profiter de vos instructions républicaines ; l'ordre, la décence & le respect pour les mœurs que vous y faites régner, nous y invitent sans cesse.

Puissions-nous tous ensemble former sous ce drapeau, une école de vertu & de patriotisme ! & vive la République !...



Les poissons des lacs de Joux.

On a déjà décrit maintes fois les sites pittoresques de la Vallée de Joux, ses verts sapins, ses sombres forêts, ses lacs aux reflets changeant du bleu saphir au vert émeraude et que l'hiver transforme en vastes champs de glace de dix millions de mètres carrés où viennent s'ébattre les patineurs de la contrée et des villes voisines.

Il serait ingrat de ne pas parler aussi des êtres qui naissent, vivent et meurent au sein de ces eaux pures.

Les lacs de Joux sont très poissonneux et, grâce à leur altitude de 1008 mètres, renferment les poissons les plus appréciés de la Suisse et peut-être du monde entier.

Nous allons les passer en revue, quoique nos connaissances dans ce domaine soient des plus modestes.

La **truite** (*Trutta lacustris* Linné) cette reine des eaux douces, est le poisson par excellence des lacs de Joux ; si elle n'acquiert pas le volume des truites des autres lacs de la Suisse, elle est d'une qualité bien supérieure.

Sa couleur est un peu plus foncée que celle des autres lacs ; sur le dos, elle varie du vert foncé au brun-noir et va en s'atténuant de plus en plus pour passer au blanc d'argent sous le ventre. Sur toute la partie supérieure du corps on aperçoit des taches brunes ou noirâtres arrondies ou en forme d'étoile.

Sa chair, d'une couleur rosée et ferme, est plus estimée que celle du saumon. Pour un étranger qui a fait un petit séjour dans les hôtels de notre vallée, son jugement est vite rendu.

Le poids moyen des truites des lacs de Joux est de 750 gr. à 1 kilog., les sujets du poids de 2 à 3 kilog. ne sont pas rares et il s'en prend encore de 4 à 5 kilog., mais, hâtons-nous de le dire, ce sont là de rares exceptions.

La truite se pêche au moyen de filets dormants tendus dans les plus grandes profondeurs, en été et en automne sur les bords sablonneux.

A cette dernière époque, et surtout au moment des grandes pluies, beaucoup de truites remontent la rivière pour y déposer leurs œufs. C'est le cas, ou jamais, de dire qu'elles viennent infailliblement s'échouer sur le gril, malgré la loi et ses rigueurs...

Un autre poisson, qui peut aller de front avec la truite, quoique les deux ensemble n'aient jamais fait bon ménage, c'est le **brochet** (*Esox lucius*, Linné), le requin des eaux douces, dont la chair est aussi délicate que celle de la truite.

Ce poisson, dont le poids peut acquérir de 12 à 15 kilog., présente peu de différence avec celui des autres lacs de la Suisse ; il a le corps légèrement plus allongé et les couleurs plus foncées, le dos variant du noir au vert jaunâtre suivant qu'il habite les grandes profondeurs ou les bords sablonneux.

Les gros brochets ont en général une couleur plus foncée, car ils quittent rarement les grandes profondeurs ; la pêche de ceux-ci est assez pénible ; d'une méfiance excessive et d'une force extraordinaire, ils se prennent rarement dans des filets qui puissent résister à leurs efforts.

Les petits brochets se nourrissent généralement de petits poissons tels que perches et vengerons, mais les gros brochets sont tellement voraces qu'ils détruisent une quantité considérable de truites ; en outre, ils se mangent entre eux ; il n'est pas rare pour un pêcheur de trouver dans le corps d'un brochet de 7 à 8 kilog. un congénère de 3 à 4 kilog.

Nous croyons que, dans l'intérêt de la conservation du poisson, il serait avantageux que l'Etat encourage la pêche des gros brochets en accordant des primes pour chaque brochet du poids supérieur à 10 kilog. qui serait capturé, ou en autorisant, au moment du frai, l'emploi de filets avec mailles de grosses dimensions car c'est à cette seule époque où les gros sujets se décident à quitter leurs profondes retraites.

Les brochets des lacs de Joux vivant dans une eau pure et limpide, riche en petits poissons, ont une chair blanche qui constitue un mets délicat et recherché.

La **perche** (*perca fluviatilis*, Linné), que l'on désigne plus spécialement sous le nom de perchette, est très abondante dans nos lacs ; elle est légèrement plus petite que celle des autres lacs de

la Suisse, sa couleur est plus foncée, sa chair est ferme et très recherchée.

La taille de la perche est assez variable, les sujets du poids de 100 à 125 grammes sont assez abondants, par contre ceux de 1 kilog. sont rares.

Sous prétexte de pêcher du menu poisson pour amorces, il se faisait, dans le temps, une grande destruction de perches ayant à peine les dimensions autorisées et cela au moyen de filets autorisés par la loi pour la pêche des amorces.

Heureusement que cet état de choses a cessé, vu la surveillance toujours plus active de la pêche ; cependant, il serait grandement désirable que, par exception pour nos lacs, les pêcheurs soient autorisés à se servir de filets aux mailles de 20 à 30 millimètres. Par contre, il y aurait lieu d'apporter une certaine restriction à l'emploi des filets destinés à prendre du poisson pour amorces ou de réduire les mailles de ces derniers à de plus petites dimensions.

Nous saisissons cette occasion pour attirer sur ce point l'attention de nos autorités.

La lotte (*Lota vulgaris*. Cuvier).

Après la truite et le brochet, la lotte est certainement le poisson de nos lacs dont la chair est la plus estimée.

Il fut un temps où, dans la contrée, on ne pêchait la lotte que dans la rivière de l'Orbe, au moyen de fils dormants, tendus le soir, ce poisson ayant l'habitude de ne sortir que la nuit.

A certaines époques, cette pêche était assez fructueuse, mais, depuis quelques années, les exigences de la loi n'ont plus toléré ce mode. Il n'est maintenant plus possible de pêcher légalement la lotte dans la rivière, puisque la pêche à la ligne flottante y est seule autorisée et de jour seulement.

Il est quand même resté une ressource aux amateurs de ce poisson, c'est d'aller le pêcher au lac, à de grandes profondeurs et au moyen de fils dormants ; des essais faits dernièrement ont été couronnés de succès.

Le foie de la lotte, très volumineux par rapport aux autres organes, est très recherché des gourmets ; il n'est pas de pêcheur qui ne connaisse ce vieux dicton français : « Pour manger un foie de lotte, une Comtoise vendrait sa cotte. »

La **tanche** (*Tinca vulgaris*, Cuvier), originaire du lac Ter, petit lac marécageux situé près du village du Séchey, et qui a été introduite dans les lacs de Joux par les pêcheurs, paraît vouloir s'y acclimater dans les endroits à fond un peu vaseux.

On la rencontre dans le lac Brenet, dans la partie orientale du lac de Joux et à l'embouchure de l'Orbe.

La chair de ce poisson, pris dans le lac Ter, a généralement un goût fade, par contre, les tanches du lac de Joux, vivant dans une eau plus pure, sont maintenant très recherchées des amateurs. Il faut espérer que la tanche se reproduira aussi facilement dans nos lacs que dans l'élément bourbeux du lac Ter et que, dans un avenir prochain, elle sera une nouvelle ressource pour nos lacs.

Le **vengeron** est un poisson très abondant dans nos lacs et qui réunit tous les caractères des corégones (famille des Salmonides), quoique sa classification ne soit pas encore, à notre avis, nettement déterminée.

Il en existe deux variétés, l'une que l'on désigne par erreur sous le nom de féra, et dont les sujets semblent différer, soit par une couleur plus blanche, soit parce qu'ils fraient les premiers, et enfin parce qu'ils semblent vivre plus isolément.

Leur poids varie entre 200 et 600 grammes.

Dans l'autre variété, les sujets de plus petites dimensions semblent se rapprocher de l'ablette commune ; on les rencontre ordinairement par troupes nombreuses.

Le vengeron constitue la principale nourriture des gros poissons, truites et brochets, sa chair est assez estimée pendant la saison froide ; c'est le premier qui, au printemps, quitte les profondeurs du lac pour venir déposer ses œufs sur les bords, mais, dès qu'apparaît la perche, on le délaisse et il n'est plus guère utilisé que comme amorce.

Nous avons passé en revue les divers poissons des lacs de Joux et de Brenet, mais, si nous voulons être complet, nous devons ajouter que la rivière de l'Orbe, dans tout son cours supérieur, donne asile à la truite de rivière (*trutta Pario*, Linné), qui diffère de celle des lacs par sa coloration passant du noir au jaune-brun avec taches rouges. La truite de l'Orbe n'acquiert pas les dimensions de celle des lacs, mais elle est encore d'une qualité supé-

rieure et n'a rien à envier à ses congénères des autres rivières du canton.

La rivière de l'Orbe renferme en outre passablement d'écrevis-ses qui font les délices de nos voisins d'outre-Jura ; par contre, nos nationaux n'ont jamais su les apprécier comme ils le méritent. Dans divers ruisseaux, aboutissant à l'Orbe, on trouve enfin le vairon commun, charmant petit poisson, dont la taille ne dépasse pas 8 à 10 centimètres de longueur, et qui n'est utilisé que comme amorce.

Comme on le voit, les lacs de Joux ne renferment pas beaucoup d'espèces de poissons, mais la qualité supplée au nombre.

Les poissons de nos lacs se consomment dans la contrée ; c'est le seul motif, cause première, que leur renommée n'a encore pu franchir les limites de notre petit pays.

E. P.



Chemin de fer Pont-Sentier-Brassus

Le prolongement sur le Sentier et le Brassus de la ligne ferrée, inaugurée au Pont le 30 octobre 1886, est un de ces beaux projets d'avenir, qui, avec le téléphone et l'école d'horlogerie, méritent l'attention des autorités de La Vallée.

Un coup d'œil sur ce sujet est donc ici bien à sa place, quoique, dans ce moment d'incubation, on ne sait trop ce qu'il en adviendra ; c'est pourquoi nous nous bornerons à des considérations générales, laissant ainsi le champ ouvert à toutes les appréciations.

Il est cependant un point acquis et sur lequel l'accord semble parfait, à savoir : que cette ligne ne peut se continuer qu'à voie normale ; c'est l'opinion bien arrêtée des autorités communales et des commissions ou comités divers qui s'en sont occupés et s'en occupent encore ; mais il y a plus, et nous croyons pouvoir dire que c'est aussi l'opinion des personnes compétentes qui, soit au fédéral, soit au cantonal, font autorité en pareille matière.

Le chemin de fer Pont-Sentier-Brassus, à voie normale, est d'une exécution facile, au point de vue technique, des deux côtés de La Vallée ; aucun obstacle sérieux ne peut l'entraver dans un

pays de plaine tel que le nôtre, où la différence d'altitude entre le Pont et le Brassus n'est guère que d'une vingtaine de mètres.

Mais si la nature nous a favorisés, sous ce rapport, il n'en est pas de même, au point de vue géographique, du groupement et de la situation des localités intéressées qui, fort malheureusement, se croient obligées de continuer des traditions d'esprit de clocher, les divisant forcément en deux camps, là où l'esprit d'union et de concorde serait absolument indispensable pour arriver au résultat désiré par tous, et qui sera quand même à l'avantage de tous, quelle que soit la solution qui interviendra.

La lutte est maintenant engagée de deux côtés de La Vallée ; elle sera vive, si l'on en juge par les premiers feux.

Les communes du Lieu et de l'Abbaye, quelque peu renitentes dans l'origine, ont bien vite compris la haute portée de cette ligne, c'est pourquoi nous les voyons aujourd'hui toutes deux lutter de vitesse pour établir des plans et devis, chacune sur son territoire. Celle du Lieu pousse même ses études jusqu'au Brassus, ce qui paraît d'un bon augure. Confiants dans les connaissances approfondies et l'impartialité des hommes de l'art choisis pour ces études, attendons patiemment les résultats de leurs travaux et les propositions sérieuses qui ne peuvent manquer d'en être la suite.

De son côté, la commune du Chenit ne reste pas inactive ; sa municipalité et son Conseil communal étudient la partie financière qui est le nœud gordien, le clou de toute entreprise.

Dès les premiers débats, deux courants se sont nettement dessinés :

L'un se base sur les montagnes, résultant d'une entreprise organisée par un consortium financier à trouver ou à créer, afin qu'au moyen d'une subvention d'environ trois cent mille francs, la commune du Chenit, faisant ainsi un gros sacrifice, soit assurée du succès de l'entreprise sans avoir autrement à s'en préoccuper financièrement.

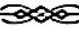
L'autre courant est fondé sur un tout autre point de vue : il estime que le chemin de fer à créer n'a pas en soi des chances de succès ou de gain extraordinaire, pouvant rémunérer un peu largement un capital de spéculation comme cela se présentait ailleurs ; il croit que le capital de construction devrait être divisé en trois catégories, de manière à assurer à la première seule un

petit rendement d'environ 4 0/0, laissant la seconde entre les mains des intéressés pouvant contribuer à l'œuvre dans une certaine mesure, sans avoir à prétendre à une rémunération, cependant possible, puis il forme la troisième par les subventions ordinaires de l'Etat et des communes ; c'est pourquoi, se confinant dans l'idée fondamentale que le chemin de fer Pont-Sentier-Brassus ne se construira que par l'effort commun de l'Etat, des communes, sociétés, personnes et propriétés qui y sont réellement intéressés, il a examiné les moyens d'obtenir des capitaux à prix réduit, se fondant pour cela sur le grand crédit de la commune du Chenit, mais sans avoir en vue, comme quelques contradicteurs l'ont dit par erreur, de faire construire la ligne par cette commune, ce qui serait juridiquement et administrativement impossible.

Aujourd'hui, la population de La Vallée est entièrement convertie, elle croit fermement, du moins dans son immense majorité, que le chemin de fer projeté est un outil indispensable au développement du commerce et de l'industrie, nous n'en voulons pour preuve que l'unanimité avec laquelle le Conseil communal du Chenit a voté la question de principe et de participation financière.

On entend dire que la fin du siècle nous réserve des surprises, celle que nous souhaitons pour La Vallée, celle que nous appelons de tous nos vœux, est, pour sa prospérité et le bien de tous ses habitants, la création du chemin de fer Pont-Sentier-Brassus.

Sentier, 10 décembre 1894.



Pensions d'Étrangers

La Vallée de Joux, isolée au sein des montagnes, est longtemps restée un peu ignorée, mais, depuis la mise en circulation du chemin de fer Pont-Vallorbes, elle commence à être mieux connue et mieux appréciée.

Comme tout le Jura, cette vallée n'offre pas les aspects grandioses des Alpes, leurs sites variant sans cesse, leurs profondes déchirures, leurs pics élancés. Elle ne possède ni leurs névés, ni

leurs séracs, ni leurs vastes glaciers, mais elle possède cette poésie mélancolique commune à toute la chaîne dont elle fait partie, ses vastes sapinières et ses gras pâturages où paissent de nombreux troupeaux.

La navigation, avec la pêche aux lacs et à l'Orbe, procurent des agréments qui ne sont pas à dédaigner.

L'ascension de la Dent-de-Vaulion, celles du Mont-Tendre et de la Dôle offrent des vues magnifiques, des vastes et superbes panoramas. Des courses dans la grande forêt du Risoux ne sont pas sans charmes. Ainsi par exemple : Depuis le Chalet Capt on voit se dessiner les cimes du Mont-Tendre, de la Dôle et du Noirmont. Leurs côtes à demi boisées et parsemées de chalets se déroulent comme un vaste tableau. Par delà les crêtes arides du Marchairuz, on aperçoit quelques-unes des cimes anguleuses des Alpes enveloppées dans leur capuchon de neige éternelle.

Plusieurs maisons de pension se sont, pour l'été, fondées au Solliat, au Sentier, à l'Orient-de-l'Orbe, au Brassus, au Pont, à l'Abbaye et ailleurs.

L'établissement du chemin de fer arrivant au Pont, fit naître aussitôt l'idée d'ajouter un service à celui des postes en utilisant la navigation du lac de Joux.

Pendant le cours de l'année 1887, une compagnie par actions se forma, réunit le capital nécessaire et maintenant l'horaire des postes, chemins de fer et bateaux se complète par un service d'été sur le lac de Joux.



LE TÉLÉPHONE

Il n'est pas inopportun de dire deux mots dans ces colonnes au sujet du téléphone, de prier même la Société industrielle et commerciale de notre vallée d'inscrire sur son programme de 1895 la réalisation de cette amélioration si désirable pour notre contrée, car si nous devons vouer tous nos soins à hâter la création du chemin de fer Pont-Sentier-Brassus, ainsi que celle de l'école d'horlogerie, nous ne devons pas oublier que nous restons en ar-

rière vis-à-vis de cette admirable et rapide amélioration des moyens de communication : le téléphone, qui, semblable à une vaste toile d'araignée, fait chaque jour de nouvelles conquêtes et étend ses filets, et, pour ce qui concerne notre petit pays, relie bientôt chaque village, facilitant le commerce et l'industrie.

Si nous en avons besoin pour nos relations du dehors, il est incontestable que, pour ce qui concerne notre vie locale, cette lacune est vivement sentie, dans la mauvaise saison surtout, alors que l'orage fait rage, que les neiges s'accumulent ; que de *temps gagné*, que de *courses périlleuses* parfois évitées par cet appareil si simple et sûr.

Le plaisir que nous éprouverons lors de son installation rappellera sans doute celui qu'éprouva *Graham Bell*, de Boston (un des inventeurs du téléphone), et rappellera à notre mémoire tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à réaliser ce progrès, arrachant à la nature, par leurs labeurs, ses secrets pour les faire servir au bien de l'humanité.

Voici ce que *Bell* disait vers 1876 :

« Je me souviens, dit-il, d'une expérience faite alors avec mes appareils. Un des deux était placé, à Boston, dans une des salles de conférences de l'Université, l'autre dans le soubassement d'un bâtiment adjacent.

Un de mes élèves observait ce dernier appareil, et je tenais l'autre.

Après que j'eus prononcé ces mots : *Comprenez-vous ce que je dis ?* quelle a été *ma joie* quand je pus entendre moi-même cette réponse à travers l'instrument : *Oui, je vous comprends parfaitement.*

Puissions-nous *bientôt* éprouver une joie pareille.



Pour que mon âme soit ravie,
Que rien ne puisse l'alarmer,
Jusqu'au dernier jour de ma vie
Je veux aimer.

Ad. RIBAUX.

Je puis maintenant dire aux rapides années :
— Passez ! passez toujours ! je n'ai plus à vieillir !
Allez-vous-en avec vos fleurs toutes fanées ;
J'ai dans l'âme une fleur que nul ne peut cueillir.

V. HUGO.

Les Fauves du Jura en 1894

Chacun a encore à la mémoire les bruits étranges qui circulaient dans notre vallée durant l'été de 1894 et se rappelle les exploits d'animaux nuisibles et fort méchants, égorgeant, sur l'alpage, nos bestiaux.

Nul n'oubliera les battues, veilles de nuit à l'affût, organisées, et conservera surtout le côté humoristique de ces épisodes.

Il semble établi que les exploits commis, l'étaient par des chiens de forte taille et très carnassiers, quoique au début ils aient été mis sur le dos de maîtres loups, lynx, etc.

Le lynx ou loup-cervier, avec le chat sauvage, sont les seuls fauves habitant encore nos montagnes du Jura vaudois.

Le lynx a une taille qui atteint de 1^m10 à 1^m30 de longueur, queue comprise, le poids varie de 50 à 60 livres. Pressé par la faim, il fait de grands trajets de nuit pour trouver sa nourriture, attaqué par l'homme, il se défend, deux ou trois chiens ne l'effrayent pas.

Les mœurs du chat sauvage sont assez semblables à celles du lynx, ses formes rappellent celles du chat domestique ; il atteint 1^m de longueur et pèse, en moyenne, de 16 à 17 livres.

QUELQUES SOUVENIRS DU PASSÉ

Quand, en parcourant cette vallée, on remarque ces villages qui s'agrandissent, ces maisons spacieuses et propres, et que, par la pensée, on se reporte à ce qu'elles étaient autrefois dans ces mêmes lieux, on ne peut que constater un immense progrès.

En remontant à peine à trois siècles, temps relativement bien court dans la vie d'un peuple, on voit que, dans cette populeuse contrée du Chenit il y avait seulement vingt et quelques maisons, éparses, isolées, séparées entre elles par les *joux noires*, terme

employé pour désigner les anciennes forêts vierges qui occupaient toute la vallée.

Ces habitations primitives, dont nos plus mauvais chalets actuels ne peuvent donner qu'une idée incomplète, étaient bâties presque toutes en bois, coupé sur place. Les planchers étaient faits avec des sapins aplatis à la hache et les parois avec des lattes de bois refendu.

Toutes étaient construites sur le même plan : Elles avaient une grangé, une écurie (quelquefois deux) avec un *noveau* ou avant-toit. Un étroit corridor conduisait dans une cuisine où une grande cheminée en bois surmontait le foyer. Au levant était la chambre dite du ménage, la seule qu'habitait la famille, tant nombreuse fût-elle. Une seconde chambre, au couchant, servait d'entrepôt pour le laitage.

La couverture était en gros bardeaux tenus par de grosses pierres. Les fenêtres étaient petites et le verre remplacé par du papier passé à l'huile.

Les poêles étaient inconnus. Le seul appareil de chauffage était le foyer au milieu de la cuisine, où l'on se préservait des rigueurs du froid. C'est là que, autour de la flamme pétillante, nos ancêtres passaient une partie de leur existence. C'était à la fois le cercle, la salle des séances, etc., où l'on discutait, où les racontars et, quelquefois aussi, les cancans prenaient leur plein épanouissement.



EXPOSITION CANTONALE D'YVERDON 1894

La belle exposition cantonale d'Yverdon, si bien réussie, est encore dans le souvenir de chacun. Il serait oiseux d'entrer, à ce sujet, dans de longs détails qui ne pourraient être que des redites inutiles.

Mais il n'est pas hors de propos de signaler le fait que, si l'agriculture, dont le développement entre pour une si large part dans la richesse et la prospérité du canton de Vaud, a obtenu la large part du succès, l'industrie y a occupé une honorable et impor-

tante place et, parmi les différentes branches de cette dernière, celles de la Vallée y ont figuré avec distinction.

La plus importante, sans contredit, celle de l'horlogerie, malgré la crise intense et prolongée qu'elle traverse, s'est faite remarquer par des produits variés de précision et de bien fini.

A côté, on a vu les rasoirs de Jaques Lecoultre, de la boissellerie et de la menuiserie superbe fabriquée avec les beaux bois du Risoux, des jouets, des graisses, cirages, engins de pêche, etc.

Voici le tableau des récompenses et des mentions honorables obtenues :

Médaille de vermeil avec diplôme

Lecoultre & C^{ie}, fabricants d'horlogerie, Sentier.
 Piguet & Guillaume, fabricants d'horlogerie, Sentier.
 Audemars, Louis, fabricant d'horlogerie, Brassus.
 Lecoultre, Jaques, fabricant de rasoirs, Sentier.
 Piguet, Emile, fabricant d'engins de pêche, Sentier.
 Lecoultre, Ulysse & fils, fabricant de pignons, Sentier.

Médaille d'argent avec diplôme

Baud, Emile, fabricant d'horlogerie, Sentier.
 J. Meylan-Truan & fils, id.
 Piguet, Victorin, id.
 Lugrin, Alfred, fabricant d'horlogerie, Orient.
 Golay, François & fils, fabricant de pièces détachées, Brassus.
 Golay, Vincent, fabricant de balanciers, Sentier.
 Capt, Eug.-A., fabricant d'horlogerie, Orient.
 Piguet, Marcelin, fabricant de mouvements 4—5—10 lignes,
 Brassus.
 Gallay, H., fabricant d'échappements, Sentier.
 Cart-Rochat & fils, fabricant de boissellerie, Le Lieu.
 Lecoultre, V^c, César & fils, fabricants d'horlogerie, Sentier.
 Golay, D.-L., id.
 Wallichini, marchand de charbon, Brassus.
 Cart-Guignard, fabricant de boissellerie, Le Lieu.

Médaille de bronze avec diplôme

Aubert, Adrien, fabricant d'horlogerie, Sentier.
 Magnenat-Lecoultre, id.
 Goy, Marc, id.
 Piguet, Marius, mécanicien, Brassus.
 Audemars, Albert, bois de construction du Risoux, Sentier.
 Capt, John & Léon, id. Brassus-Sentier.
 Piguet, D.-A., id. Brassus.
 Meylan-Lecoultre, H., menuiserie, Brassus.
 Bodmann, id.
 Lecoultre, Eug.-F., fabricant de graisses et cirage, Brassus.
 Rochat, fabricant de gentiane, Le Pont.
 Benoit, Aug., fabricant de boissellerie, Les Bioux.
 Berney, J.-D., fabricant de serpettes et couteaux, Les Bioux.

Diplôme

Lecoultre, Eug.-F., fabricant de jeux et jouets divers, Brassus.
 Rochat-Meylan, fabricant de portemonnaie, etc., Sentier.

* * *

Nous croyons devoir, comme corollaire de ce que nous avons dit précédemment sur l'industrie horlogère de La Vallée, rappeler le succès que, en 1894, elle a obtenu au Tir cantonal de Lausanne.

Voici ce qu'on lit dans le journal officiel de cette fête :

Fabrique d'horlogerie simple et compliquée

QUALITÉ SUPÉRIEURE

PAUL PIGUET-CAPT

Brassus (Vallée de Joux).

Spécialité de montres demi-chronomètres à prix très avantageux.

Fournisseur de la grande montre soignée
 du Tir cantonal vaudois, Lausanne, 1894.

Valeur fr. 150.

La grande montre soignée pour homme est essentiellement un produit de l'industrie vaudoise, la boîte seule est de fabrication genevoise; le mouvement est à remontoir au pendant; échappement à ancre, levées visibles, double plateau, contre-pivots à l'ancre et à la roue d'ancre, balancier compensé, spiral Breguet, réglage dans les limites des chronomètres de quinze jours des observatoires de Genève et de Neuchâtel.

La boîte est argent 900/1000, avec filets, charnière, onglettes, couronne, 20 rubis, et anneau or massif. 18 karats, carrure repoussée laurier et chêne, fond frappé et oxydé vieil argent, surmonté d'une applique or 18 karats; cuvette gravée.

La décoration au fond représente au premier plan une « Montreuse » debout s'appuyant sur l'écusson fédéral et vaudois, au pied les attributs de tir disposés dans des feuilles de laurier et de chêne, à droite un cep de vigne, au second plan la ville de Lausanne, le lac et les Alpes au loin.

La montre est dans un joli écrin grenat et accompagnée d'un bulletin d'origine et de garantie.

Le VAL DE JOUX pour 1896

Les colonnes du « Val de Joux » étant ouvertes à toute communication et article d'un intérêt général ou spécial pouvant être utilisé pour notre contrée, sont reçus avec reconnaissance par l'éditeur. Pas n'est besoin de dire que ceux provenant de nos combourgeois étant à l'étranger ont également leur place réservée et ne manqueront pas d'exciter l'intérêt de tous.

Il est un vieux, très vieux chemin,
Mais que rien n'use et rien n'altère,
Un ouvrage plus que romain,
Le chemin de toute la terre.

J. OLIVIER.

Laisse rire les hypocrites ;
Crois au bien, adore le beau,
Et révère jusqu'au tombeau
Les lettres de salut dans ta mémoire inscrites.

H. CHANTAVOINE.

ANNUAIRE COMMERCIAL

District de la Vallée

POPULATION

Commune du Chenit : Sentier, chef-lieu . . .	3474
Commune de l'Abbaye: l'Abbaye, id. . . .	1064
Commune du Lieu: Le Lieu id. . . .	989
	5527
	Population du district

LE SENTIER, chef-lieu du district.

AUTORITÉS

<i>Préfet :</i>	G.-L. Piguet, au Sentier.
<i>Sous-Préfet :</i>	Vincent Golay, au Sentier.
<i>Receveur :</i>	William Capt, au Sentier.
<i>Voyer :</i>	Léon Capt, au Brassus.
<i>Forestier d'arrondissement :</i>	Florentin Piguet, au Sentier.
<i>Conservateur des droits réels :</i>	John-César Piguet, au Sentier.

AUTORITÉS JUDICIAIRES. TRIBUNAL

<i>Président :</i>	Guignard, Samuel, à l'Abbaye.
<i>Vice-président :</i>	Guignard, Louis, au Lieu.
	Lecoultre, Emile, au Brassus.
	Capt, Hector, au Sentier.
	Capt, Jules-César, au Solliat.

<i>Suppléants :</i>	Meylan-Capt, Emile, au Solliat. Golay-Meylan, Henri, au Sentier.
<i>Greffier :</i>	Piguet, Alfred, fils, notaire au Sentier.
<i>Substitut :</i>	Piguet, Alfred, père, notaire au Sentier.
<i>Huissiers :</i>	Meylan-Clerc, Henri, Orient-de-l'Orbe. Reymond, Laurent, au Solliat.

Préposé aux faillites et à la poursuite pour dettes.

	Meylan, Edouard, au Sentier.
<i>Substitut :</i>	Reymond, Laurent, au Solliat.

La commune du Chenit forme le cercle de ce nom et celles de l'Abbaye et du Lieu forment le cercle du Pont. Le Pont, chef-lieu.

JUSTICES DE PAIX

1^o Cercle du Chenit.

<i>Juge de paix :</i>	Aubert, Eugène, au Solliat.
<i>Assesseurs :</i>	Golay, John, au Bas-du-Chenit. Piguet, Albert, au Brassus. Reymond, David, à l'Orient. Nicole, David, Chez le Maître.
<i>Suppléants :</i>	Piguet, Charles, au Sentier. Dupuis, Jules, au Sentier.
<i>Greffier :</i>	Golay, Hector, au Brassus.
<i>Substitut :</i>	Audemars, Léopold, au Brassus.
<i>Huissier :</i>	Meylan-Clerc, Henri, Orient.

2^o Cercle du Pont.

<i>Juge de paix :</i>	Aubert, Elie, au Lieu.
<i>Assesseurs :</i>	Rochat, Jules-Moïse-Samuel, aux Charbonnières. Rochat, Moïse, au Mont-du-Lac. Meylan, Julien, au Lieu. Guignard, Léon, à l'Abbaye.
<i>Suppléants :</i>	Golay, Jules, aux Charbonnières. Rochat, Marc-Gustave, au Pont.
<i>Greffier :</i>	Golay, Paul-Emile, au Lieu.
<i>Substitut :</i>	Reymond, Alfred, au Lieu.
<i>Huissier :</i>	Guignard, Jules-Edouard, au Lieu.

PASTEURS

- Paroisse du Sentier : Léon, Fernando.
 Paroisse du Brassus : Berguer.
 Paroisse de l'Abbaye : Secretan, Etienne.
 Paroisse du Lieu : Mounoud, Auguste.

OFFICIERS DE L'ETAT-CIVIL

- Le Sentier* : Capt, John, notaire, au Sentier.
 Capt, William, notaire, au Sentier, remplaçant.
Le Brassus : Golay, Hector, au Brassus.
 Aubert, John-Alfred, au Brassus, remplaçant.
Le Lieu : Reymond, Marcelin, au Lieu.
 Golay, Paul-Emile, au Lieu, remplaçant.
L'Abbaye : Guignard, Léon, à l'Abbaye.
 Guignard, Alfred, à l'Abbaye, remplaçant.
 Piguët, M., géomètre breveté, au Sentier.
 Meylan, Paul, vétérinaire, au Solliat.

AUTORITÉS COMMUNALES

- Le Chenit* : Piguët, H.-D., syndic, Piguët-Dessous.
 Golay, E., greffier municipal, Piguët-Dessous.
Le Lieu : Rochat, J.-J., syndic, aux Charbonnières.
 Rochat, greffier, aux Charbonnières.
L'Abbaye : Rochat, E., syndic, au Pont.
 Guignard, L.-S^l, greffier, à l'Abbaye.

DÉPUTÉS AU GRAND CONSEIL

Cercle du Chenit.

- Piguët, Henri-Daniel, Piguët-Dessous.
 Capt, John, notaire, au Sentier.
 Reymond, Lucien, au Crêt-Meylan.

Cercle du Pont.

- Rochat, Ernest, au Pont.
 Rochat, Jules-Jérémie, aux Charbonnières.
-

LE SENTIER

Fabricants d'horlogerie

Lecoultre & C^{ie}. Grande et importante fabrique de pièces en blanc et mécanismes divers, 5 à 600 ouvriers, installation modèle.

Lecoultre, Ulysse et fils. Fabrique de pignons. (Maison de vieille réputation.

Piguet, Guillaume & C^{ie}. Montres finies, compliquées et ordinaires, premières récompenses aux expositions.

Baud, Emile. Montres finies en tous genres. Magasin de fournitures Golay, D.-L. (Chez-le-Maitre). Montres finies.

Nicole, Paul. Montres finies et en blanc.

Piguet, H.-Aug.

Pièces compliquées en blanc et mécanismes.

Adrien Aubert. (Rière la Côte). Reymond, Henri. (Golisse).

Piguet & C^{ie}. Lecoultre, Eugène. »

Goy-Baud, Marc. Lecoultre, William. »

Piguet, Ch. Capt & Meylan. (Solliat).

Meylan-Piguet, A. Meylan, J., Truan et fils. Ateliers avec force motrice.

Magenat (Rière la Côte). Mécanismes, ateliers avec moteur.

Golay, Ch.-H. Mécanismes, ateliers avec moteur.

Golay, Vincent. Balanciers compensés. (Maison honorablement connue).

Golay, L.-D. Mécanismes divers.

Piguet, L. & L. Pièces détachées pour échappements.

Capt, J.-C. (Solliat). Fabricant d'échappements.

Gallay, H. Fabricant d'échappements.

Capt, Charles. Repassages en tous genres.

Piguet, H.-A. Magasin d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, réparations.

Martigne, Paul. Magasin d'horlogerie, bijouterie, orfèvrerie, réparations. Vélocipèdes, machines à coudre.

Nicole, Adrien (Les Moulins). Montres ordinaires (vente).

Industries diverses

Capt, John, notaire. Officier de l'Etat-civil.
 Aubert, Ernest. Agent de la Banque cantonale.
 Lecoultre, Charles. Directeur du Crédit mutuel.
 Piguet, père & fils, notaires. Greffe du Tribunal.
 Rüdermann. Hôtel Bellevue au Rocheray.
 Scierie et moulin du Rocheray (M. Ulysse Lecoultre).
 Lecoultre, Jaques. Fabrique de rasoirs renommés. Force motrice
 et installation nouvelle.
 Lecoultre, Eug.-F. Bazar du Lac.
 Reverchon, Victor. Charcuterie et comestibles.
 Campiotti, Jean. Gypserie, entreprise de bâtiment.
 Aubert, Paul-Constant. Magasin de vaisselle et divers.
 La Violette. Magasins. Café-chocolat.
 Reymond, Constant. Boucher.
 Guignard - Vidoudez. Pension. Magasin et charcuterie.
 Piguet, Henri-Constant. Vêtements confectionnés.
 Meylan, Alfred et fils. Marchands-tailleurs. Confections, com-
 merce de tissus.
 Baud, père et fils. Hôtel de l'Union.
 Desarzens, François. Hôtel-de-Ville.
 Meylan, veuve & fils. Hôtel du Lion d'Or.
 Reymond, D. (Solliat). Café National.
 Piguet, Ulysse (Rier Côte). Café de la Côte.
 Golaz, Henri. Boulanger, pâtissier et comestibles.
 Golaz-Goy. Boulanger, pâtissier et comestibles.
 Baud-Piguet. Charcuterie.
 Dupuis, J. Imprimeur. Editeur de la *Feuille d'Avis de la Vallée*.
 Dido, Guiseppe. Menuisier. Magasin de fournitures.
 Dido, fils. Coiffeur.
 Meylan-Jaquier. Bazar de la Vallée.
 Meylan-Golaz, John. Voiturier.
 Meylan, John. »
 Guignard, Adrien (Solliat). Voiturier.
 Piguet, Ulysse (Rier Côte). »
 Bloch, Jenny. Ferblanterie, lampisterie, fumisterie.

- Golay-Lecoultré. Mercerie et confections.
 Grandjean, Frédéric. Vins et liqueurs. Librairie.
 Nicole, Victor. Denrées coloniales. Fromages, etc.
 Simond. Commerce de fromages.
 Rochat, Antoine. Commerce de Vacherins.
 Cornamusaz, L. Procureur.
 Santschi, Otto. Maréchalerie, ferronnerie.
 Golay, Constant. (Aux Moulins). Maréchalerie, ferronnerie, serrurerie. Fabricant de fourneaux.
 Meylan, Louis. Menuisier. Fournitures pour bâtiments.
 Fitting, William. Chirurgien-dentiste.
 Meylan, Ch.-B. Pharmacien.
 Yersin, Hippolyte. Docteur-médecin.
 Aubert-Capt, veuve. Mercerie.
 Audemars, Albert (Aux Moulins). Scierie importante, raboteuses, fabrique de laine de bois. Commerce de bois.
 Simond, David. Mécanicien. (Aux Moulins).
 Audemars, Louis et fils. Amodieur. Marchand de bois.
 Pletscher, François (Chez-le-Maitre). Marchand-tailleur.
 Golay-Favre. » Boulanger-pâtissier, comestibles.
 Rochat, Lucien. (Chez-le-Maitre). Amodieur. Charcuterie.
 Morel, Arthur. » Lunetterie. Baromètres.
 Meylan, Georges. » Fabricant de balanciers compensés.
 Meylan, Paul. (Le Solliat) Vétérinaire.
 Reymond, A., veuve. » Epicerie, mercerie.
 Aubert, Elvina. (Rier la Côte). Epicerie, mercerie.
 Meylan, J.-Ch. » Boucher.

LE BRASSUS

Fabricants d'horlogerie

- Audemars, Louis. Montres soignées tous genres de complication.
 Audemars, François fils. id.
 Audemars, frères. id.

Audemars, Piguet & C^{ie}. Montres soignées tous genres de com-
 Lecoultre, Ami. id. plication
 Matthey-Bros & C^{ie}. id.
 Audemars, Ch.-H. père. Tracés de calibre pour pièces soignées.
 Piguet, L.-E. Horlogerie en blanc — mécanismes (Usine hydrau-
 Meylan, John W. id. lique au Rocher)
 Meylan, H.-S. Mécanismes divers.
 Reymond frères. id.
 Piguet, Henri fils. id.
 Golay, François & fils. Fabricants de roues croisées et méca-
 nismes divers.
 Piguet, Marcelin. (Spécialité de petits mouvements de 5 à 15 lig.)
 Piguet, Alfred. Taillage de roues.
 Piguet, Marius. Mécanicien (Usine hydraulique au Rocher)
 Piguet, Ernest & fils. Fabricants de pierrerie-sertissage. (Usine
 hydraulique au Rocher)
 Goy, G.-H. Mécanismes divers.
 Piguet, Paul. Horlogerie, Bijouterie, Montres finies soignées.

Industries diverses

Aubert, Eugène. Marchand de bois. (Usine hydraulique)
 Golay, J.-A. id. (Usine à vapeur et hydraul.)
 Audemars, Paul. id. id. id.
 Piguet, D.-A. id. id. id.
 Lecoultre, Eug.-F. Fabricant de jeux et jouets, graisse et cirage.
 (Usine avec moteur à pétrole)
 Reymond, Louis. Scieur. (Usine hydraulique)
 Arbez, Joseph. Caisses d'emballage. id.
 Arbez, Marcel. id.
 Piguet, D.-A. Caisses d'emballage et boissellerie. (Usine à vapeur)
 Golay, Henri. Marchand de bois.
 Meylan, Constant. id.
 Meylan, Alexis. id.
 Capt, Léon. Marchand de bois et de fromages. — Hôtel de France.
 Rochat, David. Hôtel de la Lande. — Commerce de fromages et
 bestiaux.
 Reymond, Henri. Café Français.

- Arbez, Jules. Café du Pont.
 Reymond, Henri. Epicerie, mercerie, quincaillerie.
 Lecoultre, Paul. id.
 Berney, Auguste. id.
 Pignet, V^e A. Poste. — Bazar.
 Capt-Aubert, E. Librairie-Epicerie.
 Lecoultre-Matthey. Epicerie-Mercerie.
 Meylan-Rochat, M. id.
 Meylan, Louis. Epicerie-Charcuterie.
 Golay, Hector. Epicerie. — Libraire-Relieur.
 Meylan-Lecoultre, H. Menuiserie, entreprise de bâtiments.
 Lecoultre, Eug.-F. Vins et liquenrs. — Commerce de thé en gros
 et mi-gros.
 Meylan-Rochat, V^e. Mercerie. — Mode.
 Reymond, Sophie. id.
 Ochsner, Jacob. Boulangerie-Pâtisserie.
 Renaud, F. id.
 Pignet, Louis, chez Tribillet. Boulangerie-Pâtisserie.
 Pignet, Jules-F., id. Marchand de bois, amodieur.
 Goy, Alfred, id. Menuisier-Entrepreneur.
 Rochat, Emile, id. Laitier.
 Pignet, Eugène, Bas-du-Chenit. Charpentier.
 Berney, Paul, id. Marchand de bois. (Usine hydr.)
 Berney, Const., id. id.
 Baud, Paul, id. id. Epicerie.
 Pignet, Henri, id. id. id. Café.
 Daloz, Lucien, id. Marchand de bois, épicerie,
 café-distillerie.
 Audemars, Lucien, id. Fabricant de persillé.
 Berney Eugène, id. Charpentier-Menuisier.
 Pignet, Ch.-H., id. id.
 Meylan, fils de François, Bas-du-Chenit. Marchand de bois.
 Pignet, Jules-A., Bas-du-Chenit. Commerce de pierreries.
 Golay, Adolophe, Pignet-Dessous. Marchand de vins.
 Pignet, H.-D. Commerce de fromages, bois, charcuterie.
 Aubert, Paul. id. marchand de vins.
 Meylan, Samuel. id. épicerie et voiturages.
 Pignet, Anna, V^e. id. id. poterie-étouffes.

Meylan, Paul-E. Commerce de fromages, café-restaurant.
 Piguet, Emile. id. boucher
 Piguet, Paul. id. charcutier.
 Reymond-Audemars, Piguet-Dessus. Epicerie, café.
 Piguet, V^e, id. Epicerie, Café du Jura.
 Audemars, Maurice, Grandes-Roches. Epicerie, café.



ORIENT-DE-L'ORBE

Fabricants d'horlogerie

Lugrin, Alfred. Grande fabrique, pièces en blanc et mécanismes.
 Moteur hydraulique et à pétrole.
 Capt, Eug.-A. Pièces en blanc et mécanismes.
 Meylan-Duvanel, A. Plateaux pour échappements.
 Capt, Théophile. Fabricant d'échappements.
 Massy, François. Pierreries fines (ancienne maison).

Industries diverses

Capt, Ch.-H. Pension d'étrangers.
 Griessen. Boucher.
 Rochat, V^e. Boucher.
 Goy, John. Boulangerie-pâtisserie, épicerie.
 Schaube. Hôtel de la Poste.
 Ravussin. Hôtel de la Croix Fédérale.
 Golay, Hector. Boulangerie-pâtisserie, épicerie.
 Matthey-Meylan. Mercerie.
 Capt, Annette. Modiste.
 Capt, François. Epicerie-vaisselle.
 Siggenthal. Laitier.
 Clerc, Fritz. Magasin d'horlogerie.
 Egmann. Chaussures.
 Capt, Jules. Boissellerie.
 Aubert. Voiturier.
 Pellet-Simons, Mercerie, étoffes.
 Piguet, E. Epicerie, mercerie.

LE LIEU

Aubert, Paul et fils. Montres en tous genres. Maison au Lieu et à la Chaux-de-Fonds.

Reymond, Marcelin. Pierreries pour horlogerie et fournitures pour montres.

Guignard, Louis. Pierreries pour horlogerie et fournitures pour montres.

Meylan-Guignard et C^{ie}. Contre-pivots, rubis, sertissages.

Cart, Louis et fils. Boissellerie.

Cart, Julien. »

Dépraz, Léon. »

Aubert, Paul. Epicerie, mercerie et divers.

Piguet, Henri. » » »

Guignard, François. » » »

Aubert, Eugène. Boulangerie.

Dépraz, Eugénie. »

Meylan, veuve. Hôtel-de-Ville.

Dépraz, Louis. Commerce de fromages. Café.

Cart-Rochat. Commerce de vacherins.

Cart, Auguste. Chez Claude. Epicerie, mercerie, tabacs, etc.

Rochat, Charles-David. Au Plainoz. Epicerie, mercerie, tabacs, etc.

Chapuis. A la Frasse. Distillateur et cafetier.

Lugrin-Guyaz. Au Séchay. Pierreries, magasin d'épicerie, mercerie, etc.

Golay. Café suisse. Au Séchay.

LES CHARBONNIÈRES

Rochat, Jules-Moïse. Assesseur. Commerce de vacherins et fromages.

Rochat, Auguste, feu Moïse. Même commerce.

Rochat, Louis. Hôtel du Cygne.

Rochat, frères. Marchands de vins.

Gisclon. Boulanger.

Rochat, Jules-Jérémie. Commerce de bois et de vacherins.
 Bloch. Marchand de bétail.
 Rochat, Eugène. Marchand de bétail.
 Rochat, associés. Amodiateurs.
 Rochat-Balissat. Epicerie, mercerie, etc.
 Golay-Rochat, Ami. » » »
 Rochat-Reymond. » » »
 Golay-Reymond. » » »
 Golay-Berney, Rosalie. Fournitures pour lapidaires.
 Rochat, Charles-Louis. Pierres fines pour l'horlogerie.
 Golay, frères. » » » »
 Rochat, Jules-Isaac. Fabricant de verres.
 Rochat-Baudin. Café-brasserie.
 Rochat, Louis. Sapeur. Marchand de vacherins.
 Golay, Louis. Cafetier, négociant.
 Mattiola. Aubergiste. En Bonport.
 Clot. Entrepreneur maçon.



LE PONT

Société des glaciers de Joux.
 Rochat, Edgard. Hôtel de la truite. Commerce de bois et vacherins.
 Rochat, Paul. Buraliste postal. Dépôt de ciment, chaux, ardoises,
 etc.
 Rochat, Charles-François. Fournitures d'horlogerie.
 Rochat, Numa. Contre-pivots et pierres percées (rubis pour hor-
 logerie).
 Rochat, Ernest. Epicerie, mercerie, chapellerie, ferronnerie, etc.
 Rochat, Gustave. Entrepreneur de poste.
 Mouquin, Tell. Rhabilleur.
 Rochat, Jules-Louis. Montres et contre-pivots.
 Bornand, Ida. Epicerie et mercerie.
 Meylan-Rochat, Georges. Contre-pivots.
 Rochat, Louis-Samuel. Etablissement d'horlogerie.
 Rochat, Edouard. » »
 Rochat-Guignard. Epicerie, mercerie.
 Rochat, Godefroy. Cafetier.

Rochat, Auguste. Chargeur et marchand de bois.
 Aubert, César. Boulanger-pâtissier.
 Rochat, Emile. Boucher.
 Société par actions de la laiterie du Pont.



L'ABBAYE

(VILLAGE)

Guignard, Louis. Maréchal-ferrant.
 Guignard, Jules. Charron et huissier municipal.
 Simon, Mme. Hôtel-de-Ville.
 Scieries importantes appartenant à M. J. Capt, notaire.
 Guignard, Paul, d'Henri, et père. Scieurs et marchands de bois.
 Guignard-Reymond, Paul. Mercerie, épicerie et bureau postal.
 Reymond, Constant. Horlogerie, mercerie, épicerie, etc.
 Berney, Louis-Ami. Marchand de bois.
 Guignard-Deblue. Cafetier.
 Rochat, Henri. Boulanger.
 Rochat, James. Etablisser d'horlogerie.
 Berney, Louis. Ebéniste.
 Simond, Jules. Marchand de bois.
 Rochat, Auguste. Maître charpentier.
 Laiterie de l'Abbaye. (Vacherins).
 Molles. Docteur-médecin.



LES BIOUS

Goy, Alfred. Etablisser d'horlogerie.
 Berney-Rochat, Jules. Fabricant de roues.
 Rochat, Marc. Fabrique de pignons. (Raison commerciale : Rochat et Cie.)
 Reymond, Jules-Samuel. Taillages.
 Rochat, Paul, d'Auguste. Etablisser.
 Berney, Lina, veuve. Aubergiste.
 Reymond-Rochat, Augusta. Modiste.

Rochat-Reymond, Auguste. Marchand de bois.
 Reymond, Constant-Jean-Louis. Epicerie, mercerie, etc.
 Reymond, Emilie. Epicerie, mercerie, poterie.
 Piguet-Rochat, Zélie, veuve. Epicerie, mercerie, aunages.
 Golaz M^{lle}. Epicerie, mercerie.
 Berney-Benoît, Emile. Boulanger.
 Berney-Reymond, Laurent. Boulanger.
 Golaz, Paul. Voiturier.
 Golay, Henri. Voiturier. Marchand de bois.
 Rochat, Marius. Laitier.
 Bouveret, frères. Marchands de bois. Chez Gros-Jean.
 Rochat-Benoît, Auguste. Fabricant d'horlogerie. (Force motrice.)
 Rochat, Emile, feu Georges. Voiturier.
 Reymond, Paul. Voiturier.
 Rochat, Florian. Voiturier.
 Berney, Emile, d'Armand. Camionnage.
 Berney, Julien, de Louis. Voiturier.
 Benoît-Reymond, Louis. Voiturier.
 Benoît, Auguste. Boisselier.

ERRATA

Nous nous empressons de signaler quelques erreurs ou omissions qui se sont glissées dans la « Notice industrielle ».

1^o Concernant M. *Louis-Elisée Piguet*, au *Brassus*. Cet honorable industriel ne termine pas la montre, il fabrique seulement l'horlogerie en blanc de toute complication par procédés mécaniques.

2^o La maison *Piguet-Guillaume et Cie*, au *Sentier*, termine la montre simple et compliquée. Cette maison a avantageusement représenté l'horlogerie suisse à l'exposition de *Chicago*, en 1893, où elle a obtenu la plus haute récompense.

3^o La maison *Paul Piguet-Capt*, au *Brassus*, ainsi que celle de *H.-A. Piguet*, au *Sentier*, terminent les montres simples et compliquées.

4^o L'éditeur du « Val de Joux » recevra avec plaisir les rectifications, observations, vœux, que le lecteur voudra bien lui envoyer pour en tenir compte dans la prochaine édition de 1896.

TARIF POSTAL

POUR

la Suisse et l'Étranger

I. Poste aux lettres

Ne sont pas admis au transport par la poste aux lettres : tous les objets qui, de par leur nature, pourraient salir ou endommager d'autres envois, de même que ceux portant extérieurement des observations contraires aux lois et règlements (par exemple de nature injurieuse ou immorale) et enfin ceux renfermant des espèces ou des objets de valeur. Les envois autres que les lettres sont toujours soumis à l'affranchissement obligatoire.

A. TARIF POUR LA SUISSE

1. *Lettres, paquets de papiers, papiers d'affaires, petits paquets fermés et non fermés en tant que ces derniers ne doivent pas être considérés comme échantillons ou imprimés affranchis :*

dans le rayon local (10 km. en ligne directe) jusqu'à 15 g. 5 c.
 au-delà de 15 à 250 g. 10 c.
 pour les distances au-delà. jusqu'à 250 g. 10 c.
non affranchis : le double de la taxe d'affranchissement.

2. *Cartes postales :*

simples 5 c.
 doubles avec réponse payée . 10 c.

Les cartes postales privées (en tant qu'elles répondent à celles de l'Administration des postes en ce qui concerne le format et la consistance du papier) sont admises à la même taxe.

Il n'est pas admis d'annexes aux cartes postales. Le côté de l'adresse ne doit pas porter de communications.

3. *Echantillons*

jusqu'à 250 g. 5 c.
 au-delà de 250 à 500 g. 10 c.

L'emballage doit permettre une vérification facile du contenu, lequel ne doit pas avoir de valeur marchande. L'adjonction de correspondance est interdite. Il est toutefois permis d'y joindre un bulletin ou bordereau.

4. *Imprimés :*

jusqu'à 50 g.	2 c.
au-delà de 50 à 250 g.	5 c.
» » 250 à 500 g.	10 c.

Les imprimés doivent être consignés non fermés et ne doivent contenir aucune correspondance personnelle ajoutée à la main.

5. *Imprimés abonnés* (de cabinets de lecture, etc.) :

jusqu'à 2 kg. : 15 c. pour l'aller et le retour.

Ces envois ne sont pas portés à domicile, mais doivent être retirés à l'office postal.

6. *Actes judiciaires :*

La poste se charge de la transmission dans l'intérieur de la Suisse d'actes judiciaires (assignations, notifications, exploits, etc.) et cela contre une taxe de :

35 c. dans le rayon local (10 km. en ligne directe) ;
40 c. en dehors du rayon local.

Les actes doivent être remis au guichet en deux doubles identiques. L'un de ces doubles est délivré au destinataire, tandis que l'autre est renvoyé à l'expéditeur, avec une déclaration constatant que la remise a été effectuée ou, cas échéant, avec le double, lorsque, pour un motif quelconque, ce dernier n'a pu être remis au destinataire.

<i>Mandats d'encaissement</i> : Fr. 20	15 c.
» 20 à 1000	30 c.

7. *Remboursements sur lettres :*

admis jusqu'au montant de 50 fr.

Provision (outre la taxe ordinaire) : 10 c. par 10 fr.

<i>Mandats d'encaissement</i> : Fr. 20	15 c.
» 20 à 1000	30 c.

Valeurs déclarées (en sus du port de 15 c.) :

Fr. 100 . . . 5 c.	Fr. 600 . . . 20 c.	Fr. 2000 . . . 40 c.
» 300 . . . 10 c.	» 800 . . . 25 c.	» 3000 . . . 45 c.
» 500 . . . 15 c.	» 1000 . . . 30 c.	» 4000 . . . 50 c.

Droit de recommandation : 10 c.

La recommandation est admise pour tous les objets de correspondance, sauf ceux grevés d'un remboursement. Indemnité en cas de perte : 50 fr. ; pour retard de plus d'un jour postal : 15 fr. Délai de réclamation : 90 jours.

<i>Récépissé</i> : isolé	5 c.
en livret	3 c. par quittance.

Avis de réception : 20 c.

Droit d'exprès (outre la taxe ordinaire) :

jusqu'à 1 km.	— 30 c.
au-delà de 1 à 10 km., par 2 km.	— 50 c.
» » 10 km., par 2 km. (estafette) Fr.	1 —

L'affranchissement du droit d'exprès est facultatif.

Les lettres insuffisamment affranchies paient la taxe des lettres non affranchies sous déduction de la valeur des timbres-poste employés. Les cartes postales, imprimés et échantillons insuffisamment affranchis ou non affranchis ne sont pas expédiés.

B. TARIF DE L'UNION POSTALE

applicable à tous les pays étrangers, sauf à ceux mentionnés au tarif *d* ci-après.

Observations. — Les envois passibles de droits de douane ne doivent pas être renfermés dans les correspondances. Exceptionnellement, les pierres précieuses non montées (brutes ou travaillées) sont admises à l'expédition par la poste aux lettres dans l'échange avec l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Luxembourg. Les lettres avec valeur déclarée pour l'Italie peuvent renfermer des pierres ou d'autres objets précieux.

1. *Lettres.*

	affranchies :	non affranchies :
par 15 g.	25 c.	50 c.

Dans le *rayon limitrophe* (30 km. en ligne directe de bureau à bureau), la taxe est :

	affranchies :	non affranchies :
avec la France, de	20 c.	30 c.
» l'Allemagne et l'Autriche, de 10 c.		20 c.

2. *Cartes postales :*

simples	10 c.
avec double pour la réponse	20 c.

Les cartes postales privées (simples et avec réponse payée) qui, au moins en ce qui concerne le format (dimensions : longueur 14 cm., largeur 9 cm.) et la consistance du papier, doivent être conformes à celles livrées par l'Administration des postes, sont admises aux mêmes conditions que ces dernières. Le recto ne doit pas servir aux communications ; en outre, les cartes postales privées à destination de l'Allemagne ne doivent pas porter de vignettes ou autres dessins du côté de l'adresse.

3. *Echantillons de marchandises :*

par 50 g. : 5 c., mais au moins 10 c. par envoi.

Limites de poids : pour la Belgique, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, les Etats-Unis d'Amérique,

la République Argentine et l'Australie britannique . . . 350 g.
 pour les autres pays 250 g.
 (pour les échantillons de soie pour la France et l'Italie : 100 g. ;
 pour les semences de vers à soie pour l'Italie : 15 g.).

Limites de dimensions :

pour les pays dénommés en premier lieu : longueur 30 cm., largeur 20 cm., épaisseur 10 cm. ; pour les autres pays : 20, 10, 5 cm.

Les échantillons contenant des liquides ou des substances grasses ou colorantes doivent être emballés dans des boîtes en bois garnies de sciure, de coton ou d'autres matières spongieuses. Ces boîtes doivent ensuite être placées dans d'autres boîtes en métal. Les envois d'échantillons de ce genre ne sont pas admis pour tous les pays. Il en est de même de ceux contenant des reines d'abeilles vivantes.

4. *Imprimés* jusqu'à 2 kg.)

par 50 gr. . . . 5 c.

Les adjonctions manuscrites personnelles sont exclues. Les imprimés ne doivent dépasser 45 cm. dans aucune de leurs dimensions. Toutefois, les imprimés en rouleaux qui peuvent être placés dans un cube de 45 cm. (ligne diagonale) peuvent exceptionnellement être admis au transport, lors même qu'ils dépassent la longueur de 45 cm. (La ligne diagonale est de 77 — exactement 77,94 cm.).

5. *Papiers d'affaires* jusqu'à 2 kg.):

par 50 gr. 5 c., mais au minimum 25 c. par envoi.

Appartiennent à cette catégorie : les pièces de procédure, actes dressés par les officiers ministériels, copies ou extraits d'actes sous seing privé, factures (comptes), partitions ou feuilles de musique manuscrites, manuscrits de livres ou de journaux expédiés séparément.

Les communications manuscrites personnelles sont exclues.

Droit de recommandation : 25 c.

Tous les objets de correspondance peuvent être recommandés. Il n'est pas payé d'indemnité pour la perte d'objets recommandés de et pour les Etats-Unis de l'Amérique, la République Argentine, le Brésil, le Canada, l'Equateur, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et le Pérou. Dans l'échange avec les autres pays de l'Union, l'indemnité est de 50 fr. Terme pour réclamation : un an. — Les *récépissés* (pour envois recommandés) sont obligatoires et gratuits. — Le droit d'*avis de réception* est de 25 c.

B. LETTRES AVEC VALEUR DÉCLARÉE POUR L'ÉTRANGER

1. Les lettres avec valeur déclarée sont admises pour les pays suivants ; elles sont passibles de la taxe des lettres recommandées (lettre *b* ci-dessus), puis de la taxe de valeur indiquée dans le tarif ci-après :

	Montant maximum	Taxe à la valeur
<i>Allemagne</i>	sans limite	10 p ^r fr. 300
<i>Argentine</i> (Rép.) localités principales.	10,000	25
<i>Autriche-Hongrie</i>	sans limite	10
<i>Belgique</i>	10,000	15
<i>Bulgarie</i>	10,000	20
<i>Danemark</i> (avec Féroë et l'Islande)	sans limite	15
<i>Colonies danoises</i> : St-Thomas, St-Jean, Ste-Croix.	sans limite	25
<i>Grœnland</i>	sans limite	30
<i>Egypte</i>	10,000	25
<i>Espagne</i> (y compris les Iles Baléares et Canaries)	10,000	15
<i>France et Algérie</i>	10,000	10
<i>Colonies françaises</i>	10,000	25
<i>Italie</i>	10,000	10
<i>Luxembourg</i>	10,000	15
<i>Norvège</i>	sans limite	25
<i>Pays-Bas</i>	10,000	15
<i>Portugal</i> (y compris Madère et les Açores)	10,000	20
<i>Colonies portugaises</i> (S. Thiago, S. Thomé, Loanda)	10,000	35
<i>Russie</i> , avec la Finlande.	sans limite	15
<i>Salvador</i>	10,000	25
<i>Serbie</i>	10,000	15
<i>Suède</i>	sans limite	20
<i>Tunisie</i> (principales localités)	10,000	25

par 200 francs

2. Les lettres avec valeur déclarée ne doivent pas contenir d'espèces ou d'objets soumis aux droits de douane.

3. Les lettres de valeur doivent être emballées dans une enveloppe solide et fermée d'un nombre suffisant de cachets (en cire fine), de manière à retenir tous les plis de l'enveloppe.

4. La valeur doit être énoncée en francs et centimes et écrite en toutes lettres et en chiffres sur l'adresse, sans rature ni surcharge, même approuvées.

5. En cas de perte, la valeur déclarée est remboursée. Il est sévèrement interdit de déclarer une valeur supérieure à la valeur réelle.

6. Les timbres-poste employés à l'affranchissement doivent être espacés.

7. L'office postal est tenu de remettre gratuitement un récépissé à l'expéditeur d'une lettre de valeur déclarée.

II. Mandats-poste.

A. MANDATS ORDINAIRES

Taxes. Suisse : jusqu'à fr. 100 20 c.
en sus de fr. 100, par 100 fr. en plus 10 c.

Etranger : par fr. 25 = 25 c., mais au minimum 50 c.

Les mandats-poste sont admis à destination des pays et localités ci-après :

	Montant maximum	Cours de versement
<i>Suisse</i>	fr. 1000	au pair
<i>Allemagne</i>	mk. 400 = fr. 500	fr. 1,25 = 1 mark
<i>Amérique (Etats-Unis)</i>	100 doll. = fr. 525	525 c. = 1 doll.
<i>Argentine (Rép.) localités principales</i>	100 pesos = fr. 500	fr. 5 = 1 peso
<i>Autriche-Hongrie (av. Lichtenstein)</i>	fr. 500	au pair
<i>Belgique</i>	fr. 500	au pair
<i>Bulgarie</i>	fr. 500	au pair
<i>Cameroun (Cameroun, Victoria et Petit Popo), Togo (Lome)</i>	mk. 400 = fr. 500	fr. 1,25 = 1 mk.
<i>Canada</i>	50 doll. = fr. 262,50	525 c. = 1 doll.
<i>Chili (localités principales)</i>	100 pesos = fr. 500	fr. 5 = 1 peso
<i>Chine (Shang-Hai)</i>	Comme pour l'Allemagne	
<i>Danemark</i>	360 cour. = fr. 504	140 c. = 1 cour.
<i>Antilles danoises (Ste-Croix, St-Jean et St-Thomas)</i>	10 liv. St. = fr. 253	fr. 25,30 = liv. St.
<i>Egypte</i>	fr. 500	au pair
<i>France, Algérie, Corse</i>	fr. 500	au pair
<i>Grande-Bretagne, Irlande et Colonies britanniques</i>	10 liv. St. = fr. 253	fr. 25,30 = 1 liv. St.
<i>Italie</i>	fr. 500	au pair
<i>Japon (Hokodate, Kioto, Kobe)</i>	fr. 500	au pair
<i>Luxembourg</i>	fr. 500	au pair
<i>Maroc (seulement pour Tanger)</i>	fr. 500	au pair
<i>Massouah et Assab sur la mer Rouge</i>	fr. 500	au pair
<i>Nouvelle-Guinée</i>	mk. 400 = fr. 500	125 c. = 1 mark
<i>Norvège</i>	360 cour. = fr. 504	140 c. = 1 cour.
<i>Pays-Bas</i>	250 flor. = fr. 530	212 c. = 1 flor.
<i>Portugal (y compris Madère et les Açores)</i>	90 milreis = f. 504	560 c. = 1 milreis
<i>Roumanie</i>	fr. 500	au pair
<i>Salvador (seulement pour San-Salvador)</i>	100 pesos = fr. 500	fr. 5 = 1 peso
<i>Suède</i>	360 cour. = fr. 504	140 c. = 1 cour.
<i>Tripoli (ville) et Tunisie (pour les principales localités)</i>	fr. 500	au pair

N.-B. Sur demande, et contre paiement d'un droit de 25 c., l'expéditeur peut obtenir un avis de paiement du mandat. L'expéditeur peut utiliser le coupon pour des communications adressées au destinataire, sauf pour les mandats expédiés par l'intermédiaire de l'administration postale britannique, ainsi que ceux pour le Canada, les Etats-Unis de l'Amérique et les Indes britanniques.

B. MANDATS TÉLÉGRAPHIQUES

Taxes: Les mêmes que pour les mandats *ordinaires*, avec adjonction de la taxe *télégraphique* ordinaire.

Les télégrammes-mandats peuvent être désignés pour *collationnement*, par *express* ou par *poste*, de la même manière et aux mêmes conditions que les télégrammes ordinaires. Il est permis d'y joindre des communications privées.

Avis de réception : 25 c.

Le montant maximum d'un mandat télégraphique pour la Suisse est fixé à 300 fr.

Dans l'échange avec l'étranger le montant maximum d'un mandat télégraphique est le même que celui d'un mandat *ordinaire*.

III. Messagerie

TARIF POUR LA SUISSE

renfermant les taxes jusqu'au poids de 20 kg. sans égard à la distance.

		Taxe de poids		Taxe à la valeur		
		jusqu'à		à ajouter à la taxe de poids		
		affranchi		fr. c.		
		non affran		à la taxe de poids		
		1/2 kg.	— 15	— 30	100 = 05	par fr. 1000 ou fraction de f. 1000 en plus: 6 c. en arrondissant à 5 c. pleine.
au-delà de	1/2	2 1/2 »	— 25	— 40	300 = 10	
»	2 1/2	5 »	— 40	— 60	500 = 15	
»	5	10 »	— 70	1 —	600 = 20	
»	10	15 »	— 1	1 50	800 = 25	
»	15	20 »	1 50	2 —	1000 = 30	

Pour les envois d'un poids supérieur à 20 kg., la taxe est calculée d'après la distance et elle est, pour chaque 5 kg. ou fraction de 5 kg. :

pour une distance de 100 km. (I ^{er} degré).	= fr. — 30
» » en sus de 100 à 200 km. (II ^e degré)	= » — 60
» » » 200 à 300 km. (III ^e degré)	= » — 90
» » » 300 km. (IV ^e degré)	= » 1 20

avec une surtaxe de 50 cent. pour chaque envoi non affranchi.

Les *remboursements* sont admis jusqu'au montant de 300 fr.

TÉLÉGRAPHES

TARIF SUISSE

Dans toute la Suisse, 2 1/2 centimes par mot, le dernier mot comptant pour deux, si le nombre est impair ; plus une taxe fixe de 30 centimes par télégramme.

TARIF ÉTRANGER

Taxe fixe : 50 centimes.

France, 7 cent., bureaux limitrophes.

» 12 1/2, autres bureaux.

Allemagne, 10 cent. par mot.

Algérie et Tunisie, 23 centimes par mot.

Autriche-Hongrie, (Tyrol, Lichtenstein et Vorarlberg), 7 cent.
10 c., autres pays de l'Autriche-Hongrie.

Italie, 10 cent., bureaux limitrophes.

» 17 » autres bureaux.

	cent.		cent.
Belgique	19	Pays-Bas	19
Bosnie et Herzégovine	19	Norvège	31
Bulgarie	22	Portugal	27
Danemark	19	Roumanie	19
Angleterre	34	Russie avec le Caucase (Eu- rope)	44
Gibraltar	27	Sibérie v. Tarif V.	
Grèce, Continent	48	Suède	27
Ile	52	Serbie	19
Helgoland	22	Espagne	22
Luxembourg	19	Turquie	48
Malte	34		
Montenegro	19		

RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN

Taxe par mot sans addition d'une taxe fixe.

Russie d'Asie 1,80 à 2,95. Perse 1,60. Egypte 1,55 à 2,90. Indes 4,50 à 5,25.

Penang 6,75. Malaga 7,50. Singapore 7,75. Manilla 10,77. Cochinchine (Saïgon) 6,75. Tonkin 8,15.

Chine (Hongkong, Amoy, Schanghai) 8,50. Japon 9,35 à 13,35. Java 8,25. Australie 11,40 à 12,85.

Zanzibar 9,15. Mozambique 10,45. Durban 10,40.

Cap (colonie) 10,60. Amérique du Nord : Boston 1,55. Charleston 1,85. Chicago 1,85. Glaveston 2,10. Mobile 1,85. Montréal 1,55. New-Orléans 1,85. New-York 1,55. Philadelphie 1,75.

San-Francisco 2,20. St-Louis 1,85. Washington 1,75. Amérique du Sud : Fernambuco 7,45. Rio de Janeiro 8,45. Montevideo 9,95. Buenos-Ayres 8,70. Valparaiso 11 fr. Lima 10,50 à 19,30, suivant la voie.

AGENTS DIPLOMATIQUES SUISSES

et Consuls

EUROPE

Ministres plénipotentiaires.

PARIS. — Lardy, Charles.
 ROME. — Bavier, Siméon.
 BERLIN. — Dr Roth, Arnold.
 VIENNE. — Dr de Claparède, Alf.
 LONDRES. — Dr Bourcart, Ch.-D., chargé d'affaires.
Consuls et vice-consuls.
 BRUXELLES. — Rivier, Alph. ; consul général.
 ANVERS. — Steinmann, Daniel.
 AMSTERDAM. — Hässig, Ferd.
 ROTTERDAM. — Koch, Ferd., consul général.
 LEIPZIG. — Hirzel, Henri.
 HAMBOURG. — Nölting, Paul-Ed.
 BRÈME. — Strauch, Daniel-Friedr.
 MUNICH. — Fischer, Gottfried.
 STUTTGART. — Kernén, Wilhelm.
 FRANCFORT s/M. — de Frisching, C.
 KÖNIGSBERG. — Theodor, Oscar, consul.
 MANNHEIM. — Hafler, Jean.
 LYON. — Vernet, Edmond.
 BAYONNE. — Roth, Frédéric, vice-consul.
 BORDEAUX. — Silliman, Gustave.
 BESANÇON. — Grâa, Alfred.
 MARSEILLE. — Hofmann, Ad.
 NANCY. — Wild, Emile.
 NICE. — Muller, Mayni.
 HAVRE. — Wanner, Emile.

LIVERPOOL. — Ehrensperger, Charles.
 TRIEST. — Chaudoux, Charles.
 PESTH. — Haggenmacher, Hri.
 VENISE. — Imhof, Ferdinand.
 MILAN. — Cramer, Henri.
 TURIN. — Geisser, Ulrich, c.-g.
 GÈNES. — Thöni, Jacques.
 LIVOURNE. — Lieber, Jacques.
 NAPLES. — Meuricoffre, Jean-Georges, consul général.
 ANCONA. — Diethelm, L.
 PALERME. — Hirzel, Conrad.
 MADRID. — Lardet, Charles, consul général.
 BARCELONE. — Syz, Georges.
 LISBONNE. — Ferreira Pinto Basto, G.-J., consul général.
 PATRAS. — Hamburger, Alb.
 St-PÉTERSBOURG. — Dupont, E., consul général.
 MOSCOU. — Luchsinger, Ferdinand.
 RIGA. — Caviezel, Charles.
 ODESSA. — de Freudenreich, Georges.
 VARSOVIE. — Bardet, Fréd.
 COPENHAGUE. — Cloëtta, Ch.
 STOCKHOLM. — Kramer, Jules-Henri, ad. du consulat.
 CHRISTIANIA. — Lunde, Jean.
 BUCAREST. — Staub, J., c.-g.
 GALATZ. — Rychner, Jean.

AFRIQUE

Consuls et vice-consuls.

ALGER. — Borgeaud, Jules.
 PHILIPPEVILLE. Sider, Fréd.
 PORT-LOUIS (île Maurice). — Bourguignon, Georg.-Aug.

CONGO. — Rivier, Alphonse,
cons. gén., à Bruxelles.
PRÉTORIA (rép. sud-africaine)
— Constançon, Edouard.

AMÉRIQUE

Ministres plénipotentiaires

WASHINGTON (Etats-Unis). —
Vac.
BUENOS-AYRES. — Rodé, E.,
ministre résident.

Consuls et vice-consuls.

NEW-YORK. — Bertschmann, J.
PHILADELPHIE. — Koradi, R.
NOUVELLE-ORLÉANS. —
Höhn, E.
MONTRÉAL. — Rey, D.-L.
KNOXVILLE. — Ducloux, C.,
a.-c.
CINCINNATI. — Karrer, Ch.
SAINT-LOUIS. — Buff, J.
CHICAGO. — Holinger, Arnold.
SAN-FRANCISCO. — Borel, A.
GALVESTON. — Muller, Ulrich.
PORTLAND. — Schindler, G.
ST-PAUL. — Dr Stamm, Gottf.
LOUISVILLE. — Dr Kälin, Ls.
MEXICO. — Grieshaber, G., c.-g.
PARA (Brésil). — Da Costa, F.
FERNAMBOUC (Brésil). — Fal-
keisen.
BAHIA (Brésil). — Meister, E.
CARAVELLAS (Léopoldina). —
Bornand, Louis, v.-c.
RIO JANEIRO (Brésil). — Raf-
fard, Eugène-Emile, c.-g.

SAO PAOLO. — Wildberger,
A., vice-consul.
RIO GRANDE DO SUL (Brésil).
— Luchsinger, Fritz.
VALPARAISO (Chili). — Zür-
cher, Jean-Ulrich, c.-g.
LIMA (Pérou). — Weiss, Rob.
TRAIGUEN. Breganti, C., v.-c.
MONTEVIDEO (Uruguay). —
Rappaz.
PAYSANDU. — Kammermann,
vice-consul.
NUEVA HELVECIA. — Imhof,
H., vice-consul.
ROSARIO (R. Arg.). — Chiesa,
Achilles, v.-c.
ESPERANZA. — (vacant).
CORDOBA. — Kurth, J., v.-c.
MENDOSA. — Galletti, E., v.-c.
CONCORDIA. — de Coulon, R.,
vice-consul.
ASSOMPTION (Paraguay). —
Perret, Frédéric-Aug.
GUATEMALA. — Mægli, Jean.

ASIE

YOKOHAMA. — Ritter, Paul,
secrétaire de lég., v.-c.
TIFLIS. — Tallichet, Emile.
BATAVIA. — Buss, Eugène.
MANILLE (Philippines). —
Sprüngli.

AUSTRALIE

MELBOURNE. — Martin, C.-P.
ADELAIDE. — Page, J., v.-c.
BRISBANE. — Leutenegger, J.

Passez, passez, fugitives années ;
Aux songes vains que vous nous ravissez
Vont succéder d'éternelles journées.

Passez, passez !

César PRONIER.

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie
ACHAT de MATIÈRES
or et argent

P. MARTIGUE AU SENTIER

Grand choix de Pendules, Réveils, Montres
CHAINES, ALLIANCES, etc.

✱ MAGASIN DE MACHINES A COUDRE ✱
Poussettes, Bicyclettes
Réparations - Prix avantageux

Fabrique d'Horlogerie soignée
en tous genres

JOHN-W. MEYLAN

BRASSUS (Vallée de Joux)

Spécialités de grandes sonneries, livrées à tous degrés d'avancement.
Qualité garantie

DAVID SIMOND, MÉCANICIEN

Aux Moulins, Sentier

— Construction et Réparation de Machines diverses —
Travail prompt et soigné
Commerce de Machines à coudre et Vélocipèdes
FOURNITURES

FRITZ CLERC

Orient-de-l'Orbe (Vallée de Joux)

Montres or, argent, métal, acier, Répétitions,
Chronographes, Quantièmes

Réveils, Pendules, Régulateurs

CHAINES DE MONTRES

BIJOUTERE OR ET ARGENT — ALLIANCES

Bois de Construction et de Chauffage
L. CAPT, BRASSUS

Spécialité de bois de menuiserie provenant de la forêt du Risoux,
débités à toutes épaisseurs, sur demande

Demandez le Prix-Courant illustré de la

MANUFACTURE SUISSE DE JEUX ET JOUETS

BRASSUS (Suisse)

Articles divers en bois et articles de Bazar

Travail mécanique - Force motrice

DIPLOME YVERDON 1894

Paul Audemars, Marchand de Bois, au Brassus

USINE HYDRAULIQUE ET A VAPEUR

MENUISERIE - CHARPENTE - LITEAUX

Sciage en tous genres pour caisses d'emballage

Fourniture de caisses d'emballage démontées

FRANCO GARE LE PONT

COMMERCE de VINS et LIQUEURS

T H É S

*Vins rouges et blancs du pays et de l'étranger
en fûts et en bouteilles*

AUX PRIX DU JOUR

VINS FINS DE CHOIX

THÉS

CHINE - INDES - CEYLAN

en paquets et caissettes de fr. 2,50 à 15 fr. le kilo.

E.-F. Lecoultre, Brassus et Sentier

Commerce de Bois de construction et de chauffage

J.-A. GOLAY, BRASSUS

Spécialité de bois de menuiserie, provenant des forêts de la Vallée,
spécialement de celle du Risoux, débités à toutes épaisseurs.

Usine hydraulique et à vapeur

Lecoultre & Cie, au Sentier

MAISON FONDÉE EN 1833

—*—
USINE A VAPEUR

MANUFACTURE de MONTRES

en blanc

*Spécialité des genres français, américains
allemands, anglais, en toutes grandeurs*

RÉPÉTITION QUARTS ET MINUTES

Chronographes — Compteurs — Rattrapantes

Nombreux Brevets

Eclairage électrique - Chauffage à la vapeur

MANUFACTURE D'HORLOGERIE
soignée et compliquée

AUDEMARS FRÈRES

BRASSUS (Suisse)

Montres simples et avec tous genres de complications. Chronomètres avec réglages de haute précision. Prix très avantageux. Récompenses et médailles de premier ordre, obtenues par l'ancienne maison Audemars. — FONDÉE EN 1811.

Fabrique d'Ebauches et Mouvements

pour tous genres et pièces compliquées

A. LUGRIN, ORIENT-DE-L'ORBE

Procédés mécaniques. Interchangeabilité. Fabrication et pose de mécanismes en tous genres. Répétitions à 1/4 et minutes. Chronographes simples et Compteurs. Rattrapantes. Quantièmes.

Dix brevets pour systèmes nouveaux et simplifiés.

LOUIS GOLAY, CHARBONNIÈRES

Vacherins du Mont-d'Or, des meilleures laiteries

GROS Marque connue AU CHALET DÉTAIL

PRIX MODÉRÉS

EXPEDITIONS PROMPTES ET SOIGNÉES

Fabrique de fournitures d'horlogerie par procédés mécaniques. — Force motrice.

NUMA ROCHAT, LE PONT

Ecuelles, tenons, chevillots, pierres, contre-pivots, roues, canons, ressorts terminés. Raquettes finies et coquerets sertis. Interchangeabilité. Découpage de tous genres de pièces sur modèle.

Boissellerie et Tonnellerie. — Articles de vendange

Brantes, Fustes, Bossettes, Cuves, Seilles
de toutes espèces et dimensions

CART-ROCHAT & FILS

LE LIEU (VALLÉE DE JOUX)

Articles de laiterie, Beurrières, Bagnolets et Seillons à traire, etc.

GROS — *Expédition prompte et soignée.* — DÉTAIL

Médailles de bronze: Rolle 1875. — Genève 1876. — Aubonne 1880. — Médailles d'argent: Neuchâtel 1887. — Yverdon 1894.

CAFÉ VAUDOIS, CHARBONNIÈRES

LOUIS GOLAY, Propriétaire

Vins du pays 1^{er} choix, La Côte et Lavaux

RESTAURATION

PERCHETTES

Maison Alfred Meylan et Fils

AU SENTIER

Vêtements sur mesure pour Messieurs. — Tissus en tous genres.

TROUSSEAUX

Représentant pour La Vallée du CORSET-BRETELLES recommandé
par le Docteur ROUX

PAUL AUBERT & FILS

LE LIEU (SUISSE)

Horlogerie en tous genres. — Spécialité: Répétitions à quarts et à minutes.

MAISON A CHAUX-DE-FONDS

JAQUES LECOULTRE, SENTIER (Suisse)

MAISON FONDÉE EN 1830

Manufacture de Rasoirs

GUIRS-RASOIRS — BURINS POUR HORLOGERS

Médailles et diplômes aux expositions de Lausanne 1839, Berne 1848, Londres 1851, Berne 1857, Philadelphie 1876, Melbourne 1881, Zurich 1883, Chicago 1893, Yverdon 1894.

Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie

H^{RI} - AUG. PIGUET

Au Sentier

MONTRES DEMI-CHRONOMÈTRES

Fabrication de la Vallée de Joux, en boîtes argent, plaqué or
et or 18 karats, à prix avantageux.

PENDULES — RÉVEILS — ALLIANCES

Fabrication et posage de mécanismes

par procédés mécaniques

✠ ALEXIS CAPT ✠

Orient-de-L'Orbe (Suisse)

SPÉCIALITÉS

de Chronographes, Compteurs, Rattrapantes

Fourniture sur modèle de PIÈCES DÉTACHÉES pour tous genres de mécanismes

Fabrique de Pignons en tous genres

pour Montres, Régulateurs et Pendules

Ulysse Lecoultre et Fils

SENTIER (Suisse)

MAISON FONDÉE EN 1833

Récompenses de 1^{re} classe aux expositions de Paris 1855, Londres 1862, Chaux-de-Fonds 1881, Zurich 1883, Yverdon 1894.

EXPORTATION

SCIERIE à VAPEUR

Commerce de Bois pour Menuiserie
sciés en tous genres, provenant de la forêt du Risoux.

CHARPENTES POUR BATISSES

CAISSES D'EMBALLAGE
et boîtes en tous genres (montées ou non).
Esseliers — Petits équarrissages — Liteaux — Lattes à gyps

TOURBE COMBUSTIBLE

et pour litières

Médaille et diplôme à l'exposition cantonale d'Yverdon 1894, pour l'ensemble des produits.

D.-A. PIGUET, AU CAMPE, BRASSUS

VAUD, SUISSE

Spécialité des Vacherins de la Vallée de Joux

S'expédie dans tous les pays par colis postaux de 2½ à 5 kilos

FROMAGES DU JURA

Edgar **ROCHAT**, au **PONT**

Fabrication de Mécanismes

CHRONOGRAPHES - COMPTEURS - RATTRAPANTES

SYSTÈMES BREVETÉS

→ **MICHEL REYMOND - RUHLÉ** ←

AU LIEU (LA VALLÉE)

COMMERCE de VACHERINS

Renommés, du Syndicat des Laiteries de la Vallée de Joux

Prix d'honneur et prime à l'exposition d'Yverdon de 1894

Expéditions promptes et soignées

Eugène Cart-Rochat, Le Lieu

A^{TE} MEYLAN - DUVANEL
Orient-de-l'Orbe (Suisse)

Plateaux pour échappements à ancre, tous genres
et toutes qualités.

CONTRE-PIVOTS EN TOUS GENRES

RUBIS, SAPHIR ET GRENAT
pour Horlogerie, Pièces à musique et Boussoles.

FRITZ CAPT-VIONNET

BRASSUS, VAL DE JOUX - (SUISSE)

HORLOGERIE SOIGNÉE ET COMPLIQUÉE

V. PIGUET & C^{IE}

Sentier (Suisse)

MAISON A GENÈVE, 3, RUE BERTHIER

Diplôme à Zurich 1883.



Médaille d'Or à Anvers 1885.

USINE HYDRAULIQUE

ERNEST PIGUET FILS

BRASSUS (SUISSE)

Exportation. — Joyaux et sertissages en tous genres. — Exportation.

MANUFACTURE D'HORLOGERIE SOIGNÉE

Fondée en 1811 par feu L. AUDEMARS père

F. AUDEMARS FILS

BRASSUS & GENÈVE

Montres soignées, simples et compliquées, en tous genres, et chronomètres de haute
précision, avec bulletin d'observatoire.

PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Récompenses obtenues par l'ancienne Maison L. Audemars :

**14 médailles de première classe et diplômes d'honneur. Croix de la
Légion d'honneur. Distinctions particulières de souverains.**

REPRÉSENTANTS DANS TOUTES LES PRINCIPALES VILLES

Pierres pour Horlogerie et Bijouterie.

Contre-pivots et écuelles en tous genres. — Spécialité de
contre-pivots pour pièces à musique.

JULES-AUG. PIGUET
BRASSUS (Suisse)

Manufacture d'Horlogerie très soignée et compliquée
AMI LECOULTRE-PIGUET
BRASSUS (Suisse)

Grandes sonneries. — Répétitions à minutes. — Quantièmes perpétuels et phases lunaires. — Chronographes avec compteur et rattrapantes. — Spécialités brevetées de montres avec ou sans répétition, à chronographes avec les quarts ou cinquièmes de secondes foudroyantes. — Accord parfait garanti des grandes aiguilles chronographes et rattrapantes avec la petite seconde foudroyante.

H.-L. PIGUET FILS

PIGUET-DESSUS, BRASSUS (Suisse)

Fabrication spéciale et posage de mécanismes, chronographes, compteurs, rattrapantes. Transformation de pièces simples. — Rhabillage.
Travail soigné. — Spécialités pour Expositions.

Fabrique de balanciers compensés en tous genres

Maison fondée en 1832

VINCENT GOLAY
SENTIER (Suisse)

Mention honorable, Paris 1878. Médaille d'argent, Yverdon 1894.

Fabrique d'horlogerie simple et compliquée en tous genres
QUALITÉ SUPÉRIEURE

PAUL PIGUET-CAPT
BRASSUS (Suisse)

Spécialité de montres demi-chronomètre et montre civile.
Petites pièces or, soignées

Chronomètre avec bulletin d'observatoire

FOURNISSEUR

de la Grande montre soignée du Tir cantonal, Lausanne 1894

HOTEL DU CYGNE
AUX CHARBONNIÈRES

Tenu par **LOUIS ROCHAT**, propriétaire
RESTAURATION SOIGNÉE

Toute l'année poissons frais et renommés des lacs de La Vallée.



La composition du cirage **ÉCLAIR - ÉCLAIR** est telle, que son emploi donne non-seulement un brillant au cuir, mais le rend imperméable, ce qui n'est pas souvent le cas des cirages ordinaires.

L'emploi du cirage-graisse **ÉCLAIR - ÉCLAIR** est donc indispensable aux personnes soucieuses de la conservation de leurs chaussures. **MÉDAILLE de BRONZE, Yverdon 1894.**

Encres et cires diverses

Huiles minérales
d'olives
de noix
diverses, par fûts
et bonbonnes

Eug.-F. Lecoultre, au Brassus.

Hôtel de la Truite, au Pont

EDGAR ROCHAT, Propriétaire

A la jonction des lacs de Joux et Brenets, 100 mètres de la gare

Excursions faciles et variées

Forêts de sapins, restauration, Table d'hôte. **On reçoit des pensionnaires étrangers.**

Spécialité de l'Hôtel: **TRUITES et BROCHETS**



L'INDISPENSABLE du MONTAGNARD

Graisse imperméable pour la chaussure

S'emploie à froid par couches successives et donne à la chaussure, tout en la rendant imperméable, une souplesse étonnante; de plus, elle conserve, par ses propriétés et par suite de son mode de fabrication, secret de l'inventeur, le cuir pendant de longues années. — Exiger la marque de fabrique.

MÉDAILLE DE BRONZE, YVERDON 1894.

EUG.-F. LECOULTRE — BRASSUS

Finissage de mécanismes de répétition et chronographes

EN TOUS GENRES

H. S. MEYLAN-PIGUET, BRASSUS

SPÉCIALITÉS : Répétitions à minutes de 12 à 14 lignes. Fourniture de pièces détachées pour mécanismes.

Horlogerie compliquée

PIGUET, GUILLAUME & C^{ie}, SENTIER

Successeur de W. PIGUET

Plusieurs spécialités brevetées. Médailles d'or et de vermeil. 4 diplômes d'honneur. Dans les expositions, la maison a toujours obtenu la plus haute récompense décernée.

Fabrique de Pains d'Anis

EMILE MOREL, à Rossinières

Expédition par caissettes de 3 à 7 kilos franco.

Représentant-Dépositaire: **E.-F. LECOULTRE, Bazar du Lac SENTIER**

Commerce de Fromages, Vacherins
Beurre, petites Tommes

Produits appréciés et très recommandés. Vacherins du Syndicat des Laiteries de la Vallée, sur demande.

EXPORTATION - GROS et DÉTAIL

EMILE SIMOND, AU SENTIER

SCIERIE DU SENTIER

Usine hydraulique et à Vapeur, fournissant bois de menuiserie, charpente sur commande.

Planches et lames rabottées, crêtées pour planchers.

Laine de bois de tous numéros

ALBERT AUDEMARS, aux MOULINS

Pharmacie de la Vallée

Cognac ferrugineux Meylan. Sirop de brou de noix Meylan. Sondes en argent pour traire le bétail. Sirop magistral (dépuratif Meylan) et autres spécialités.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Description des quatre saisons de l'année 1895.	1
A mes concitoyens (l'Éditeur)	2
A nos combourgeois habitant l'étranger.	3
Remerciements	4
Eclipses de l'an 1895	4
Notice historique.	5
Le Collège industriel du Chenit	11
Discours de M. P. Lecoultré	16
Notice industrielle	18
Nécrologie.	27
Un cyclone dans le Jura, roman (Lucien Reymond)	28
Graisse et cirage.	54
Jeux et jouets	55
Quelques échos du passé	56
Les poissons des lacs de Joux (E. P.)	63
Chemin de fer Pont-Sentier-Brassus	67
Pensions d'étrangers	69
Le Téléphone	70
Les Fauves du Jura en 1894	72
Quelques souvenirs du passé	72
Exposition cantonale d'Yverdon 1894	73
Le « Val de Joux » pour 1896	76
Annuaire commercial (district de la Vallée): Autorités, fonctionnaires, etc.	77
Le Sentier: Fabricants d'horlogerie	80
Industries diverses	81
Le Brassus: Fabricants d'horlogerie.	82
Industries diverses	83
Orient-de-l'Orbe: Fabricants d'horlogerie	85
Industries diverses	85
Le Lieu	86

	Pages
Les Charbonnières	86
Le Pont	87
L'Abbaye	88
Les Bioux	88
Errata	99
Tarif postal	90
Télégraphes	97
Consuls..	98
Annonces	100



IMPRIMERIE
Amacker & Cie
 27, MAUPAS, 27
 LAUSANNE

TRAVAUX POUR LE COMMERCE
 et l'Industrie

Ouvrage prompt et soigné

JUILLET

1 L Théobald
 2 M Visitation N. D.
 3 M Anatole
 4 J Uiric
 5 V Zoé
 6 S Goar
 7 D F. 4. Elieab. ☽
 8 L Procope
 9 M Zénon
 10 M 7 Frères
 11 J Pie I
 12 V Jean Gualbert
 13 S Henri
 14 D F. 5. Bonav.
 15 L Marguerite ☾
 16 M Com. canic.
 17 M Alexis
 18 J Camille
 19 V Vincent de P.
 20 S Elie, Marg.
 21 D F. 6. Arbog.
 22 L Marie-Mad. ☼
 23 M Apollinaire
 24 M Christine
 25 J Jacq., Christ.
 26 V Anne
 27 S Pantaléon
 28 D F. 7. Victor ☽
 29 L Marthe
 30 M Ignace d. L.
 31 M Germain

AOUT

1 J Pierre a. liens
 2 V Etienne
 3 S Invention s Et.
 4 D F. 8. Dominiq.
 5 L Oswald ☽
 6 M Transfig. N. B.
 7 M Emma
 8 J Cyrillique
 9 V Romain
 10 S Laurent
 11 D F. 9. Suzanne
 12 L Claire
 13 M Hippolyte ☾
 14 M Eusébe
 15 J Assompt. N. D.
 16 V Roch.
 17 S Sévère
 18 D F. 10. Hélène
 19 L Donat
 20 M Bernard ☽
 21 M Jeanne
 22 J Symphorien
 23 V Philip. Beniti
 24 S Barthélemi
 25 D F. 11. Louis
 26 L Zéphirin
 27 M Fin canic. ☽
 28 M Augustin
 29 J Décollat. s Jean
 30 V Benjamin
 31 S Raimond

SEPTEMBRE

1 D F. 12. Gilles
 2 L Juste
 3 M Rosalie
 4 M Esther ☽
 5 J Jeune genev.
 6 V Magnus
 7 S Gratien
 8 D F. 13. Nat. N. D.
 9 L Gorgon
 10 M Nicolas
 11 M Félix et Rég.
 12 J Tobie ☾
 13 V Materne
 14 S Exaltat. s Cr.
 15 D F. 14. Jeune fd.
 16 L Corneille
 17 M Lambert
 18 M 4 Temps ☽
 19 J Janvier
 20 V Faustin
 21 S Matthieu
 22 D F. 15. Maurice
 23 L Lin, p.
 24 M Gamaliel
 25 M Cyprien ☽
 26 J Justin
 27 V Cosme & Dam.
 28 S Venceslas
 29 D F. 16. Michel
 30 L Jérôme

OCTOBRE

1 M Les Rosaire
 2 M Anges gard.
 3 J Gérard ☽
 4 V François
 5 S Placide
 6 D F. 17. Bruno
 7 L Judith
 8 M Alfred
 9 M Denis
 10 J Gédéon
 11 V Firmin ☾
 12 S Maximilien
 13 D F. 18. Edouard
 14 L Calixte
 15 M Thérèse
 16 M Gall
 17 J Hedvige
 18 V Luc, év. ☽
 19 S Pierre d'Alc.
 20 D F. 19. Vendel.
 21 L Ursule
 22 M Colomb
 23 M Sévérin
 24 J Salomé
 25 V Crépin ☽
 26 S Amand
 27 D F. 20. Frum.
 28 L Simon et Judas
 29 M Narcisse
 30 M Lucain
 31 J Quentin

NOVEMBRE

1 V Toussaints
 2 S L. Trépass. ☽
 3 D F. 21. Hubert
 4 L Charles
 5 M Zacharie
 6 M Léonard
 7 J Florentin
 8 V Vénéral. du S.
 9 S Théodore
 10 D F. 22. Triph. ☾
 11 L Martin
 12 M Imier
 13 M Stanislas
 14 J Frédéric
 15 V Léopold
 16 S Othmar ☽
 17 D F. 23. Grégoire
 18 L Odon
 19 M Elisabeth
 20 M Félix de Val.
 21 J Présent. N. D.
 22 V Cécile
 23 S Clément
 24 D F. 24. Chrys. ☽
 25 L Catherine
 26 M Conrad
 27 M Jérémie
 28 J Sosthène
 29 V Saturnin
 30 S André

DÉCEMBRE

1 D F. Acent I.
 2 L Bibiane ☽
 3 M Lucius
 4 M Barbe
 5 J Sabbat
 6 V Nicolas
 7 S Ambroise
 8 D F. Acent II.
 9 L Joachim ☾
 10 M Vierge
 11 M Damas
 12 J Synèse
 13 V Lucie
 14 S Nicaise
 15 D F. Acent III.
 16 L Adèle ☽
 17 M Lazare
 18 M 4 Temps
 19 J Némèse
 20 V Théophile
 21 S Thomas
 22 D F. Acent IV.
 23 L Dagobert
 24 M Ad. et Eve ☽
 25 M NOEL
 26 J Etienne
 27 V Jean, év.
 28 S Les Innocents
 29 D F. Thomas
 30 L David
 31 M Sylvestre ☽

